

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 2017

LA PRESENTATION PAR CHAPITRE DU BUDGET PRINCIPAL

ET LA PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

SOMMAIRE

Pages

PRESENTATION DE L'EVOLUTION DU STOCK DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME.....	4
PRESENTATION PAR CHAPITRE DU BUDGET PRINCIPAL	14

La présentation du budget 2016 par chapitre s'appuie sur la nomenclature comptable M52 ayant pris effet pour notre collectivité le 1^{er} janvier 2004.

Elle répond, en outre, à une présentation conforme au vote du budget par nature, mode de vote délibéré par notre Assemblée le 7 octobre 2003.

- Section d'investissement	15
---	-----------

Vous trouverez par chapitre en investissement :

* une présentation des crédits de paiement pour 2017 ;

* un texte de présentation.

- Chapitre 021 :	Virement de la section de fonctionnement	16
- Chapitre 024 :	Produit des cessions d'immobilisations	18
- Chapitre 040 :	Opérations ordre de transfert entre sections.....	20
- Chapitre 041 :	Opérations patrimoniales	23
- Chapitre 10 :	Dotations, fonds divers et réserves	26
- Chapitre 13 :	Subventions d'investissement	28
- Chapitre 16 :	Emprunts et dettes assimilées	32
- Chapitre 20 :	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	35
- Chapitre 204 :	Subventions d'équipement versées	43
- Chapitres 21 et 23:	Immobilisations corporelles et immobilisations en cours	51
- Chapitre 27 :	Autres immobilisations financières	63

- Section de fonctionnement	66
--	-----------

Vous trouverez par chapitre en fonctionnement :

* une présentation des crédits de paiement pour 2017;

* un texte de présentation.

- Chapitre 011 :	Charges à caractère général	67
- Chapitre 012 :	Charges de personnel et frais assimilés	82
- Chapitre 013 :	Atténuations de charges	85
- Chapitre 014 :	Atténuations de produits	87
- Chapitre 016 :	Allocation départementale personnalisée d'autonomie	89
- Chapitres 015-017 :	Revenu de solidarité active	92
- Chapitre 023 :	Virement à la section d'investissement (dépenses)	95
- Chapitre 042 :	Opérations ordre de transfert entre sections	97
- Chapitre 65 :	Autres charges de gestion courante	99

- Chapitre 6586 :	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	114
- Chapitre 66 :	Charges financières	116
- Chapitre 67 :	Charges exceptionnelles	118
- Chapitre 68 :	Dotations aux amortissements et provisions	120
- Chapitre 70 :	Produits des services du domaine et ventes diverses	122
- Chapitre 73 :	Impôts et taxes	124
- Chapitre 731 :	Impositions directes	132
- Chapitre 74 :	Dotations et participations	137
- Chapitre 75 :	Autres produits de gestion courante	144
- Chapitre 76 :	Produits financiers	148
- Chapitre 77 :	Produits exceptionnels	150
- Chapitre 78 :	Reprise sur amortissement et provision	152
 PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT		154
- Investissement		155
- Fonctionnement		160

***PRESENTATION DE L'EVOLUTION DU
STOCK DES AUTORISATIONS
DE PROGRAMME
(tous budgets confondus)***

EVOLUTION DU STOCK DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Tous budgets confondus et en incluant les décisions nouvelles, l'ensemble des autorisations de programme s'élève en charge nette à 1 129,631 millions d'euros.

<i>En millions d'euros</i>	Stock AP avant vote	AP 2017 nouvelles	Ajustements AP	Stock AP après vote
Dépenses	846,924	509,708	24,864	1 381,496
Recettes	233,991	12,451	5,423	251,865
Charge nette	612,932	497,257	19,441	1 129,631

Les propositions nouvelles, à hauteur de 509,708 millions d'euros en dépenses, se déclinent par mission de la façon suivante :

▪ **Mission : Citoyenneté active, solidarité internationale et sports**

Sports et loisirs

- une enveloppe de 0,250 million d'euros pour le SIGPS

L'année 2017 est marquée par l'inscription budgétaire du Plan Piscines départemental 2016-2021. Sa mise en œuvre doit permettre d'améliorer les conditions d'accès aux piscines pour tous et pour toutes formes de pratiques et ainsi réduire les inégalités d'accès observées aujourd'hui sur le territoire séquanodyonisien. Il se veut une réponse à l'état de carence du territoire par le développement d'offres de nouveaux services. Il est proposé au conseil Départemental deux enveloppes nouvelles en fonction de la nature des travaux :

- une enveloppe de 21,100 millions d'euros pour la construction de nouvelles piscines,
- une enveloppe de 8,895 million d'euros pour la rénovation et la réhabilitation des équipements existants,
- une enveloppe de 10,000 millions d'euros pour la construction de la piscine de Pierrefitte.

▪ **Mission : Conduite de l'action départementale**

Mission Jeux Olympiques

- une enveloppe de 67,395 millions d'euros dans le cadre du Plan d'accompagnement de la candidature aux jeux olympiques et paralympiques pour le financement d'équipements et infrastructures liés à l'organisation des Jeux, conformément aux engagements pris par l'Assemblée départementale le 29 septembre 2016.

▪ **Mission : Culture, patrimoine, archives**

Culture

- une enveloppe de 0,442 million d'euros pour le projet de rénovation de la Dynamo.

Patrimoine culturel

- une enveloppe de 0,130 million d'euros pour la Maison Danubienne ;
- une enveloppe de 0,100 million d'euros pour les études du futur Parc Archéologique de la Haute Ile.

▪ **Mission : Développement et attractivité des territoires**

Politique de la ville et habitat

- une enveloppe de 1,000 million d'euros en faveur du dispositif Rénov'Habitat.

▪ **Mission : Écologie urbaine**

Biodiversité et nature en ville

Le Département engage un programme de modernisation de ses parcs « A vos parcs », planifié sur 2016-2020. Ce programme vise à accompagner une troisième évolution des parcs, en permettant d'en augmenter la fréquentation et la qualité d'accueil tout en veillant à la préservation de leurs qualités éco-paysagères. Dans ce cadre, l'ouverture des enveloppes suivantes est proposé :

- une enveloppe de 0,805 million d'euros pour la mise en place de dispositifs informationnels dans les parcs départementaux;
- une enveloppe de 0,400 million d'euros pour les études liées à la biodiversité;
- une enveloppe de 0,200 million d'euros pour les études générales ;
- une enveloppe de 0,180 million d'euros pour les études relatives au Chemin des Parcs, qui s'accompagne d'une enveloppe de 0,800 million d'euros relative aux travaux d'aménagements ;
- une enveloppe de 5,500 millions d'euros pour l'amélioration des parcs départementaux;
- une enveloppe de 1,150 million d'euros pour l'acquisition de matériel;
- une enveloppe de 2,200 millions d'euros pour l'ouverture du Parc Georges Valbon vers le Val d'Oise ;
- une enveloppe de 2,100 millions d'euros pour désenclaver l'entrée des Marronniers du Parc Georges Valbon ;
- une enveloppe de 3,815 millions d'euros pour l'aménagement de la façade ouest du Parc Georges Valbon afin de permettre de relier le parc à pied et à vélo avec la future gare des Six routes et avec le parc des sports de Marville ;

- une enveloppe de 0,500 million d'euros pour la remise en état du Théâtre de Verdure du Parc Georges Valbon, afin de proposer de nouvelles initiatives sur cet équipement ;
- Une enveloppe de 4,390 millions d'euros pour la transformation de l'entrée du Moulin Neuf au Parc Georges Valbon ;
- une enveloppe de 8,550 millions d'euros pour la rénovation, l'extension et l'aménagement du Parc de la Bergère ;
- une enveloppe de 1,620 million d'euros pour le reconfiguration d'entrées au Parc du Sausset ;
- une enveloppe de 4,850 millions d'euros pour la Création d'une passerelle de circulations douces au Parc de la Haute Ile ;
- une enveloppe de 2,500 millions pour les travaux d'accessibilité du Parc de la Haute Ile ;
- une enveloppe de 0,800 million d'euros pour la réalisation d'une nouvelle aire de jeux au Parc de l'Ile-Saint-Denis ;
- une enveloppe de 1,000 million d'euros pour l'aménagement du Parc de l'Ile-Saint-Denis ;
- une enveloppe de 0,700 million d'euros pour aménager une traversée piétonne et sécurisée du bois de la Tussion ;
- une enveloppe de 0,850 million au titre de l'aménagement des espaces extérieurs aux abords des crèches dans le cadre du Plan Petite Enfance et Parentalité;
- une enveloppe de 0,700 million d'euros pour les plantations.

▪ **Mission : Éducation et jeunesse**

Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Le Département poursuit les actions votées et engagées depuis novembre 2014 dans le cadre du Plan Ambition collège, de nouvelles autorisations de programmes sont donc proposées :

Au titre des constructions et rénovations :

- une enveloppe de 21 millions d'euros pour la reconstruction du collège Travail Langevin à Bagnolet ;
- une enveloppe de 21 millions d'euros pour la reconstruction hors site du collège Pierre Sémart à Bobigny;
- une enveloppe de 21 millions d'euros pour la construction d'un collège neuf pour le secteur du Raincy, Gagny et Villemomble ;
- une enveloppe de 21 millions d'euros pour la construction d'un collège neuf pour le secteur de l'Ile-Saint-Denis et du centre-ville de Saint Denis ;
- une enveloppe de 20 million d'euros pour la construction d'un collège expérimental neuf à la Courneuve ;
- une enveloppe de 10,600 millions d'euros pour la construction d'un internat neuf, d'une demi-pension et d'une salle de sport au collège Pierre Brossolette à Bondy ;
- une enveloppe de 21 millions d'euros pour la rénovation/reconstruction du collège Jean vilar à la Courneuve.

Au titre des rénovations lourdes :

- une enveloppe de 9,950 millions d'euros pour la rénovation du collège Evariste Galois à Epinay-sur-Seine ;
- une enveloppe de 15,900 millions d'euros pour la rénovation du collège Sisley à l'Ile-Saint-Denis ;
- une enveloppe de 10 millions d'euros pour la rénovation du collège Lenain De Tillemont à Montreuil ;
- une enveloppe de 5,900 millions d'euros pour la rénovation du collège Georges Brassens à Sevran ;
- une enveloppe de 10 millions d'euros pour la rénovation du collège Henri Sellier à Bondy ;
- une enveloppe de 7,210 millions d'euros pour la rénovation du collège Marie Curie au Lilas ;
- une enveloppe de 8,200 millions d'euros pour la rénovation du collège Romain Rolland à Tremblay-en-France.

S'ajoutent à ces enveloppes :

- une enveloppe de 52 millions d'euros pour le lancement des opérations de rénovations énergétiques et fonctionnelles en contrat de conception réalisation entretien maintenance pour 9 Collèges (CREM 1);
- une enveloppe de 26,740 millions d'euros pour les opérations de rénovations énergétiques et fonctionnelles en contrat de conception réalisation entretien maintenance pour 5 Collèges (CREM 2);
- une enveloppe de 2 millions d'euros en faveur des travaux de modernisation et de grosses réparations dans les cités mixtes;
- une enveloppe de 35 millions d'euros en faveur des travaux de modernisation et de grosses réparations dans les collèges ;
- une enveloppe de 6 millions d'euros pour la poursuite du déploiement du plan numérique;
- une enveloppe de 1 million d'euros pour la remise à niveau du mobilier.

▪ **Mission : Enfance et famille**

Accueil de la petite enfance

- une enveloppe de 2,500 millions d'euros pour le subventionnement des créations de places en crèches non départementales dans le cadre du Plan Petite enfance et parentalité ;
- une enveloppe de 0,120 million d'euros pour le financement des maisons d'assistantes maternelles.

▪ **Mission : Pilotage et modernisation**

Systèmes d'informations

- une enveloppe de 0,591 million d'euros pour le stockage et le maintien des serveurs en conditions opérationnelles ;
- une enveloppe de 0,066 million d'euros pour la modernisation du socle régalién IODAS/GDA/SIRH ;
- une enveloppe de 0,240 million d'euros relative aux moyens d'impression ;
- une enveloppe de 0,822 million d'euros pour l'acquisition de matériel informatique ;
- une enveloppe de 0,065 million d'euros pour le système d'informations financières et décisionnelles ;
- une enveloppe de 0,080 million d'euros pour le pilotage et la maintenance du système d'informations géographiques ;
- une enveloppe de 0,410 million d'euros pour le pilotage et la maintenance du système d'informations des ressources humaines ;
- une enveloppe de 0,698 million d'euros pour le système d'informations sociales ;
- une enveloppe de 0,086 million d'euros pour le maintien en situation opérationnelle des infrastructures de communication ;
- une enveloppe de 0,138 million d'euros pour le maintien en situation opérationnelle du réseau ;
- une enveloppe de 0,549 million d'euros pour la sécurisation du système d'informations ;
- une enveloppe de 0,795 million d'euros pour la téléphonie par internet ;
- une enveloppe de 1,800 million d'euros pour le très haut débit des sites déconcentrés ;
- une enveloppe de 0,868 million d'euros pour la mission d'innovation numérique.

▪ **Mission : Réseau routier et mobilité durable**

PDU et infrastructures de transport en commun

- une enveloppe de 3 millions d'euros en faveur de l'aménagement d'itinéraires cyclables dans le cadre du Plan Mobilité Durable (PMD).

Réseau routier

- une enveloppe de 10 millions d'euros affectée aux travaux de grosses réparations de voirie, d'ouvrages d'art et de signalisation tricolore lumineuse;
- une enveloppe de 1,500 million d'euros pour les travaux de grosses réparations des berges;
- une enveloppe de 3 millions d'euros pour les aménagements de sécurité routière des accès (1,500 million d'euros en recettes).

▪ **Mission : Supports internes**

Bâtiments départementaux

- une enveloppe de 0,975 million pour les travaux à l'Hôtel du Département (0,600 million d'euros de recettes).

Missions / Programmes	Stock AP avant vote	AP nouvelles	Ajustement AP	Stock AP après vote
Dépenses (en millions d'euros)				
Autonomie	4,312	0,000	-0,256	4,056
Personnes âgées	3,349	0,000	-0,124	3,225
Personnes handicapées	0,962	0,000	-0,132	0,830
Citoyenneté active et Sport	23,580	40,245	-0,125	63,700
Sport et loisirs	23,580	40,245	-0,125	63,700
Conduite de l'action départemen- tale	0,000	67,395	0,000	67,395
Mission Jeux Olympiques 2024	0,000	67,395	0,000	67,395
Culture, patrimoine, archives	3,606	0,672	0,359	4,637
Archives	0,060	0,000	0,035	0,095
Culture	3,546	0,130	0,324	4,000
Patrimoine culturel	0,000	0,542	0,000	0,542
Développement et attractivité des territoires	37,152	4,000	-2,112	39,040
Aménagement	3,998	0,000	-0,406	3,592
Développement économique et promotion du territoire	4,855	0,000	0,000	4,855
Politique de la ville et habitat	28,298	4,000	-1,706	30,592
Écologie urbaine	198,095	43,610	3,534	245,239
Assainissement	164,290	0,000	2,300	166,590
Biodiversité et nature en ville	16,109	43,610	1,164	60,883
Cadre de vie	17,597	0,000	0,000	17,597
Qualité de l'environnement ur- bain	0,100	0,000	0,070	0,170
Éducation et jeunesse	201,184	325,483	-1,069	525,598
Accueil des collégiens et de la communauté éducative	199,480	325,483	-1,069	523,894
Projet éducatif départemental	1,704	0,000	0,000	1,704
Enfance et famille	4,581	2,620	-0,990	6,211
Accueil de la petite enfance	3,725	2,620	-0,785	5,560
Protection maternelle et infan- tile, planification familiale	0,856	0,000	-0,205	0,651
Pilotage et modernisation	8,002	7,208	-0,040	15,170
Pilotage et stratégie	0,000	0,000	0,000	0,000
Systèmes d'information	8,002	7,208	-0,040	15,170
Réseau routier et mobilité durable	308,733	17,500	23,009	349,242
Mobilité durable	107,186	0,000	16,811	123,997
PDU et infrastructures de trans- ports en commun	131,661	3,000	3,553	138,214
Réseau routier	69,886	14,500	2,645	87,031
Supports internes	57,679	0,975	2,554	61,208
Bâtiments départementaux	57,589	0,975	2,554	61,118
Logistique	0,090	0,000	0,000	0,090
TOTAL	846,924	509,708	24,864	1 381,496

Missions / Programmes	Stock AP avant vote	AP nouvelles	Ajustement AP	Stock AP après vote
Recettes (en millions d'euros)				
Autonomie	0,683	0,000	0,000	0,683
Personnes handicapées	0,683			
Citoyenneté active et sport	0,000	1,000	0,000	1,000
Sport et loisirs	0,000	1,000	0,000	1,000
Culture, patrimoine, archives	1,000	0,291	0,000	1,291
Culture	1,000			1,000
Patrimoine culturel	0,000	0,291	0,000	0,291
Écologie urbaine	106,347	0,830	13,379	120,556
Assainissement	91,270		14,711	105,981
Biodiversité et nature en ville	7,213	0,830	-1,332	6,711
Cadre de vie	7,864			7,864
Éducation et jeunesse	5,883	0,530	0,041	6,454
Accueil des collégiens et de la communauté éducative	5,883	0,530	0,041	6,454
Pilotage et modernisation	0,844	0,000	0,000	0,844
Systèmes d'information	0,844			0,844
Réseau routier et mobilité durable	99,363	9,200	7,759	100,803
PDU et infrastructures de transports en commun	69,177	5,700	-7,440	67,442
Réseau routier	30,185	3,500	-0,325	33,360
Supports internes	19,872	0,600	-0,238	20,234
Bâtiments départementaux	19,872	0,600	-0,238	20,234
TOTAL	233,991	12,451	5,423	251,865

Missions / Programmes	Stock AP avant vote	AP nouvelles	Ajustement AP	Stock AP après vote
Charge Nette (en millions d'euros)				
Autonomie	3,629	0,000	-0,256	3,372
Personnes âgées	3,349	0,000	-0,124	3,225
Personnes handicapées	0,279	0,000	-0,132	0,147
Citoyenneté active et Sport	23,580	39,245	-0,125	62,700
Sport et loisirs	23,580	39,245	-0,125	62,700
Conduite de l'action départementale	0,000	67,395	0,000	67,395
Mission Jeux Olympiques	0,000	67,395	0,000	67,395
Culture, patrimoine, archives	2,606	0,381	0,359	3,346
Archives	0,060	0,000	0,035	0,095
Culture	2,546	0,130	0,324	3,000
Patrimoine culturel	0,000	0,251	0,000	0,251
Développement et attractivité des territoires	37,152	4,000	-2,112	39,040
Aménagement	3,998	0,000	-0,406	3,592
Développement économique et promotion du territoire	4,855	0,000	0,000	4,855
Politique de la ville et habitat	28,298	4,000	-1,706	30,592
Ecologie urbaine	91,749	42,780	-9,845	124,684
Assainissement	73,020	0,000	-12,411	60,609
Biodiversité et nature en ville	8,896	42,780	2,496	54,172
Cadre de vie	9,733	0,000	0,000	9,733
Qualité de l'environnement urbain	0,100	0,000	0,070	0,170
Education et jeunesse	195,301	324,953	-1,110	519,144
Accueil des collégiens et de la communauté éducative	193,597	324,953	-1,110	517,440
Projet éducatif départemental	1,704	0,000	0,000	1,704
Enfance et famille	4,581	2,620	-0,990	6,211
Accueil de la petite enfance	3,725	2,620	-0,785	5,560
Protection maternelle et infantile, planification familiale	0,856	0,000	-0,205	0,651
Pilotage et modernisation	7,158	7,208	-0,040	14,326
Pilotage et stratégie	0,000	0,000	0,000	0,000
Systèmes d'information	7,158	7,208	-0,040	14,326
Réseau routier et mobilité durable	209,371	8,300	30,770	248,440
Mobilité durable	107,186	0,000	16,811	123,997
PDU et infrastructures de transports en commun	62,484	-2,700	10,990	70,770
Réseau routier	39,701	11,000	2,970	53,670
Supports internes	37,807	0,375	2,792	40,974
Bâtiments départementaux	37,717	0,375	2,792	40,884
Logistique	0,090	0,000	0,000	0,090
TOTAL	612,932	497,257	19,440	1 129,630

-

PRESENTATION PAR CHAPITRE
DU BUDGET PRINCIPAL

La présentation du budget 2016 par chapitre s'appuie sur la nomenclature comptable M52 ayant pris effet, pour notre collectivité, le 1^{er} janvier 2004.

En outre, elle répond à une présentation conforme au vote du budget par nature, mode de vote délibéré par notre Assemblée le 7 octobre 2003.

SECTION D'INVESTISSEMENT

VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**CHAPITRE 021****Recettes au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	90,411	68,544

**PRINCIPAUX ELEMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>
Mission : Finances		
- Virement de la section de fonctionnement	90,411	68,544

VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 021

L'autofinancement volontaire de la section d'investissement s'élève à 68,544 millions d'euros.

PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS

CHAPITRE 024

Recettes au titre de l'exercice

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	8,051	10,111

**PRINCIPAUX ELEMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>
Mission : Supports internes - Cessions foncières	8,051	10,111

PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS

CHAPITRE 024

Au stade de la prévision budgétaire et répondant à la réglementation M 52, les montants attendus au titre des cessions immobilières sont inscrits en recettes de la section d'investissement.

La prévision à hauteur de 10,111 millions d'euros correspond au programme de cessions suivant :

- une soulte de 1,122 million d'euros concernant le stade de La Motte à Bobigny dans le cadre du programme de rénovation urbaine du « grand quadrilatère »,
- la cession de la friche Kréma à Montreuil pour un montant de 1,285 million d'euros,
- la cession des locaux de l'ancienne crèche Berthier à Pantin pour un montant de 1,150 million d'euros,
- la cession des espaces nécessaires à la création des espaces publics des futures gares du « T 11 express » (Tangentielle Nord) à Pierrefitte-sur-Seine et Stains pour un montant de 1,000 million d'euros,
- la cession de délaissés de voirie rue Galliéni à Noisy-le-Sec pour un montant de 0,350 million d'euros,
- la cession de délaissés de voirie sur le tracé de la ligne T 8 à Saint-Denis pour un montant de 0,204 million d'euros.

OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS

CHAPITRE 040

Dépenses au titre de l'exercice

En millions d'euros

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	13,199	11,519

PRINCIPALES ACTIONS PROPOSEES AU SEIN DU CHAPITRE

En millions d'euros

Libellés	BP 2016	BP 2017
Mission : Citoyenneté active et sport	0,604	0,256
Mission : Finances dont :		
– Transfert des subventions d'équipement	8,752	8,364
– Neutralisation des amortissements	2,223	2,899
– Dette	1,620	

OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS

CHAPITRE 040

Recettes au titre de l'exercice

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	58,924	55,159

**PRINCIPAUX ELEMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>
Mission : Finances	58,924	55,159
- Dotations aux amortissements des subventions d'équipement	32,129	30,698
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	2,631	1,380
- Dotations aux amortissements des matériels	9,726	8,670
- Dotations aux amortissements des bâtiments	10,472	11,072
- Dotations aux amortissements des frais d'études	1,292	0,666
- Dette	2,674	2,673

OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS

CHAPITRE 040

DEPENSES

Ce chapitre enregistre les mouvements d'ordre pour un montant de 11,767 million en dépenses pour l'essentiel au titre des opérations de neutralisation des subventions d'équipement (8,364 millions d'euros) et des amortissements (2,899 millions d'euros).

RECETTES

Les dotations aux amortissements sont prévus à hauteur de 52,486 millions d'euros au budget primitif 2017. Ces dotations permettent de constater l'amoidrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant soit de l'usage, du temps, du changement des techniques.

Les indemnités de remboursement anticipé issues du réaménagement de plusieurs emprunts structurés ont été étalées comptablement et génèrent des recettes d'ordre. Au budget primitif 2017, le montant de l'annuité de ces indemnités est reconduit à hauteur de 2,673 millions d'euros.

OPERATIONS PATRIMONIALES**CHAPITRE 041****Dépenses au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	1,620	13,821

PRINCIPALES ACTIONS PROPOSEES AU SEIN DU CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2016</i>
Mission : Finances	1,620	13,821
– Réintégration d'avances et frais d'études		13,821
– Capitalisation des IRA	1,620	

OPERATIONS PATRIMONIALES**CHAPITRE 041****Recettes au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	1,620	13,821

**PRINCIPAUX ELEMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>
Mission : Finances	1,620	13,821
– Réintégration des avances et des frais d'études		13,821
– Capitalisation des IRA	1,620	

OPERATIONS PATRIMONIALES

CHAPITRE 041

Il est prévu l'intégration de 13,821 millions d'euros de frais d'études et d'avances de travaux, opération comptable (en dépenses et en recettes) qui générera un gain de FCTVA de l'ordre de 2,2 millions d'euros en 2018.

DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE**CHAPITRE 10****Recettes au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	23,582	24,000

**PRINCIPAUX ELEMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2016</i>
Missions :	23,582	24,000
Finances :		
- Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	23,322	24,000
Supports internes :		
- Opération patrimoniale liée à un leg	0,260	

DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE

CHAPITRE 10

Est inscrit à ce chapitre le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) à hauteur de 24 millions d'euros. Ce produit s'appuie sur les perspectives de réalisation en 2016.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**CHAPITRE 13****Recettes au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	57,387	45,259

**PRINCIPAUX ELEMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>
<i>Missions :</i>		
- Écologie urbaine	0,875	1,410
- Éducation et jeunesse	14,148	10,646
- Pilotage et modernisation	0,874	
- Réseau routier et mobilité durable	29,408	22,996
- Supports internes	12,028	10,153

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 13

▪ **Mission : Écologie urbaine**

Les recettes inscrites à hauteur de 1,410 million d'euros sont affectées à la réalisation des opérations suivantes :

- le confortement de la Fosse Maussoin (0,775 million d'euros de la Région),
- les études sur la biodiversité (0,035 million d'euros),
- l'amélioration des parcs (0,600 million d'euros) dont 0,580 million d'euros au titre du parc de la Poudrerie conditionnant les travaux à même hauteur.

▪ **Mission Éducation et jeunesse**

Les recettes relatives à la mission Éducation et jeunesse s'établissent à 10,646 millions d'euros. Elles recouvrent :

- 0,532 million d'euros de participation de l'ANRU à l'internat du collège Gaston Courbet à Pierrefitte-sur-Seine,
- 0,944 million d'euros de participation de l'Etat au Plan numérique national,
- 1,142 million d'euros attendus de la Région au titre de la mise en place du très haut débit (THD),
- 8,030 millions d'euros au titre de la Dotation départementale d'équipement (DDEC), en stricte reconduction depuis 2012.

▪ **Mission : Réseau routier et mobilité durable**

Au titre du réseau routier et de la mobilité durable, les recettes attendues s'élèvent à 22,996 millions d'euros.

○ Programme : Mobilité durable

Il est prévu 0,070 million d'euros liés au remboursement de crédits de la Société du Grand Paris pour le remboursement des frais liés à une étude sur l'Intermodalité concernant les Pôles de gare du Grand Paris Express.

○ Programme : Réseau routier

Les recettes proposées à hauteur de 4,513 millions d'euros sont affectées aux actions suivantes :

- la mise en sécurité du réseau y compris les aménagements aux abords des collèges : 1,350 million d'euros de la Région,
- le développement et la modernisation du réseau départemental : 3,163 millions d'euros dont 2,300 millions d'euros pour la RD 28 prolongée Est dans le cadre du dispositif de droit commun de la Région « Partage multimodal de la voirie en faveur des transports collectifs du Plan d'action régional en faveur de la mobilité durable ».

○ Programme : PDU et infrastructures de transports en commun

Les recettes de ce programme s'élèvent à 18,413 millions d'euros.

Elles intègrent principalement 15,026 millions d'euros de subvention en faveur du développement des transports en site propre :

- Le TRAM'Y (T8) : 3,800 millions d'euros,
- Le T5 Saint-Denis / Garges / Sarcelles (ligne mise en service en 2013) : 5,756 millions d'euros,
- Le T1 Noisy-le-Sec / Val de Fontenay : 3,800 millions d'euros,
- L'insertion urbaine d'un bus à haut niveau de service sur la RN3 (Tzen 3) : 1,670 million d'euros.

Auxquelles s'ajoutent :

- 0,715 million d'euros pour la mise aux normes des arrêts de bus,
- 0,667 million d'euros pour l'aménagement des pistes cyclables,
- 0,935 million d'euros dans le cadre du Plan de déplacement urbain (PDU) et les comités d'axe,
- 1,000 million d'euros pour le programme GERFAUT 2, programme de modernisation de la signalisation tricolore lumineuse,
- 0,070 million d'euros pour le pont éco-quartier fluvial de l'Ile-Saint-Denis.

▪ **Mission : Supports internes**

○ Programme : Bâtiments départementaux

Les recettes à hauteur de 10,153 millions d'euros se déclinent de la façon suivante :

- 6,400 millions d'euros du Syndicat des transports d'Ile-de-France dans le cadre de la reconstruction du centre technique de la direction de l'eau et de l'assainissement à Rosny-sous-Bois,
- 1,470 million d'euros de la ville de Bobigny pour la reconstruction du centre technique du stade de la Motte,
- 1,383 million d'euros versés par l'Etat pour les travaux menés dans les cités administratives y compris de sécurisation,
- 0,900 million d'euros de la Caisse d'allocations familiales en faveur de la rénovation lourde des crèches dans le cadre du plan petite enfance et parentalité.

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES**CHAPITRE 16****Dépenses au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	123,591	74,091

PRINCIPALES ACTIONS PROPOSEES AU SEIN DU CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>
Mission : Éducation et jeunesse		
- Contrats de partenariat - loyer financier Part capital	8,541	8,986
Mission : Finances		
– Remboursement en capital des emprunts	61,050	65,105
– Refinancement d'emprunt	54,000	

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES**CHAPITRE 16****Recettes au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	111,811	103,665

**PRINCIPAUX ELEMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>
Mission : Finances		
-Recours à l'emprunt	56,191	103,650
-Refinancement d'emprunt	55,620	
-Dépôt et cautionnement		0,015

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

CHAPITRE 16

DEPENSES

Les inscriptions proposées pour 2017 intègrent 65,105 millions d'euros de remboursement en capital auxquels s'ajoutent 8,986 millions d'euros au titre de la part de capital à rembourser dans le cadre des loyers des contrats de partenariats relatifs à la construction des collèges.

RECETTES

Au budget primitif 2017, l'emprunt d'équilibre s'établit à 103,650 millions d'euros.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)**CHAPITRE 20****Dépenses au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	24,803	22,788

PRINCIPALES ACTIONS PROPOSEES AU SEIN DU CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>
Missions :		
- Autonomie	0,075	0,060
- Citoyenneté active et sport	0,537	0,605
- Culture, patrimoine, archives	0,386	0,453
- Développement et attractivité du territoire	0,880	0,610
- Écologie urbaine	0,817	1,545
- Éducation et jeunesse	5,725	1,560
- Pilotage et modernisation	3,610	3,822
- Réseau routier et mobilité durable	11,149	13,507
- Supports internes	1,615	0,616

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)**CHAPITRE 20****Recettes au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	0,075	0,060

**PRINCIPAUX ELEMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>
Mission : - Autonomie (MDPH)	0,075	0,060

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)

CHAPITRE 20

▪ **Mission : Autonomie**

○ Programme : Personnes handicapées

Un budget de 0,060 million d'euros est proposé, en dépenses et en recettes, permettant de couvrir les besoins en matière d'évolution de logiciels métier après les montées de version et leur adaptation aux mesures nouvelles

▪ **Mission : Citoyenneté active et sport**

○ Programme : Sports et loisirs

Les dépenses proposées à ce chapitre pour un montant total de 0,605 million d'euros sont essentiellement destinées aux études préalables à la réalisation d'une piscine à Pierrefitte-sur-Seine dans le cadre du Plan piscines départemental (0,500 M€), des études nécessaires pour la réalisation de travaux de rénovation des équipements sportifs départementaux conformément aux termes du SCOTES (0,080 M€), ainsi que des études pour la base de loisirs de Champs sur Marne en lien avec le processus de reprise en gestion directe de cet équipement (0,035 M€).

▪ **Mission : Culture, patrimoine, archives**

Les crédits proposés à ce chapitre s'élèvent à 0,453 million d'euros et sont répartis comme suit :

○ Programme : Archives

La proposition de dépenses s'élève à 0,081 million d'euros. Elle recouvre d'une part, les frais d'études liés à l'évolution du système d'information du service départemental d'archives (0,020 M€), et d'autre part les dépenses de numérisation des archives départementales (0,060 M€).

○ Programme : Culture

Une enveloppe de 0,285 million d'euros est proposée, essentiellement destinée aux études de définition et de préfiguration du Grand Projet Image (0,180 M€), aux études techniques préalables aux travaux de rénovation de la seconde partie de la Dynamo à Pantin visant à accueillir un « foyer d'artistes » dédié à la jeune scène francilienne du Jazz (0,080 M€), ainsi qu'aux droits de reproduction d'œuvres versés aux artistes à l'occasion de monstrations de la collection d'art contemporain (0,023 M€).

○ Programme : Patrimoine culturel

Il est également proposé de consacrer 0,087 million d'euros à ce programme en vue d'une part de finaliser les études de préfiguration du futur parc archéologique de la Haute-Ile (PARHI) à Neuilly-sur-Marne (0,025 M€), ainsi que les études techniques pour la réalisation de la reconstitution de la Maison danubienne qui y sera implantée (0,021 M€), et d'autre part, la réalisation des études de diagnostics techniques sur le bâtiment de la Bourse du travail de Bobigny dessiné par Oscar Niemeyer (0,037 M€).

▪ **Mission : Développement et attractivité du territoire**

Une enveloppe budgétaire de 0,610 million d'euros est consacrée au financement des programmes suivants :

○ Programme : Aménagement

Pour réaliser les études d'aménagement, d'urbanisme et les infrastructures liées aux technologies de l'information , il est proposé l'inscription budgétaire de:

- 0,470 million d'euros destiné notamment à accompagner la candidature départementale aux JOP 2024 par la conduite des études urbaines sur l'accessibilité des sites, à poursuivre la consultation relative à l'aménagement urbain pour le quartier métropolitain Dugny-la Courneuve ainsi que le financement des études concernant la mutation des ex-RN en boulevards métropolitains;
- 0,020 million d'euros pour la mise en place d'un guichet unique permettant de répondre aux demandes relatives au déploiement du THD et à ses modalités de mise en œuvre;
- 0,020 million d'euros pour l'acquisition de logiciels et de matériels permettant de réaliser des visuels en 3D de projets urbains.

○ Programme : Développement économique

Des crédits à hauteur de 0,100 million d'euros sont proposés dans le cadre du soutien à l'ingénierie pour la création d'incubateurs ou de pépinières en vue de favoriser le parcours résidentiel des entreprises.

▪ **Mission : Écologie urbaine**

Au titre de l'Écologie urbaine, la proposition budgétaire à hauteur de 1,545 million d'euros est affectée à la poursuite des programmes suivants :

○ Programme : Biodiversité et nature en ville

Les inscriptions en matière d'études s'élèvent à 1,195 million d'euros et recouvrent :

- une enveloppe d'un montant de 0,705 million destinée à l'aménagement des parcs départementaux dont :
 - 0,295 million d'euros consacré au Parc Georges Valbon, notamment dans le cadre de l'amélioration de l'accessibilité, de l'amélioration des entrées et de la réflexion sur l'utilisation du théâtre de verdure ;
 - 0,190 million d'euros destiné aux études pour la restructuration du parc de la bergère ;
 - 0,050 million d'euros dans le cadre de l'amélioration de la visibilité et des entrées du parc de la Fosse Maussoin ;
 - 0,100 million d'euros pour le Parc de la Poudrerie avec l'ambition de garantir son ouverture ;
 - 0,070 million d'euros dans le cadre du réaménagement de l'entrée du Parc du Sausset à proximité de la gare RER de Villepinte.

- une enveloppe de 0,170 million d'euros dans le cadre des études générales, dont 0,080 million d'euros consacré au Chemin des parcs ;
- une enveloppe de 0,180 million d'euros relative aux études en matière de biodiversité. ;
- une enveloppe de 0,120 million d'euros pour les continuités vertes;
- une enveloppe de 0,020 million d'euros d'études destinée aux aménagements extérieurs des crèches et des PMI.

○ Programme : Cadre de vie

Il est également proposé un budget de 0,230 million d'euros pour la lutte contre les nuisances phoniques. Ces crédits sont fléchés sur la poursuite de la mise en œuvre du programme expérimental d'isolations de façades notamment le long de l'ex-RN3 à Pantin (0,200 million d'euros) et dans le cadre du Plan de maîtrise des nuisances sonores pour les études et la cartographie (0,030 million d'euros).

○ Programme : Qualité de l'environnement urbain

Une inscription de 0,120 million d'euros est affectée à la poursuite des études environnementales s'inscrivant dans le Plan Climat-Energie-Territoire.

▪ **Mission : Éducation et jeunesse**

Pour 2017, les inscriptions budgétaires à ce chapitre s'élèvent à 1,560 million d'euros. Elles comprennent :

- 0,560 million d'euros relatif au numérique dont 0,210 million d'euros de frais d'études en matière de raccordement de très haut débit et 0,350 million d'euros pour l'acquisition de logiciels;
- 1,000 million d'euros relatif aux frais d'études consacrés au Plan Ambition Collèges.

▪ **Mission : Pilotage et modernisation**

○ Programme : Systèmes d'informations

L'enveloppe de crédits proposée en 2017 s'élève à 3,772 millions d'euros se répartissant comme suit :

- 1,552 million d'euros affecté à la maintenance et à la modernisation des applications informatiques déployées au sein de l'administration départementale,
- 0,868 million d'euros consacré à l'acquisition des logiciels nécessaires à la poursuite du déploiement des applications relevant de la Mission aux Innovations Numériques visant à améliorer, via le développement des technologies informatiques, le fonctionnement de l'administration départementale et la relation avec ses usagers au travers notamment de la dématérialisation,
- 0,689 million d'euros notamment destinés à l'achat des logiciels pour la gestion des opérations de sécurisation des systèmes informatiques (0,489 M€), et aux études de déploiement des réseaux informatiques et téléphoniques de haut débit dans les sites départementaux déconcentrés (0,200 M€),
- 0,231 million d'euros pour les opérations de maintien en condition d'usage optimal des grandes applications déployées au sein des services départementaux,
- 0,242 million d'euros pour l'achat des logiciels destinés à équiper les postes de travail informatiques des agents départementaux ,
- 0,190 million d'euros pour l'achat des logiciels destinés au développement du centre de services destiné à accompagner les agents départementaux dans leur usage des outils informatiques mis à leur disposition.

▪ **Mission : Réseau routier et mobilité durable**

Au titre de l'exercice 2017, les crédits proposés s'élèvent à 13,507 millions d'euros.

○ Programme : Mobilité durable

Des crédits à hauteur de 0,200 million d'euros sont proposés afin de poursuivre les études portant sur le transport des marchandises (0,050 million d'euros) et sur les pôles gares du Grand Paris Express (0,150 million d'euros avec l'inscription parallèle au chapitre 13 d'une recette de 0,070 M€ émanant de la Société du Grand Paris).

○ Programme : Réseau routier

Les crédits d'études proposés sont en augmentation de 121,19 % par rapport à l'exercice précédent, soit une inscription à hauteur de 3,223 millions d'euros.

En matière de développement et modernisation du réseau de voirie départementale, une inscription de 1,740 million d'euros, pour :

- les études générales en reconduction à hauteur 0,250 M€, ces crédits intégrant également les études relatives aux diagnostics du réseau routier sur le risque de présence d'enrobés amiantés ;
- les études d'accompagnement de grands projets urbains du Plan Mobilité Durable à hauteur de 1,330 million d'euros dont 0,410 million d'euros d'études prospectives ;
- 0,130 million d'euros pour les études de requalifications urbaines des rues départementales;
- 0,030 million d'euros dans le cadre de l'amélioration de la lisibilité de réseau de voirie au titre du Plan Mobilité Durable.

En matière de mise en sécurité du réseau, une inscription de 1,483 million d'euros, principalement consacré:

- aux frais d'études préalables aux grosses réparations de voirie et d'ouvrages d'art, y compris la réparation des berges, soit 0,756 million d'euros ;
- aux études liés à la rénovation et au renforcement de l'éclairage public, soit 0,102 million d'euros ;
- aux études d'aménagement de sécurité routière notamment en ce qui concerne les accès et aux abords des collèges, soit 0,600 million d'euros dont 0,130 million d'euros fléchés au titre du Plan Mobilité Durable.

○ Programme : Plan de Déplacement Urbain et infrastructures de transports en commun

Pour 2017, une enveloppe de 10,084 millions d'euros est proposée et concerne les actions suivantes :

- la réalisation des infrastructures de tramway et BHNS à hauteur de 8,597 millions d'euros dont :
 - le projet de requalification de l'ex-RN3 de Pantin à Pavillons-sous-Bois et la création d'un TCSP du type Bus à haut niveau de service pour un montant de 3,010 millions d'euros;
 - le prolongement de la ligne T1 de Noisy-le-Sec à Val-de-Fontenay pour un montant de 2,492 millions d'euros;
 - le solde des dépenses de maîtrise d'œuvre du T8 pour un montant de 2,865 millions d'euros.

- la maîtrise des déplacements à hauteur de 0,500 million d'euros dont 0,350 million d'euros pour la poursuite du programme GERFAUT 2 et 0,150 million d'euros destiné aux études d'optimisation de la circulation dans le cadre du Plan Mobilité Durable.

- les itinéraires cyclables à hauteur de 0,687 million d'euros;

- l'amélioration de la circulation des bus pour un montant de 0,300 million d'euros, composé d'un montant de 0,130 million d'euros pour la mise aux normes des arrêts de bus pour les utilisateurs en fauteuil roulants (UFR) et de 0,180 million d'euros pour les points durs bus.

▪ **Mission : Supports internes**

○ Programme : Bâtiments départementaux

Les crédits proposés au titre de ce programme s'élèvent à 0,616 million d'euros. Ils sont principalement consacrés aux frais d'études liés à la reconstruction du centre technique de la DEA et aux frais d'études préalables aux travaux de construction et de rénovation des bâtiments départementaux.

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES**CHAPITRE 204****Dépenses au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	31,755	34,319

PRINCIPALES ACTIONS PROPOSEES AU SEIN DU CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>
Missions :		
- Autonomie	0,544	0,476
- Citoyenneté active et Sport	3,301	4,727
- Culture, Patrimoine, Archives	0,753	1,330
- Développement et attractivité des territoires	8,780	7,742
- Écologie urbaine	0,904	1,054
- Éducation et jeunesse	2,064	2,182
- Enfance et famille	1,302	1,635
- Réseau routier et mobilité durable	8,990	11,863
- Supports internes	0,600	0,800

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES**CHAPITRE 204****Recettes au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	0,065	

**PRINCIPAUX ELEMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>
Mission : - Développement et attractivité des territoires (remboursement de subventions au titre du programme FIQ)	0,065	

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

CHAPITRE 204

▪ Mission : Autonomie

○ Programme : Personnes âgées

Un budget de 0,423 million d'euros est proposé pour :

- la poursuite de deux opérations engagées, l'EHPAD Camille Saint-Saens à Aulnay-sous-Bois (0,130M€) et Leopold Bellan à Romainville (0,130M€) ;
- la poursuite du financement des travaux engagés concernant l'EHPAD Saint Joseph à Noisy-le-Grand (0,110 M€)
- la mise aux normes de l'EHPAD hospitalier Les Ormes à Montreuil (0,039M€) ;
- l'acquisition de matériels dans le cadre de la convention CNSA (0,015M€).

○ Programme : Personnes handicapées

Un budget de 0,053 million d'euros est proposé pour la poursuite du soutien à la création d'un foyer d'accueil médicalisé (FAM) par l'association Arc en ciel à Tremblay-en-France.

▪ Mission : Citoyenneté active et Sports

○ Programme : Sports et loisirs

Les crédits affectés à ce programme sont proposés au titre de 2017 à hauteur de 4,727 millions d'euros, en progression de plus de 43 % par rapport au budget précédent.

Cette enveloppe a notamment pour objet :

- de soutenir les comités sportifs départementaux dans la modernisation de leurs équipements sportifs spécifiques (0,116 M€),
- de prendre en charge les dépenses de gros entretien des terrains de sports du site de Marville gérés par le SIGPS (Syndicat interdépartemental de gestion du parc des sports : 0,375 M€),
- de poursuivre le versement aux communes et structures intercommunales des subventions accordées pour la réhabilitation de leurs équipements sportifs dans le cadre du PRES (plan de rattrapage des équipements sportifs : 1,906 M€),

- d'engager la mise en œuvre des préconisations du Schéma de cohérence des équipements sportifs dans ses diverses dimensions (0,330 M€),
- d'engager la mise en œuvre du Plan piscines départemental visant à soutenir les collectivités du département à rénover les piscines pour faciliter l'accès de tous les enfants à l'apprentissage de la natation (2,000 M€). A ce titre, ce budget intègre un niveau d'autorisations de programme porté au vote de 40 millions d'euros.

▪ **Mission : Culture, Patrimoine, Archives**

○ Programme : Culture

Une enveloppe de crédits d'un montant total de 1,330 million d'euros est proposé au titre de ce programme, elle est principalement dédiée :

- au soutien apporté par le Département à la rénovation de la MC93 à Bobigny tant en ce qui concerne la réhabilitation du bâtiment (0,766 M€) que de la rénovation de ses équipements scéniques (0,250 M€) ;
- à la poursuite des versements des annuités de subventions décidées antérieurement concernant le cinéma le Trianon à Noisy-le-Sec, la salle de spectacle Le Triton aux Lilas, ainsi que le TGP à Saint-Denis (0,135 M€),
- à la création d'une enveloppe pour soutenir les théâtres et les cinémas pour l'achat de matériels scéniques ou cinématographiques pour améliorer leurs conditions d'accueil des publics (0,130 M€).

▪ **Mission : Développement et attractivité du territoire**

Au budget primitif 2017, les subventions d'investissement versées s'établissent à 7,742 millions d'euros et concernent les programmes suivants:

○ Programme : Aménagement

Les crédits s'établissent à 0,250 million d'euros et sont ventilés entre les subventions destinées à la construction d'infrastructures de très haut débit pour lutter contre la fracture numérique de 14 communes non couvertes par le réseau SIPPEREC (0,200 million d'euros) et les crédits destinés au solde de la participation du Département à la réalisation des espaces publics au projet urbain et universitaire de Villetaneuse (0,050 million d'euros).

○ Programme : Développement économique et promotion du territoire

Les inscriptions proposées au titre des subventions de ce programme s'élèvent à 0,455 million d'euros et sont fléchées sur des partenariats dont les objectifs relèvent des compétences d'insertion et d'emploi (0,400 million d'euros).

○ Programme : Économie sociale et solidaire, emploi et formation

Les crédits proposés s'établissent à 0,260 million d'euros consacrés en majeure partie au soutien aux projets portés par les acteurs du secteur de l'économie sociale et solidaire dont la plus grande partie est destinée à un appel à projet qui a lieu tous les ans.

○ Programme : Politique de la ville et habitat

Pour 2017; l'inscription budgétaire au titre de la politique de la ville et de l'habitat sur ce chapitre s'élève à 6,777 millions d'euros.

Au titre du logement social, il est prévu:

- la poursuite du soutien à l'Office Public de l'Habitat 93 à hauteur de 3,500 millions d'euros;
- la poursuite du soutien à la production de logements sociaux neufs sur la base du principe d'une aide aux bailleurs sociaux d'un montant de 5 000 euros par logement social neuf à hauteur de 0,648 million d'euros.

Au titre de la réhabilitation du parc privé, les programmes suivants seront également poursuivis:

- les programmes OPAH/FIQ dans le cadre de la réhabilitation des quartiers anciens: 0,451 million d'euros;
- l'aide aux propriétaires occupants, la mise en œuvre du nouveau dispositif Renov' Habitat 93: 1,2 million d'euros;
- la lutte contre l'habitat indigne: 0,980 million d'euros.

▪ **Mission : Écologie urbaine**

Dans le cadre de la lutte contre les nuisances phoniques, il est proposé l'inscription de 1,054 million d'euros afin de participer aux actions de maîtrise du bruit dans l'environnement, notamment le long de l'ex-RN3.

▪ **Mission : Éducation et jeunesse**

Les inscriptions budgétaires à ce chapitre s'élèvent pour 2017 à 2,182 millions d'euros dont:

- 1,710 million d'euros de subventions d'équipement versées à la Région pour les collèges en cités mixtes.
- 0,472 million d'euros liés à l'acquisition des premiers équipements ou à la remise à des mobiliers et des matériels dans les collèges.

▪ **Mission : Enfance et famille**

Le plan consacré à la petite enfance et à la parentalité se traduit par des inscriptions budgétaires importantes en investissement, permettant d'apporter un soutien financier renouvelé avec deux objectifs stratégiques principaux :

- la création de nouvelles places d'accueil ;
- l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et des parents.

○ **Programme : Accueil de la petite enfance**

L'inscription budgétaire proposée au titre de ce programme s'élève en 2017 à 1,511 million d'euros, elle s'inscrit principalement dans le cadre du Plan petite enfance et parentalité.

Pour l'exercice 2017, un budget de 1,177 million d'euros est destiné au financement de subventions en faveur de gestionnaires d'établissements d'accueil de la petite enfance, en ciblant les territoires où les besoins sont les plus importants en termes d'accueil du jeune enfant et où les moyens financiers sont plus limités.

Des crédits sont aussi prévus pour soutenir le développement :

- des lieux uniques d'inscription et/ou d'information des familles sur les modes d'accueil, à hauteur de 0,015 million d'euros;
- des Maisons d'Assistants Maternels (MAM) à hauteur de 0,130 million d'euros.

Par ailleurs, un budget de 0,188 million d'euros est également proposé au titre du Fonds Départemental de Développement de l'Accueil Collectif (FODDAC) en investissement. Il est destiné au financement des équipements suivants :

- la poursuite du versement des aides attribuées sur dix ans pour le multi accueil Château d'eau à Villepinte et la Maison de la petite enfance à Gagny, à hauteur de 0,072 million d'euros;
- le versement des acomptes des subventions attribuées lors des appels à projets 2013 et 2014, à hauteur de 0,116 million d'euros.

○ Programme : Protection maternelle et infantile, planification familiale

Le Département entend continuer à conforter - voire renforcer lorsqu'il s'agit de territoires prioritaires - son soutien financier à différents porteurs de projets concernant leurs équipements, dans le cadre du Plan petite enfance et parentalité.

Les crédits de paiement prévus au titre du programme Protection maternelle et infantile et planification familiale s'élèvent à 0,124 million d'euros en 2017, et se répartissent entre :

- la poursuite du versement des aides concernant la construction et la rénovation de trois centres de PMI à Saint-Denis (0,038 million d'euros) ;
- la poursuite du financement du centre de PMI sur le territoire de Neuilly-sur-Marne et d'une Maison des femmes dans l'enceinte de l'hôpital Delafontaine à Saint-Denis (0,038 million d'euros) ;
- la poursuite de l'informatisation, par phase, des différents centres de PMI conventionnés (0,012 million d'euros),
- l'acquisition de matériel et mobilier pour les centres de PMI (0,036 million d'euros).

▪ **Mission : Conduite de l'action départementale**

○ Programme : Stratégie budgétaire et financière

Les propositions budgétaires s'établissent à ce chapitre à 2,510 millions d'euros recouvrant :

- la participation du Département aux dépenses d'investissement de la Brigade des sapeurs pompiers de Paris (1,800 M€),
- le versement annuel résiduel de subventions en annuités à l'Office Seine-Saint- Denis Habitat (0,710 M€).

▪ **Mission : Réseau routier et mobilité durable**

En matière de réseau routier et de mobilité durable, les subventions d'équipement sont proposées à hauteur de 11,863 millions d'euros. Ces crédits sont répartis entre les trois programmes suivants:

○ Programme : Mobilité durable

Une enveloppe de 10,061 millions est proposée pour l'amélioration et le développement des réseaux de transports en commun, en forte progression (59,48 % par rapport à l'exercice précédent) compte tenu de la montée en charge des opérations liées au prolongement des lignes de métro.

Elles recouvrent principalement :

- le prolongement de la ligne 12 (phase 1): 0,625 million d'euros,
- le prolongement de la ligne 12 (phase 2): 2,519 millions d'euros;
- le prolongement de la ligne 14 jusqu'à la mairie de Saint-Ouen: 3,411 millions d'euros;
- le prolongement de la ligne 11: 3,347 million d'euros.

○ Programme : Réseau routier

Il est proposé à ce chapitre 1,000 million d'euros pour le prolongement de la RD 28, correspondant à la délégation de maîtrise d'ouvrage à la SNCF.

○ Programme : Plan de Déplacement Urbain et infrastructures de transports en commun

En complément des inscriptions effectuées sur d'autres chapitres (études, acquisitions foncières et travaux), il est proposé un budget de 0,803 million d'euros, consacré aux subventions d'investissement versées pour le Tzen 3 (0,710 million d'euros), pour le T1 Noisy-le-Sec/Val-de-Fontenay (0,048 million d'euros) et la fin des subventions versées pour le tram'y T8 (0,045 million d'euros).

▪ **Mission : Supports internes**

Il est proposé une inscription budgétaire à hauteur de 0,800 million d'euros destinés au subventionnement de la rénovation de la crèche Gagarine à Romainville.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMOBILISATIONS EN COURS**CHAPITRES 21 ET 23****Dépenses au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	156,867	163,993

PRINCIPALES ACTIONS PROPOSEES AU SEIN DU CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>
Missions :		
- Citoyenneté active et Sport	0,670	1,320
- Culture, patrimoine, archives	0,104	0,799
- Écologie urbaine	5,778	9,015
- Éducation et jeunesse	73,380	87,028
- Enfance et famille	0,411	0,441
- Pilotage et modernisation	3,414	2,508
- Réseau routier et mobilité durable	47,389	40,732
- Ressources humaines	0,097	0,134
- Supports internes	25,265	21,923

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMOBILISATIONS EN COURS**CHAPITRES 21 ET 23****Recettes au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	0,024	0,022

**PRINCIPAUX ELEMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>
Mission : - Autonomie (MDPH)	0,024	0,022

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMOBILISATIONS EN COURS

CHAPITRES 21 ET 23

Les inscriptions à ces chapitres marquent une progression de plus de 4,5 % par rapport au budget précédent avec de fortes progressions dans les domaines du patrimoine culturel, des sports, de l'écologie urbaine et de l'éducation.

▪ **Mission : Autonomie**

○ Programme : Personnes handicapées

Il est prévu une inscription en dépense et en recette de 0,022 million d'euros destinée à l'acquisition de matériel, de mobilier et de copieurs mis à la disposition de la MDPH.

▪ **Mission : Citoyenneté active et Sport**

○ Programme : Sport et Loisirs

les crédits proposés à ce titre en 2017 s'élèvent à 1,320 million d'euros et sont notamment destinés :

- à engager les travaux de transformation du terrain de football du Parc des Guilands à Montreuil (notamment pose de gazon synthétique : 0,500 M€),
- à réaliser des aménagements sportifs dans les parcs départementaux (0,100 M€),
- à procéder à la rénovation des sols du Cosec à Livry-Gargan (0,200 M€),
- à procéder à l'acquisition foncière complémentaire nécessaire à la construction de la piscine de Pierrefitte-sur-Seine (0,100 M€),
- à réaliser les travaux d'aménagement sur le site de la base de loisirs de Champs-sur-Marne (rénovation du bâtiment et construction d'un chalet sanitaire : 0,250 M€).

Cet ensemble de travaux s'inscrivent en cohérence avec les prescriptions du Schéma de cohérence des équipements sportifs (SCOTES), qu'il s'agisse des équipements départementaux, ou du soutien aux équipements communaux dans la dimension de coopération territoriale en la matière.

▪ **Mission : Culture, Patrimoine, Archives**

○ Programme : Archives

Les crédits proposés à ce titre en 2017 s'élèvent à 0,077 million d'euros destinés :

- aux acquisitions de matériels (mobilier de bibliothèque et matériels audio vidéo) pour la gestion et le traitement technique des archives (0,043 M€),
- aux travaux de restauration d'archives et d'ouvrages anciens conservés par la direction des archives (0,024 M€),
- aux acquisitions d'ouvrages anciens pour enrichir le fonds archivistique (0,010 M€).

○ Programme : Culture

Une enveloppe de crédits à hauteur de 0,120 million d'euros est proposée en 2017 principalement en vue de donner au Département la possibilité d'acquérir des œuvres d'art pour enrichir la collection départementale d'art contemporain (0,100 M€).

○ Programme : Patrimoine culturel

L'enveloppe de crédits proposés en 2017 pour ce programme s'élève à 0,602 million d'euros.

Ces crédits sont pour l'essentiel destinés à assurer :

- d'une part, la prise en charge de la construction de la réplique de maison danubienne qui sera implantée sur le site archéologique de la Haute-Ile à Neuilly-sur-Marne (0,442 M€) ;
- d'autre part, à permettre l'achat des matériels techniques nécessaires aux activités du centre départemental d'archéologie (0,135 M€).

▪ **Mission : Écologie urbaine**

Le Département engage un programme de modernisation de ses parcs, planifié sur 2016-2020, pour permettre l'augmentation de leur fréquentation tout en préservant leurs qualités paysagères et écologiques auxquelles la population est fortement attachée.

Le Programme d'Investissement et de Modernisation des Parcs Départementaux « A vos parcs » porte une ambition structurée autour de quatre objectifs :

- Renforcer les liens entre les parcs et la ville et améliorer leur accessibilité ;
- Intensifier et diversifier les usages pour faire des parcs des lieux de culture, de sport, et de loisirs ;
- Susciter les initiatives en offrant des espaces d'expression, de mises à dispositions et développer de nouveaux modes de gestion ;

- Faire des parcs départementaux de véritables laboratoires d'innovation sociale, écologique et de gouvernance.

Les inscriptions proposées à ces chapitres pour l'exercice 2017 marquent cet engagement. Elles s'élèvent à 9,015 millions d'euros, soit une évolution de 56,03 % par rapport aux crédits 2016 (5,778 millions d'euros).

- o Programme : Biodiversité et nature en ville

Les crédits proposés s'élèvent à 8,805 millions d'euros et se déclinent de la manière suivante :

Au titre des Parcs départementaux et liaisons vertes : 8,485 millions d'euros intégrant principalement :

- une enveloppe de 4,310 millions d'euros destinée aux travaux de grosses réparations et d'améliorations intégrant plusieurs équipements sportifs, des aménagements d'activités de restaurations, la mise à niveau de différents équipements notamment pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ainsi que l'installation du WiFi dans deux parcs. Cette enveloppe intègre 0,580 millions d'euros pour le Parc de la Poudrerie avec en parallèle l'inscription d'une recette à même hauteur conditionnant la réalisation des travaux ;
- la poursuite des travaux de sécurisation de la Fosse Maussoin pour un montant de 1,550 million d'euros;
- les travaux d'amélioration de l'accessibilité du parc de la Haute-Ile pour un montant de 0,350 million d'euros. Ces crédits concernent également le lancement des travaux de réhabilitation du chemin de Halage;
- les travaux de réaménagement de l'aire de Jeux de la Baleine au parc de l'Ile-Saint-Denis pour un montant de 0,400 million d'euros;
- l'aménagement d'un équipement permettant de développer une activité de restauration unique pour les parcs départementaux, au Parc Jean Moulin Les Guilands pour un montant de 0,200 million d'euros ;
- la poursuite du projet d'aménagement du parc de La Bergère pour un montant de 0,160 million d'euros ;
- la rénovation des arbres d'alignements pour un montant de 0,335 million d'euros;
- une enveloppe de 0,200 million d'euros pour poursuivre les réalisations d'aménagements végétalisés sur les itinéraires du Chemin des parcs, en lien avec les travaux portés par la direction de la voirie et des déplacements (liaison Croissant vert – Haute-Ile à Neuilly-sur-Marne);
- une enveloppe de 0,730 million d'euros pour l'amélioration des espaces extérieurs aux abords des crèches, PMI, ASE, CSS s'inscrivant dans le cadre du Plan Petite Enfance et Parentalité.

Au titre de l'accueil, l'éducation à l'environnement et de la valorisation du patrimoine :

Une accélération est proposée en matière de signalétique et de jalonnement. Une enveloppe de 0,320 million d'euros est destinée principalement à la mise en place d'une signalétique adaptée sur la zone sud du parc Georges Valbon (secteur Audias) et au renouvellement de différentes signalétiques directionnelles et informatives aux entrées des parcs.

○ Programme : Cadre de vie

Pour 2017, les crédits inscrits à ce programme pour un montant de 0,210 million sont principalement fléchés vers la poursuite de la mise en œuvre du programme expérimental d'isolation de façades le long de l'ex-RN3 à Pantin.

▪ **Mission : Éducation et jeunesse**

Les crédits prévus à ce chapitre s'établissent à 87,028 millions d'euros, en progression de 18,60 % par rapport au budget précédent.

○ Programme : Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Au titre des constructions neuves, rénovations et extensions : une enveloppe financière d'un montant de 53,522 millions d'euros répond à la fois à l'achèvement des opérations du Plan Exceptionnel d'Investissement (PEI) ainsi qu'au Plan Ambition Collèges (PAC).

Plus précisément, il s'agit des opérations de rénovations, restructurations des collèges et construction des gymnases suivants (24,480 millions d'euros) :

- la construction du 6ème collège à Aubervilliers pour un montant de 7,480 millions d'euros;
- la reconstruction du collège Jean Lolive à Pantin pour un montant de 1,400 million d'euros;
- la rénovation avec extension du collège Gustave Courbet à Pierrefitte-sur-Seine pour un montant de 11,230 millions d'euros. Cette enveloppe concerne à la fois les travaux relatifs à la rénovation et extension des bâtiments, à la construction de l'internat et de la cuisine centrale;
- la construction du gymnase Maurice Thorez à Stains pour un montant de 4,000 millions d'euros;
- le pôle sportif Dora Maar du collège intercommunal à Saint-Denis/ Saint-Ouen pour un montant de 0,370 million d'euros (solde financier).

Auxquels s'ajoutent, des crédits consacrés aux nouvelles opérations de constructions, reconstructions et de rénovations lourdes au titre du PAC:

- Le programme de constructions et reconstructions à hauteur de 2,000 million d'euros concernant les collèges et internat suivants:
 - la reconstruction hors site du collège Pierre Semard à Bobigny (0,400 million d'euros);
 - la construction de l'internat neuf et de la salle des sports Pierre Brossolette à Bondy (0,800 million d'euros) ;
 - le collège expérimental à la Courneuve (0,400 million d'euros) ;
 - la rénovation lourde du collège Jean Vilar à la Courneuve (0,400 million d'euros).

- Le programme de rénovations lourdes des collèges suivants (4,350 millions d'euros) :
 - la rénovation et extension du collège Evariste Gallois à Epinay-sur-Seine (0,600 million d'euros);
 - la rénovation du collège Sisley à Seine-Saint-Denis (0,750 million d'euros);
 - la rénovation du collège Lenain De Tillemont à Montreuil (0,400 million d'euros);
 - la rénovation du collège Georges Brassens à Sevran (0,700 million d'euros) ;
 - la rénovation du collège Romain Rolland à Tremblay-en-France (1,500 million d'euros);
 - la rénovation du collège Marie Curie au Lilas (0,200 million d'euros);
 - la rénovation du collège Henri Sellier à Bondy (0,200 million d'euros).

A cela s'ajoutent, les loyers relatifs à l'exploitation dans le cadre des contrats de partenariat: 2,016 millions d'euros et la participation du Département aux contrats de partenariat dans le cadre du PAC pour un montant de 18,901 millions d'euros (collège intercommunal de Livry-Gargan, collège intercommunal de Montreuil, collège de Pisan à Aulnay-sous-Bois, collège intercommunal de Saint-Denis/Aubervilliers, collège Intercommunal de Drancy/ La Courneuve et le collège à Noisy-le-Sec).

Au titre des travaux de modernisation et de grosses réparations

Une enveloppe financière d'un montant de 26,123 millions d'euros est destinée aux travaux préventifs et curatifs dans les collèges.

Au titre des moyens de fonctionnement des collèges

Il est proposé une enveloppe financière de 0,786 million d'euros affectée d'une part à l'acquisition de matériel et de mobiliers scolaires et à l'amélioration des matériels des agents techniques des collèges.

Au titre du collège numérique

Enfin, une enveloppe financière de 6,467 millions d'euros se répartit pour partie entre des dépenses pour le raccordement au très haut débit (0,870 million d'euros) et des dépenses pour le câblage et l'acquisition de matériels informatiques (5,6 millions d'euros dont 1,197 million d'euros d'acquisition de tablettes pour les élèves de 5^{ème}).

○ Programme : Projet Éducatif Départemental

Les crédits relatifs à ce programme s'élèvent à 0,130 million d'euros et concernent essentiellement l'acquisition de matériel de restauration.

▪ **Mission : Enfance et famille**

○ Programme : Accueil de la petite enfance

Il est prévu de consacrer à ce programme une enveloppe portée à 0,350 million d'euros pour l'achat des mobiliers et matériels spécifiques des crèches départementales, dans le cadre des rénovations découlant du Plan petite enfance et parentalité.

○ Programme : Aide sociale à l'enfance

Il est prévu la reconduction d'un budget de 0,021 million d'euros pour l'acquisition de mobilier pour enfants pour les équipements de l'aide sociale à l'enfance.

○ Programme : Protection maternelle et infantile

Il est prévu la reconduction d'une enveloppe budgétaire de 0,070 million d'euros pour l'acquisition de mobilier pour enfants et de matériel spécialisé pour les établissements de PMI.

▪ **Mission : Pilotage et modernisation**

○ Programme: Systèmes d'informations

Le budget à ce titre pour 2017, s'élève à 2,508 millions d'euros, budget affecté aux interventions suivantes :

- les interventions sur les réseaux informatiques et téléphoniques auxquelles est consacré une enveloppe de 1,779 million d'euros qui doivent permettre de poursuivre le déploiement des réseaux à très haut débit (THD) (1,100 M€) ; le déploiement de la téléphonie sous Internet (TOIP) sur l'ensemble des sites départementaux (0,295 M€), les travaux de maintien en condition opérationnelle des réseaux et des matériels téléphoniques (0,214 M€), ainsi que les interventions de sécurisation des systèmes informatiques (0,170 M€),
- les interventions de modernisation des logiciels dits « régaliens » (finance, personnel, prestations sociales) (0,190 M€) et de maintenance lourde des infrastructures informatique (0,236 M€),
- les achats de matériels de micro informatiques et de copieurs nécessaires à l'activité des agents départementaux (0,303 M€).

▪ **Mission : Réseau routier et mobilité durable**

Les crédits proposés au titre de cette mission s'élève à 40,732 millions d'euros et se répartissent comme suit :

○ Programme : PDU et infrastructures de transports en commun

Les crédits proposés à hauteur de 19,825 millions d'euros se déclinent entre les actions suivantes:

- l'action relative à la réalisation des infrastructures de tramways et BHNS, soit 10,340 millions d'euros pour :
 - le prolongement du T1 à l'Est entre Bobigny et Val-de-Fontenay;
 - les aménagements de remise à niveau des équipements de la ligne historique du Tramway T1;
 - la requalification de l'ex RN 3 de Pantin aux Pavillons-sous-Bois et la création d'un TCSP de type bus à haut niveau de service « Tzen3 ».
- l'action relative à la maîtrise des déplacements pour laquelle un budget de 2,650 millions d'euros est proposé pour la mise en œuvre du projet Gerfaut 2; avec l'objectif de terminer la modernisation de l'outil existant de gestion et de régulation des feux.

- l'action relative au développement des modes actifs, soient 3,865 millions d'euros affectés principalement au Plan Mobilité Durable (PMD) : deux programmes relatifs aux aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux seront mis en œuvre afin de favoriser d'une part, les aménagements pour les activités pédestres à hauteur de 1,030 million d'euros et, d'autre part, les aménagements en faveur des vélos à hauteur de 2,770 millions d'euros.
- l'action relative à l'amélioration de la circulation des bus, qui s'élève à 2,970 millions d'euros et regroupe
 - le programme de mise aux normes des arrêts de bus aux utilisateurs de fauteuils roulants pour un montant de 1,670 million d'euros;
 - la poursuite des aménagements dans le cadre du comité d'axe de la ligne 143 notamment ceux de l'avenue Henri Barbusse à la Courneuve à hauteur de 0,700 million d'euros;
 - les travaux d'aménagement visant à la réabsorption des « points durs bus » à hauteur de 0,600 million d'euros.

○ Programme : Réseau routier

Les propositions budgétaires au titre du réseau routier s'établissent à 20,907 millions d'euros

Le développement et la modernisation du réseau de voirie départementale à hauteur de 6.310 millions d'euros :

- en matière de requalification, principalement les opérations menées sur deux voiries ; les travaux d'aménagement de l'ex-RN2 sur plusieurs sections pour un montant de 0,200 millions d'euros et les travaux d'aménagement de l'ex-RN301 Place du Marché à Neuilly-sur-Marne pour un montant de 0,450 million d'euros ;
- la poursuite des travaux de la RD 28 prolongée Est en vue de son articulation avec l'exploitation de la Tangentielle Nord (ou Tram Express Nord) pour un montant de 4,000 millions d'euros;
- les travaux dans le cadre de l'accompagnement des grands projets urbains à hauteur de 1,380 million d'euros avec notamment les travaux de la RD32 « Le Bourget Anizan Cavillon » et l'ex-RN302 à Montreuil rue de Paris ;
- et les travaux de jalonnement pour un montant de 0,280 million d'euros.

La mise en sécurité du réseau à hauteur de 14,597 millions d'euros :

- les opérations d'aménagement aux abords des établissements scolaires dans le cadre du Plan Mobilité Durable, pour un montant de 5,620 millions d'euros;
- les opérations de rénovation et de renforcement de l'éclairage public pour un montant de 1,098 million d'euros ;

- les opérations de sécurité routière classique visant à la fois à traiter les zones accidentogènes et à réaliser des aménagements préventifs sont proposés à hauteur de 7,654 millions d'euros ;
- et les moyens fonciers à hauteur de 0,225 million d'euros.

▪ **Mission : Ressources humaines**

L'enveloppe de crédits proposée à ce chapitre pour cette mission en 2017 s'élève à 0,134 million d'euros, enveloppe consacrée:

- à l'achat de matériels spécifiques et à la réalisation de travaux d'adaptation des postes de travail pour favoriser l'accueil et les conditions de travail d'agents en situation de handicap (0,060 M€) ;
- à l'achat de matériels destinés à l'activité de la médecine professionnelle préventive (0,074 M€).

▪ **Mission : Supports internes**

Les crédits proposés au titre de la mission « Supports internes » s'élèvent à 21,923 millions d'euros ventilés entre les programmes suivants:

○ **Programme : Bâtiments départementaux**

Au titre des bâtiments départementaux, le budget s'établit à 20,035 millions d'euros : 14,930 millions d'euros au titre des constructions et rénovations lourdes et 5,105 millions d'euros pour les travaux de modernisation et grosses réparations .

S'agissant de l'action « Constructions et rénovations lourdes », il s'agit des opérations suivantes:

- le programme de rénovation lourde s'inscrivant dans le cadre du Plan Petite Enfance et Parentalité à hauteur de 4,900 millions d'euros, dont 3,600 millions d'euros destinés aux crèches départementales;
- la relocalisation du centre technique de La Motte à hauteur de 1,528 million d'euros;
- la reconstruction du centre technique de la DEA à Rosny-sous-Bois et du garage départemental à hauteur respectivement de 6,806 millions d'euros et 1,350 million d'euros,
- des travaux relatifs à la rénovation de l'immeuble Picasso à hauteur de 0,346 million d'euros.

S'agissant de l'action « Travaux de modernisation et de grosses réparations », il s'agit des opérations suivantes:

- la déconstruction des bâtiments de la cité administrative 2 pour un montant de 1,200 million d'euros;
- la sécurisation des sites départementaux pour un montant de 0,500 million d'euros;
- des crédits pour un montant de 3,050 millions d'euros au titre du Plan Petite Enfance et Parentalité, dont 2,200 millions d'euros pour les travaux dans les crèches et 0,500 million d'euros destinés aux travaux dans les centres de PMI.
- des crédits à hauteur de 0,350 million d'euros de travaux de modernisation et de grosses réparations sur les sites centraux.

○ Programme: Logistique

Les inscriptions budgétaires à hauteur de 0,230 million d'euros sont principalement affectées à l'acquisition de mobilier et notamment du matériel spécifique pour les crèches à hauteur de 0,180 million d'euros.

○ Programme: Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

Les crédits proposés concernent le programme d'acquisitions foncières (hors opérations de voirie). Un budget de 1,658 million d'euros lui est consacré. Il recouvre :

- d'une part, l'acquisition d'une parcelle de terrain destinée à l'extension du parc départemental de l'Ile-Saint-Denis sur la pointe Nord, l'acquisition de terrains sur le domaine de Ville Evrard ainsi que l'achat d'un local en vue d'y implanter une crèche départementale au Bourget,
- d'autre part, les dépenses de charges de copropriété.

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**CHAPITRE 27****Dépenses au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	0,171	0,165

**PRINCIPAUX ELEMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>
Missions :		
- Supports internes (<i>Dépôt et cautionnement versés</i>)	0,010	0,020
- Ressources humaines (<i>prêts exceptionnels au personnel</i>)	0,161	0,145

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**CHAPITRE 27****Recettes au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	0,055	0,055

**PRINCIPAUX ELEMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>
Mission : -Ressources humaines (remboursement de prêts au personnel)	0,055	0,055

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

CHAPITRE 27

▪ **Mission : Ressources humaines**

Les crédits proposés à ce titre en 2017 s'élèvent à un montant total de 0,145 million d'euros et ressortent d'une part de l'action sociale du Département envers ses agents en difficulté, au travers de prêts exceptionnels (0,055 M€) et d'autre part de la mise en œuvre d'une politique incitative à l'usage de moyens de transport écologiques, par le biais de prêts à taux nul pour l'achat d'un véhicule électrique (bicyclette ou automobile) (0,090 M€).

Par ailleurs, les recettes attendues des remboursements des prêts consentis aux agents départementaux sont prévues à hauteur de 0,055 million d'euros.

▪ **Mission : Gestion immobilière**

Les crédits prévus à ce titre, pour un montant 0,020 million d'euros, relèvent des cautionnements versés à l'occasion des prises en location de biens immobiliers nécessaires à l'activité des services départementaux,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHARGES A CARACTERE GENERAL

CHAPITRE 011

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2016 ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2017

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
Dépenses	152,116	151,911	-0,13 %

PRINCIPALES DEPENSES PROPOSEES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
Missions :			
- Autonomie	26,683	27,590	3,40 %
- Citoyenneté active et sport	0,208	0,290	39,21 %
- Conduite de l'action départementale	2,929	3,489	19,10 %
- Culture, patrimoine, archives	0,862	0,840	-2,61 %
- Développement et attractivité des territoires	0,668	0,712	6,47 %
- Écologie urbaine	8,496	8,186	-3,64 %
- Éducation et jeunesse	19,792	20,057	1,34 %
- Enfance et famille	21,846	21,474	-1,80 %
- Pilotage et modernisation	3,848	4,076	5,91 %
- Réseau routier et mobilité durable	5,418	5,143	-5,08 %
- Ressources humaines	2,632	2,956	13,26 %
- Solidarité, insertion, santé	10,445	10,272	-1,66 %
- Supports internes	47,970	46,498	-3,07 %

CHARGES A CARACTERE GENERAL

CHAPITRE 011

▪ Mission : Autonomie

Les crédits inscrits à ce chapitre en faveur des prestations relatives à l'autonomie s'établissent à 27,590 millions d'euros, en progression de 3,4 % par rapport au budget précédent. Cette progression est principalement imputable au forfait améthyste.

○ Programme : Personnes Agées

Les crédits inscrits en faveur des personnes âgées s'établissent à hauteur de 23,145 millions d'euros.

Dans ce cadre, un budget de 22,759 millions d'euros est proposé pour le financement du forfait améthyste en progression de 3,5% par rapport au BP 2016 sur la base de la revalorisation des tarifs de 3 % du STIF, Déduction des recettes attendues à hauteur de 2,433 millions d'euro, la charge nette prévisionnelle s'établit à 20,326 millions d'euros.

A cette dépense, s'ajoute le montant proposé pour l'aide ménagère, soit 0,391 million d'euros, en augmentation de 2,08 % par rapport à l'exercice précédent.

○ Programme : Personnes handicapées

Les crédits inscrits à ce chapitre au budget primitif 2017 en faveur des personnes handicapées s'établissent à 4,445 millions d'euros.

Ces crédits sont principalement destinés au dispositif de transports spécialisés PAM 93, ceux-ci s'élevant à 3,593 millions d'euros, en progression de 0,57 % par rapport au budget précédent en lien avec la mise en œuvre des marchés publics d'exploitation et de contrôle de cette prestation.

La prestation d'aide ménagère est prévue à hauteur de 0,750 million d'euros, en augmentation de 7,32%. Les prévisions sont fondées sur l'augmentation constatée de la prestation depuis 2012.

Enfin, le budget proposé au titre des actions transversales et qualité s'élève au budget primitif 2017 à 0,102 million d'euros, dont 0,074 million d'euros pour le financement d'un audit de la démarche qualité de la DPAPH.

▪ **Mission : Citoyenneté active et sports**

Il est proposé de consacrer à cette mission en 2017 un volume de crédits s'élevant à 0,290 million d'euros qui se ventile de la façon suivante :

○ Programme : Promotion de la vie associative et démocratie participative

Les dépenses proposées en 2017 pour ce programme consistent en l'organisation d'un colloque en direction du milieu associatif départemental sur la question du rôle du bénévolat (0,010 M€).

○ Programme : Sports et loisirs

Les crédits proposés s'élèvent à 0,280 million d'euros. Ils répondent :

- aux besoins de fonctionnement courant des équipements sportifs départementaux gérés en régie (0,185 M€),
- aux activités de valorisation des actions éducatives de sports et de loisirs conduites par le Département ou par ses partenaires (0,043 M€),
- aux actions pour le développement équitable des disciplines sportives (0,052 M€).

▪ **Mission : Conduite de l'action départementale**

L'enveloppe de crédits s'élève à 3,489 millions d'euros et relève pour l'essentiel des programmes suivants:

○ Programme : Information et communication

Les propositions d'inscription pour 2017 concernant ce programme s'élèvent au total à 2,824 millions d'euros, en diminution de 1,11 % par rapport à l'exercice précédent.

Elles ont pour objet de valoriser l'action publique départementale par le biais de campagnes de communication sectorielles (communications spécifiques sur les plans et schémas départementaux)(0,393 M€), ou plus générales, notamment grâce au magazine Seine-Saint-Denis.fr (1,240 M€), ou via le développement des communications digitales (0,080M€).

○ Programme : Mission Jeux olympiques et paralympiques

Les crédits proposés à ce chapitre s'élèvent à 0,555 million d'euros auxquels s'ajoutent 0,245 million d'euros au chapitre 65 et sont destinés aux actions de promotion, de valorisation et d'accompagnement de la candidature de Paris à l'obtention des jeux Olympiques et paralympiques de 2024.

▪ **Mission : Culture, Patrimoine, Archives**

Il est proposé de consacrer à cette mission en 2017 un volume de crédits s'élevant à 0,840 million d'euros réparti entre les programmes suivants :

○ Programme : Archives

Les crédits proposés s'élèvent à 0,065 million d'euros et sont destinés aux achats de fournitures et frais divers liés à la conservation des archives (0,037 M€) et, d'autre part, aux prestations destinées à la valorisation des fonds d'archives et à la production de publications (0,028 M€).

○ Programme : Culture

Il est proposé à ce chapitre un volume de dépenses s'élevant au total à 0,258 million d'euros. Ces crédits correspondent aux dépenses d'accompagnement des diverses activités culturelles déployées telles que, par exemple, les prestations de transport et de mise en place des œuvres du fonds départemental d'art contemporain, ou encore les achats de livres pour enfants.

Aussi, ce volume de dépenses se décompose en trois grandes actions:

- la structuration, par le Département, d'une offre artistique et culturelle durable (0,190M€) via notamment, les initiatives départementales de prêts d'oeuvres aux villes pour des expositions de la collection départementale (transport de matériel d'exposition) ou encore de promotion d'événements artistiques et culturels,
- le renforcement et le soutien à l'éducation artistique et aux pratiques amateurs (0,030 M€),
- le développement des publics et le renforcement de l'action culturelle (0,038 M€) au moyen de diverses prestations de services et fournitures nécessaires telles que des livres à destinations de médiathèques et bibliothèques départementales.

○ Programme : Patrimoine culturel

Les crédits s'élèvent à 0,517 million d'euros et seront principalement consacrés, pour une part, aux activités archéologiques (0,281 M€) liées aux fouilles préventives et, pour l'autre part, aux activités de valorisation qui en découlent (publications notamment), ainsi que la valorisation des travaux sur le patrimoine architectural du Département (0,232 M€).

▪ **Mission : Développement et attractivité des territoires**

Au budget primitif 2017, une enveloppe de 0,712 million d'euros est proposée et concerne principalement les programmes suivants:

○ Programme : Développement économique et promotion du territoire

Les crédits sont proposés à hauteur de 0,535 million d'euros et correspondent aux prestations suivantes :

- en matière de développement économique: 0,255 million d'euros intégrant notamment des prestations d'accompagnement PMI/PME en matière de stratégie concurrentielle (0,070 M€), d'acquisition de bases de données (0,050 M€), ainsi que les frais généraux liés à la mise en œuvre des animations relatives à l'expansion économique (0,115 M€);
- en matière de promotion du territoire: 0,280 million d'euros principalement liées à l'organisation ou la participation du Département à des salons tels que le Salon des Entrepreneurs, le Salon international de l'aéronautique au Bourget ou le Salon de l'immobilier de l'Entreprise (SIMI).

○ Programme : Économie sociale et solidaire, emploi et formation

Les crédits proposés au titre de ce chapitre s'élèvent à 0,070 million d'euros, ils sont composés de :

- 0,010 million d'euros pour l'attribution d'une prime de stage pour les personnes non indemnisées et engagées dans un parcours de retour à l'emploi ;
- 0,060 million d'euros de cotisation au Groupement d'intérêt public Emploi Roissy Charles de Gaulle

○ Programme : Politique de la ville et de l'habitat

Une enveloppe budgétaire d'un montant de 0,040 million d'euros est inscrite afin de financer les études relatives à l'habitat (0,020 M€) et les actions de création et de conception concernant les acteurs de l'habitat (0,020 M€).

▪ **Mission : Écologie urbaine**

A ce chapitre, les crédits relatifs à la mission « Écologie Urbaine » s'établissent à 8,186 millions d'euros et se répartissent de la manière suivante:

○ Programme : Biodiversité et nature en ville

Des inscriptions à hauteur de 8,091 millions d'euros sont proposées pour 2017 en faveur de :

L'accueil, l'éducation à l'environnement et la valorisation de la trame verte :
1,307 million d'euros

Dans le cadre du Plan « A vos Parcs », les crédits proposés sont en progression de 29,86 % par rapport à l'exercice précédent. Une priorité est donnée aux activités et animations dans les parcs afin de proposer une programmation renforcée et diversifiée dans de nombreux domaines culturels, de loisirs et sportifs. Des actions visant à améliorer la diffusion des programmations d'animations dans les parcs mais aussi à renforcer leur notoriété sont également prévues.

L'entretien des parcs et des liaisons vertes: 6,784 millions d'euros

Cette action porte en grande partie sur l'entretien des parcs départementaux pour 5,402 millions d'euros et principalement du parc Georges Valbon (2,235 million d'euros), du parc du Sausset (1,138 million d'euros), du parc forestier de la Poudrerie (0,307 million d'euros) et des parcs urbains (0,1,276 million d'euros).

Parmi les autres dépenses, il sera consacré 0,564 million d'euros à l'entretien des espaces extérieurs des propriétés départementales (crèches, ASE, PMI, CSS...) et 0,818 million d'euros à l'entretien des arbres d'alignement.

○ Programme : Qualité de l'environnement urbain

Une enveloppe budgétaire de 0,096 million d'euros est proposée, elle recouvre principalement des crédits affectés à des cotisations (Airparif, ORDIF, ALEC.), soit 0,082 million d'euros.

▪ **Mission : Éducation et jeunesse**

Les crédits inscrits au titre de la mission « Éducation et Jeunesse » s'établissent à 20,057 millions d'euros, en progression de 1,34 % par rapport au BP 2016.

Cette évolution est liée au déploiement de la maintenance du parc informatique sur un périmètre plus important.

Les crédits sont ventilés de la manière suivante:

○ Programme : Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Le programme relatif à l'accueil des collégiens et de la communauté éducative s'élève à 12,148 millions d'euros et se répartissent principalement entre les actions suivantes :

- la maintenance informatique sur les 125 collèges à la rentrée 2017 pour un montant de 2,436 millions d'euros ;

- la maintenance des bâtiments pour un montant de 5,356 millions d'euros dont 5,016 millions d'euros au titre des l'entretien des collèges,
- les frais induits par les contrats de partenariats pour 3,745 millions d'euros,
- les crédits prévus dans le cadre des relations avec la communauté scolaire pour un montant de 0,250 million d'euros (transport, impression...).

○ Programme : Projet éducatif départemental

Les crédits proposés au titre du Projet Éducatif Départemental s'établissent à 7,907 millions d'euros, en progression de 1,66 % par rapport au budget précédent et se répartissent essentiellement de la manière suivante :

- une enveloppe de 4,574 millions d'euros destinée à la restauration des collégiens;
- une enveloppe de 2,959 millions d'euros relative au Chèque Réussite, reposant sur une prévision d'attribution de 14 210 chèquiers ;
- une enveloppe de 0,277 million d'euros incluant 0,148 million d'euros pour des actions d'orientation et d'apprentissage ainsi que les frais liés aux Centres d'Information et d'Orientation pour 0,117 million d'euros qui seront remboursés par l'État à l'euro près conformément aux accords de fin de gestion par le Département en 2017;
- une enveloppe de 0,076 million d'euros portant les crédits pour l'éducation à l'écologie urbaine et le conseil des collégiens ;
- une enveloppe de 0,021 million d'euros consacrée aux actions contre la violence.

▪ **Mission : Enfance et famille**

A ce chapitre, les crédits relatifs à la mission « Enfance et famille » s'établissent à 21,474 millions d'euros et se ventilent entre les programmes suivants:

○ Programme : Accueil de la petite enfance

Au titre de l'accueil individuel de la petite enfance, il est proposé une enveloppe budgétaire de 0,193 million d'euros répondant essentiellement liée à la formation des assistants familiaux.

Au titre des Crèches départementales, il est proposé un budget de 1,700 million d'euros. Ce budget intègre notamment :

- les frais d'alimentation (1,050 M€),
- les changes complets (0,135 M€),
- les produits d'hygiène, de pharmacie et les prestations de laboratoires (0,105 M€),
- les frais de transport des enfants ainsi que ceux de fêtes, cérémonies et de sorties (0,102 M€),
- l'acquisition de livres destinés aux enfants (0,073 M€) et de jouets (0,065 M€).

○ Programme : Aide sociale à l'enfance

Les crédits proposés s'élèvent à 3,494 millions d'euros.

Les frais consacrés à l'accueil familial et en structures collectives représentent la principale dépense imputée à ce chapitre, soit 2,936 millions d'euros pour la prise en charge des frais de transports et des frais liés à la santé (honoraires médicaux, frais d'analyse, produits pharmaceutiques).

Ces crédits intègrent également :

- les dépenses d'honoraires médicaux et paramédicaux pour les candidats à l'adoption (0,015 million d'euros) ;
- les frais liés à l'accompagnement, destinés notamment aux prestations d'habillement, d'interprétariat et aux actions de remobilisation éducative (0,542 million d'euros).

○ Programme : Protection maternelle et infantile, planification familiale

Les dépenses proposées au budget 2017 en matière de protection maternelle et infantile et de planification familiale s'élèvent à hauteur de 16,086 millions d'euros.

Les crédits proposés comprennent en premier lieu le remboursement aux centres de PMI et de planification conventionnés, pour un montant de 13,943 millions d'euros.

Les autres principales dépenses concernent :

- la prise en charge des examens médicaux (1,065 M€),
- la prise en charge des produits pharmaceutiques et l'achat de petits matériels médicaux (0,415 M€),
- les prestations d'interprétariat (0,450 M€).

▪ **Mission : Europe et solidarité internationale**

- Programme : Animation et gestion de projets européens

Il est proposé d'inscrire à ce titre en 2017 une enveloppe financière de 0,073 million d'euros. La modération de cette enveloppe de crédits résulte principalement du travail d'internalisation de la gestion des demandes de financements, ce qui permet de réserver le recours à des prestations externes aux dossiers les plus complexes.

- Programme : Solidarité, coopérations internationales

Les crédits proposés à ce chapitre s'élèvent à 0,084 million d'euros. Ils sont destinés, d'une part, aux frais de fonctionnement courants induits par les démarches conduites en matière de coopérations et relations internationales (0,032 M€) et, d'autre part, à servir les actions conduites par Via le Monde au titre de son rôle de centre de ressources sur les questions de coopération et de développement équitable (0,052 M€).

▪ **Mission : Pilotage et modernisation**

L'enveloppe de crédits affectée à cette mission s'élève, en 2017, à 4,076 millions d'euros et répond aux besoins de financement des programmes suivants :

- Programme : Animation et développement social local

Les crédits proposés à hauteur de 0,040 million d'euros répondent d'une part, aux frais liés aux appels à projets sociaux de territoire et d'innovation sociale (0,027 M€), et d'autre part, aux dépenses d'organisation des journées d'études organisées chaque année dans le cadre du renforcement des pratiques professionnelles des acteurs de travail social (0,013 M€).

- Programme : Audit interne

Les crédits inscrits pour 2016 à ce titre s'élèvent au total à 0,019 million d'euros au service du plan annuel d'audit des activités départementales.

- Programme : Pilotage et stratégie

Les crédits proposés pour ce programme représentent un montant de 0,548 million d'euros et sont pour une large part destinés aux dépenses d'acquisition et d'abonnement de documentation pour les besoins des services départementaux (0,365 M€).

Ils couvrent d'autre part les frais résultant des actions liées à la mise en œuvre du projet d'administration numérique (0,090M€), celles liées à la conduite de l'Agenda 21 (0,043M€) et à l'évaluation des politiques publiques (0,040M€). Enfin les dépenses liées aux actions en matière de coopération territoriale, de dialogue de gestion et d'observatoire départemental s'élèvent à 0,011 million d'euros.

○ Programme : Systèmes d'informations

Les crédits relatifs aux systèmes d'informations s'élèvent à 3,469 millions d'euros, ils intègrent:

- les dépenses de téléphonie de l'ensemble des services départementaux (1,623 M€), qui regroupent les frais de téléphonie classique ainsi que les dépenses d'abonnement Internet,
- les frais de maintenance informatique et les droits de licences des diverses applications métiers utilisées par les services (0,973 M€),
- les contrats de maintenance des réseaux téléphoniques et des serveurs informatiques dans une démarche de maintien en condition opérationnelle de ces systèmes (0,430 M€),
- les dépenses liées aux activités en matière d'innovation dans les services numériques regroupés sous le label « Mission innovation numérique » (0,042 M€),
- les dépenses liées à la mise à disposition de postes de travail numériques (0,402 M€).

▪ **Mission : Réseau routier et mobilité durable**

Une enveloppe de 5,143 millions d'euros est proposée au titre de l'exercice 2017. Elle concerne les programmes suivants:

○ Programme : Mobilité durable

Des crédits à hauteur de 0,315 million d'euros sont inscrits majoritairement au titre du financement de la carte Imagine'R, soit 0,303 million d'euros.

○ Programme : PDU et infrastructures de transports en commun

Les inscriptions budgétaires s'établissent à 0,038 million d'euros et concernent les frais d'actes et contentieux et honoraires d'avocats liés aux projets de transports.

○ Programme : Réseau routier

Les crédits inscrits à ce programme s'élèvent à 4,790 millions d'euros. Ils sont essentiellement liés à la maintenance et à l'exploitation du patrimoine à hauteur de 4,440 millions d'euros, incluant l'entretien et la réparation de la signalisation tricolore lumineuse (STL).

Un montant de 0,350 million d'euros est également proposé pour répondre aux frais liés à l'activité de la direction de la voirie et des déplacements ainsi qu'à la participation du Département au fonctionnement de l'inspection générale des carrières (0,090 million d'euros).

▪ **Mission : Ressources humaines**

Les crédits proposés à ce titre en 2017 s'élèvent à 2,956 millions d'euros. Les principaux postes de dépenses sont:

- les dépenses concourant à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à hauteur de 0,972 million d'euros, lesquelles comprennent les frais de formation des agents départementaux (0,554 million d'euros), les frais liés à la « gestion des compétences » dont les frais d'apprentissage, de validation des acquis de l'expérience, les contrats emploi-formation, mais aussi les frais liés aux opérations de recrutement (0,307 M€), ainsi que les dépenses affectées au développement de la politique de soutien à l'emploi des agents handicapés (0,112 million d'euros);
- les frais de déplacement, pour un montant de 1,022 million d'euros, qui comprennent d'une part, les dépenses occasionnées pour l'accès des agents aux congés bonifiés (0,600 million d'euros) et, d'autre part, les frais de déplacement des agents que ce soit à l'occasion de leur activité professionnelle ou lors de leurs cursus de formation (0,422 million d'euros);
- les frais liés à la santé et aux conditions de travail (honoraires médicaux, frais de pharmacie, frais d'études et accompagnement des équipes en difficulté) : 0,618 million d'euros ; il convient de noter que cette enveloppe de dépenses est abondée au titre d'une convention inter-entreprise sur la médecine du travail afin de recourir à des prestations de médecins « intérimaires » pour pallier la difficulté actuelle au recrutement de ces professionnels(0,200 M€).

▪ **Mission : Solidarité, Insertion, Santé**

Les crédits proposés en 2017 s'élèvent à 10,272 millions d'euros. Les principaux postes de dépenses sont affectés aux programmes suivants :

○ Programme : Accompagnement social

Le budget 2017 pour le financement d'actions d'accompagnement social est proposé à hauteur de 6,681 millions d'euros.

Il est majoritairement destiné au remboursement des dépenses de fonctionnement aux gestionnaires délégués des circonscriptions de service social conventionnées, à hauteur de 5,650 millions d'euros.

Il comprend également les dépenses suivantes:

- les frais liés aux mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) et aux mesures d'accompagnement judiciaire (MAJ) pour 0,400 million d'euros,
- dans le cadre du droit au logement, 0,505 million d'euros liés à l'IEPEL, instance d'enquête pour la prévention des expulsions locatives,
- les analyses de pratiques pour 0,043 million d'euros,

- les prestations d'interprétariat pour 0,048 million d'euros,
- les frais liés à l'accueil et ceux liés aux manifestations de droits fondamentaux, à hauteur de 0,030 million d'euros,
- l'édition de brochures et de dépliants au titre du droit au logement, pour 0,005 million d'euros.

○ Programme : Prévention des conduites à risques

En ce domaine d'intervention, les crédits imputés à ce chapitre s'établissent à 0,366 million d'euros et permettent de financer :

- les frais de fonctionnement de l'espace de prévention Tête à Tête destiné à l'accueil et à l'information des jeunes habitants de la Seine-Saint-Denis (0,146 million d'euros),
- les dépenses de la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques dans sa fonction de centre de ressources, à disposition de tous les professionnels de la prévention et de l'éducation des jeunes publics, que ce soit par l'organisation de formation ou par la réalisation d'études en forme de recherche – action (0,219 million d'euros).

○ Programme : Prévention et promotion de la santé

L'enveloppe budgétaire s'élève à 3,126 millions d'euros.

Le poste de dépenses le plus élevé concerne la lutte contre les maladies infectieuses, pour un montant de 2,911 millions d'euros, incluant :

- la mise à disposition de vaccins : 2,020 millions d'euros tenant compte d'une évolution significative de la politique vaccinale tant en dépenses qu'en recettes liée à la fois aux enjeux de santé publique et de la convention signée avec la CPAM. Les vaccinations concernent en grande majorité les actions de la PMI, premier vaccinateur et les séances publiques de vaccination,
- les actions liées aux dépistages, aux consultations, les réalisations d'exams et l'achat de médicaments, soit une enveloppe budgétaire de 0,891 million d'euros.

Dans le cadre de l'action « Santé bucco-dentaire », l'inscription proposée de 0,215 million d'euros couvre les actions menées dans les écoles, la réalisation de documents d'information ainsi que la prise en charge de fournitures.

○ Programme : Promotion des droits fondamentaux

Le budget alloué aux actions de promotion des droits fondamentaux est proposé en reconduction :

- 0,094 million d'euros destinés aux prestations mises en œuvre par l'Observatoire des violences faites aux femmes,
- 0,006 million d'euros pour la coordination de l'action sociale dont 0,005 million d'euros de cotisation à l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée.

▪ **Mission : Supports internes**

Pour 2017, l'enveloppe budgétaire relative aux supports internes est proposée à hauteur de 46,498 millions d'euros, en diminution de plus de 3 % par rapport au budget précédent.

○ Programme : Bâtiments départementaux

Les crédits destinés aux bâtiments départementaux s'établissent à 9,150 millions d'euros. Ces crédits sont destinés à assurer:

- d'une part, les fournitures de fluides (chauffage urbain, eau, électricité et combustible) des bâtiments du Département pour un montant de 4,950 millions d'euros;
- d'autre part, l'entretien et la maintenance courante des bâtiments pour un montant de 4,200 millions d'euros

○ Programme : Logistique

Les dépenses proposées s'élèvent à 13,850 millions d'euros, en diminution de 3,50 % par rapport aux crédits inscrits au budget de l'exercice précédent. Cette baisse correspondant à la poursuite des efforts de gestion réalisés par le Département notamment par la mutualisation de certaines de ces dépenses et de l'efficacité des dépenses relatives à la flotte automobile.

Ces inscriptions se répartissent entre :

- les crédits alloués à la flotte automobile à hauteur de 0,980 million d'euros, soit une baisse de plus de 7 % par rapport au budget de l'exercice précédent compte tenu du verdissement de la flotte automobile et de la baisse des prix relatifs aux carburants;
- les crédits alloués à la qualité de service pour un budget de 3,515 millions d'euros dont 2,4 millions d'euros au titre des frais de restauration;
- les frais liés aux postes de travail pour 0,900 million d'euros, soit une diminution de 17 % consécutive à un ensemble d'effort de gestion réalisé sur les impressions et fournitures de bureau;

- les frais de logistique liés aux locaux à hauteur de 7,455 millions d'euros,
- les crédits liés aux frais de routage et d'affranchissement: 1 million d'euros, en baisse de plus de 6 %.

○ Programme : Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

La proposition d'inscription budgétaire au titre de ce programme pour 2017 s'élève au total à 23,498 millions d'euros.

La majorité des dépenses est relative à la gestion immobilière (loyers-charges locatives-taxes foncières). Elles s'élèvent à 22,104 millions d'euros pour l'exercice 2017, en diminution de 1,93 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette inscription évolue chaque année en fonction de la prise en compte de nouveaux contrats de location et les dénonciations de contrats prévisibles en 2017, ainsi que l'impact en année pleine des nouveaux contrats conclus en cours d'année 2016.

Les principaux nouveaux contrats pour 2017 concernent :

- la prise en location de logements de fonction pour les directrices des crèches de Rosny-sous-Bois et de Pantin,
- la prise en location des locaux laissés vacants par la Sécurité sociale dans l'immeuble Européen II,
- le relogement des équipes de PMI de Saint-Ouen et de Noisy-le-Grand,
- la prise en location pour le 3ème site de CDDPS à Saint-Denis,
- la prise en location de locaux pour la Circonscription de service social de Villepinte.

Les principales résiliations ou échéances de contrats concernent :

- le non renouvellement de la location des bureaux et salles de formation situées dans l'immeuble Diderot à Bobigny, cette opération est concomitante à la prise en location des surfaces supplémentaires à l'Européen II,
- l'impact en année pleine de la fin de la location au bâtiment Eiffel à Pantin,
- l'arrêt de la location de locaux pour la subdivision territoriale Nord de la direction de la voirie et des déplacements à Saint Denis,
- la fin du bail relatif au logement de fonction pour la directrice de la crèche Fratellini à Pantin.

Par ailleurs, les crédits prévus au titre des primes d'assurances s'élèvent à 1,164 million d'euros. Ils se répartissent entre responsabilité civile, patrimoine scolaire, patrimoine hors scolaire et véhicules.

Enfin, il est prévu 0,230 million d'euros pour répondre aux démarches de conseil juridique et de contentieux, la stabilité de cette enveloppe par rapport à l'exercice antérieur traduit le bien fondé de la démarche d'internalisation des prestations de conseils juridiques et contentieux engagé depuis les dernières années.

CHARGES PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES**CHAPITRE 012****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2016
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2017**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
Dépenses	374,753	376,531	0,47 %

PRINCIPALES DEPENSES PROPOSEES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
Missions :			
- Enfance et famille	42,328	40,556	-4,19 %
- Ressources humaines	332,394	335,944	1,07 %

CHARGES PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES

CHAPITRE 012

▪ **Mission : Enfance et Famille**

Les crédits prévus au Budget Primitif 2017 au titre des rémunérations et charges des assistants familiaux employés par le Département s'élèvent à 40,556 millions d'euros et s'appuient sur les perspectives de réalisation 2016.

La projection 2017 repose sur :

- une stabilité du nombre d'enfants confiés,
- le recrutement de 60 assistants familiaux et le départ à la retraite de 48 agents.

▪ **Mission : Ressources humaines**

Hors assistants familiaux et personnels de la DEA dont les rémunérations sont imputées au budget annexe, les crédits prévus au titre des rémunérations et charges du personnel départemental et frais assimilés s'élèvent à 335,944 millions d'euros, en progression de 1,07 % par rapport au budget primitif de 2016 (332,394 M€).

Cette enveloppe de rémunération et charges intègre les crédits destinés à la rémunération des agents départementaux mis à disposition de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) qui s'élèvent en 2017 à 6,469 millions d'euros

L'évolution proposée tient compte de :

- L'évolution salariale résultant du « glissement vieillesse technicité » (GVT) évalué à 2,020 millions d'euros, essentiellement du fait des avancements d'échelons,
- l'effet report des mesures statutaires et réglementaires mises en œuvre en cours d'année 2016 pour un montant évalué à 2,100 M€ (hausse du point d'indice intervenu en juillet 2016, transformation d'une fraction de régime indemnitaire en point d'indice...),
- les impacts des nouvelles phases de mesures statutaires et réglementaires qui s'imposent au Département et qui, pour la plupart résultent du protocole sur les « Parcours Professionnels, la Carrière et les Rémunérations » (PPCR) adopté par l'Etat en 2016, notamment la seconde partie de la revalorisation du point d'indice à partir de février 2017 (1,460 M€), la seconde phase d'intégration du régime indemnitaire en point d'indice (1,846 M€), ou encore le processus de revalorisation des échelles catégorielles (2,424 M€),
- l'évolution du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux qui doit intervenir à compter de juin 2017 (0,144 M€),
- l'augmentation de la cotisation transport après celle intervenu en 2016 (0,379 M€).

Par ailleurs l'implication du Département dans les dispositifs d'emplois aidés est poursuivi :

- la rémunération des contrats d'accompagnement dans l'emploi pour un montant de 1,728 million d'euros, dont les bénéficiaires sont affectés dans les collèges en soutien aux ATTEE,
- la rémunération des emplois d'avenir accueillis au sein de l'administration départementale, principalement dans les secteurs de la petite enfance, de l'environnement et de la solidarité pour un montant de 0,860 million d'euros (une enveloppe de 0,040 million d'euros étant également portée sur le chapitre 017).

Il est enfin proposé le maintien d'une indemnité kilométrique pour un montant de 0,098 million d'euros en vue de favoriser l'usage de la bicyclette par les agents départementaux pour leurs déplacements domicile-travail.

ATTENUATIONS DES CHARGES**CHAPITRE 013****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2016
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2017**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
Recettes	1,147	1,332	16,13 %

**PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION PREVUES DANS LE
CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
Missions :			
- Enfance et famille	0,050	0,025	-50,00 %
- Ressources humaines	1,097	1,307	19,14 %

ATTENUATIONS DES CHARGES

CHAPITRE 013

Les recettes budgétées au sein de ce chapitre à hauteur de 1,332 million d'euros recouvrent :

- 0,025 million d'euros d'indus auprès des assistants familiaux dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance,
- 1,307 million d'euros principalement liés aux ordres de reversement sur rémunérations et charges et au remboursement des cotisations vieillesse du personnel détaché.

ATTENUATIONS DE PRODUIT**CHAPITRE 014****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2016
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2017**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
Dépenses <i>à périmètre constant</i>	21,605	22,658	+ 4,9 %

PRINCIPALES DEPENSES PROPOSEES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
Mission :			
- Finances	21,605	22,658	+ 4,9 %

ATTENUATIONS DE PRODUIT

CHAPITRE 014

Les dépenses inscrites à ce chapitre pour l'exercice 2017 s'élèvent à 22,658 millions d'euros. Elles recouvrent :

- **le versement du Département au Fonds de solidarité sur les DMTO**, qui passe de 9,412 millions d'euros inscrits au BP 2016 à 9,793 millions d'euros en 2017, soit le montant prélevé en 2016.

La recette de ce fonds s'est élevée à 33,795 millions d'euros en 2016, montant reconduit au BP 2017.

Celle-ci était de 40,131 millions d'euros en 2015, ce qui correspond à une baisse de recette de 6,336 millions d'euros.

Le produit net du fonds de solidarité s'établit ainsi à 24,002 millions d'euros au BP 2017, contre 30,719 millions d'euros au BP 2016.

Cela s'explique par la forte corrélation entre les deux dispositifs nationaux de péréquation auxquels est soumis le Département. Le plafonnement conjoint qui en découle (à hauteur de 12 % du produit des DMTO perçus par chaque Département l'année précédente) a limité l'enveloppe globale du fonds de solidarité à 423 millions d'euros en 2016, contre 537 millions d'euros en 2015, réduisant mécaniquement le versement attribué à la Seine-Saint-Denis.

Ce sont ainsi 44 Départements (y compris le nôtre) qui ont été plafonnés en 2016 au titre des deux dispositifs nationaux de péréquation fondés sur les DMTO, contre 17 en 2015.

- **le prélèvement du Département au Fonds de péréquation sur les DMTO**

Depuis 2015, la Seine-Saint-Denis est redevenue contributrice nette au fonds de péréquation des DMTO.

En 2016, le prélèvement du Département s'est élevé à 12,665 millions d'euros, pour un versement de 12,214 millions d'euros. Ces montants sont reconduits au BP 2017.

La charge nette de la Seine-Saint-Denis au titre du fonds de péréquation sur les DMTO a donc été de 0,451 million d'euros, en baisse par rapport à 2015 (4,811 millions d'euros).

La progression du montant reversé à la Seine-Saint-Denis s'explique par la hausse du produit national des DMTO en 2015 (+ 16 %), qui a mécaniquement entraîné la croissance de l'enveloppe de ce fonds (de 279 millions d'euros en 2015 à 575 millions d'euros en 2016, soit + 106 %).

- **les restitutions de recettes fiscales** provisionnées à hauteur de 0,200 million d'euros.

ALLOCATION DEPARTEMENTALE PERSONNALISEE D'AUTONOMIE

CHAPITRE 016

**COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2016
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2017**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
Dépenses	113,781	126,004	10,74%
Recettes	35,204	46,147	31,08%
CHARGE NETTE	78,577	79,857	1,63%

PRINCIPALES DEPENSES PROPOSEES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
Mission :			
- Autonomie	113,781	126,004	10,74 %

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION PREVUES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
- Participation de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)	21,583	31,973	48,14 %
- Structuration de l'aide à domicile (Convention CNSA ex-FMAD)	0,255	0,097	-61,96 %
- Remboursements CESU	13,160	13,907	5,68 %

ALLOCATION DEPARTEMENTALE PERSONNALISEE D'AUTONOMIE

CHAPITRE 016

▪ Mission : Autonomie

En dépenses

Le budget prévu au titre de l'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie (ADPA) s'établit à 126,004 millions d'euros, en évolution de 10,74 % par rapport au budget primitif 2016 (113,781 millions d'euros). L'impact de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement est pris en compte à hauteur de 9,104 millions. Le même montant est également inscrit en recettes.

Le financement prévisionnel de l'allocation ADPA stricto sensu s'élève à 124,292 millions d'euros (contre 111,974 millions d'euros au budget primitif 2016).

La proposition budgétaire de **91,909 millions d'euros au titre de l'ADPA à domicile**, qui représente plus de 72,94% de l'enveloppe, connaît une évolution de BP à BP de 15,34 %.

Cette proposition repose, selon les modalités de versement de l'allocation, sur plusieurs hypothèses.

- pour le dispositif Chèques Emploi Service Universel (CESU), l'hypothèse prend en compte l'augmentation du nombre moyen de chèques de 0,55% par mois (prestataire) et d'une absence de revalorisation des tarifs,
- pour les versements sur compte bancaire, le montant estimé tient compte de l'évolution du nombre d'heures constaté pour les interventions en mode gré à gré (0,92%) et d'une baisse des interventions en mode mandataire de 15,5%,
- pour les paiements sur facture, arrêt de la subrogation (factures APA) et passage au CESU à compter du 1er septembre 2016.

Au budget primitif 2017, il est également proposé d'affecter un montant de **32,383 millions d'euros au financement de l'ADPA en établissement**, soit une augmentation de 7,36 % par rapport aux inscriptions proposées en 2016.

La prévision des dépenses d'ADPA en établissement tient compte des évolutions, constatée entre 2012 et 2015, des tarifs par zone géographique et du nombre d'allocataires finement analysé par niveau de dépendance et zone géographique. Pour les établissements de la Seine-Saint-Denis, l'augmentation du nombre de bénéficiaires est de 4,4 % pour les Gir 1 et 2 et de 1,86 % pour les Gir 3 et 4.

Les autres postes de dépenses inscrits sur ce chapitre comprennent essentiellement :

- les évaluations médico-sociales pour lesquelles il est prévue une enveloppe de 0,944 million d'euros tenant compte de l'augmentation de la grille tarifaire des EMS de 1,2% (liée à l'évolution du point d'indice) et de la prise en compte des réexamens des évaluations des bénéficiaires ;
- les dépenses liées à la mise en œuvre dans le cadre de la 3ème convention 2016-2018 passée avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour la structuration de l'aide à domicile, d'un montant de 0,424 million d'euros ;
- la rémunération du prestataire CESU, pour un montant de 0,163 million d'euros.

En recettes

Le montant total des recettes prévisionnelles s'élève à 46,147 millions d'euros au budget primitif 2017, en évolution de 31,08 % par rapport au budget primitif 2016 (35,204 millions d'euros).

Les prévisions de recettes liées au remboursement des CESU non utilisés se confirme à la hausse. La recette est estimée à 13,907 millions d'euros en 2017 (contre 13,160 millions d'euros au budget primitif 2016) en tenant compte d'un taux de 28 % de CESU non encaissés.

Par ailleurs, l'inscription des recettes relative à la participation de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au titre de l'APA s'établit à un montant de 22,869 millions d'euros. A ce montant s'ajoute la compensation de la CNSA liée à l'augmentation de l'ADPA à domicile dans le cadre de la loi ASV qui s'élève à 9,105 millions.

En outre, une inscription de 0,096 million d'euros est proposée dans le cadre de la convention CNSA pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile dans le département de la Seine-Saint-Denis.

REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

CHAPITRES 015 et 017

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2016 ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2017

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
Dépenses	469,149	492,058	4,88 %
Recettes	8,156	8,100	-0,69 %
CHARGE NETTE	460,993	483,958	4,98%

PRINCIPALES DEPENSES PROPOSEES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
- Financement des allocations RSA	445,796	469,580	5,34 %
- Insertion des allocataires	23,056	22,213	-3,66%
<i>A périmètre constant</i>	<i>23,056</i>	<i>22,831</i>	<i>-0,98 %</i>
- Autres frais (gestion CAF, annulations de titres)	0,297	0,265	-10,77%

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION PREVUES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
- Insertion des allocataires (FSE)	6,056	6,000	
- Recouvrement des indûs	2,100	2,100	

REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

CHAPITRES 015 et 017

Dépenses

Les crédits affectés aux dépenses en matière de RSA s'élèvent au budget primitif 2016 à 492,058 millions d'euros et recouvrent principalement :

- le financement de l'allocation RSA (hors ex-API) à hauteur de 411,177 millions d'euros, en stricte reconduction par rapport au budget de l'exercice précédent;
- le financement de l'allocation RSA au titre des bénéficiaires de l'ex-API, soit une dépense de 58,403 millions d'euros, en stricte reconduction par rapport au budget de l'exercice précédent;
- les actions d'insertion menées en faveur des allocataires du RSA, qui s'élèvent à 22,477 millions d'euros, dont 0,265 million de frais de gestion du RSA.

A noter qu'une bascule de crédit de 0,620 million d'euros est opérée sur l'exercice 2017 vers le chapitre 65 afin de mieux coordonner les actions en matière d'accompagnement social et de santé publique.

Le Financement de l'allocation RSA

Le financement de l'allocation RSA (y compris l'ex-API) s'élève à 469,58 millions d'euros au budget primitif 2017, soit une augmentation de 5,34 % de BP à BP.

Il s'agit d'une reconduction du montant prévisionnel du compte administratif 2016.

Cette reconduction s'appuie sur les constats suivants :

- alors que les dépenses de RSA ont connu une croissance de 112% entre 2004 et 2015, les recettes dédiées à son financement ont augmenté de 15% ;
- le reste à charge cumulé de 2004 à 2015 atteint 926 millions d'euros ;
- le reste à charge de la Seine-Saint-Denis lié au RSA s'est élevé en 2015 à 122 euros par habitant, soit le plus élevé de France métropolitaine.

Sur les dix premiers mois de l'année 2016, les dépenses liées au RSA s'élèvent à plus de 388 millions d'euros, soit 19 millions de plus que sur la même période l'année précédente (+5,25%). Et entre juin 2015 et juin 2016, le nombre de foyers bénéficiaires a augmenté à hauteur de 0,57%.

Le Financement de l'insertion des allocataires du RSA

L'enveloppe budgétaire proposée au titre de l'insertion des allocataires du RSA s'élève à 22,212 millions d'euros.

Les dépenses d'insertion en faveur des allocataires du RSA et de leurs ayants droits imputées au chapitre 017 se répartissent essentiellement de la façon suivante :

- Les actions territorialisées d'insertion socioprofessionnelle (projets de ville) : 10,405 millions d'euros, s'inscrivant dans un dispositif cofinancé (FSE);
- L'insertion professionnelle: 7,249 millions d'euros, intégrant les contrats aidés pour un montant de 1,444 million d'euros ;
- L'insertion sociale et l'accompagnement des parcours: 1,237 million d'euros pour le subventionnement des actions permettant un meilleur accès aux droits fondamentaux et aux soins, ainsi que pour proposer aux jeunes en insertion un accompagnement socioprofessionnel adapté.

Recettes

Insertion : actions territorialisées (projet de ville)

La recette prévisionnelle au titre du Fonds social européen (FSE) s'élève à 6 millions d'euros. Elles seront perçues au titre :

- de la précédente programmation 2007-2013,
- de la nouvelle programmation 2014-2020.

Financement de l'allocation RSA

Les recettes liées aux recouvrements des indûs RSA socle et majoré sont proposées en reconduction, à hauteur de 2,100 millions d'euros.

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (Dépenses)**CHAPITRE 023****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2016
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2017**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
Dépenses	90,411	68,544	-24 ,19%

PRINCIPALES DEPENSES PROPOSEES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
Mission : Finances			
- Virement à la Section d'investissement	90,411	68,544	-24,19%

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (Dépenses)

CHAPITRE 023

Le prélèvement sur les recettes de fonctionnement est prévu à hauteur de 68,544 millions d'euros.

OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

CHAPITRE 042

**COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2016
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2017**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
Dépenses	58,924	55,159	-6,39 %
Recettes	13,199	11,519	-12,73%
CHARGE NETTE	45,725	43,640	-4,56%

PRINCIPALES DEPENSES PROPOSEES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
Mission : Finances			
- Dotations aux amortissements des subventions d'équipement	32,129	30,698	-4,45 %
-Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	2,631	1,380	-47,55 %
- Dotations aux amortissements des matériels et mobiliers	9,726	8,670	-10,85 %
- Dotations aux amortissements des bâtiments	10,472	11,072	5,73 %
- Dotations aux amortissements des frais d'études	1,292	0,666	-48,46%
- Dotations aux amortissements des IRA	2,674	2,673	-0,06%

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION PREVUES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
Mission : Finances			
- Quote-part des subventions	8,752	8,364	-4,43%
- Neutralisation des amortissements	2,223	2,899	30,42%
- Dette	1,620		

OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

CHAPITRE 042

DEPENSES

Une dépense d'ordre pour un montant de 2,674 millions d'euros est portée à ce chapitre représentant l'étalement annuel des indemnités de remboursement anticipé des emprunts structurés réaménagés et de l'indemnité de remboursement anticipé d'un contrat de prêt refinancé.

D'autre part, une dépense d'ordre d'un montant de 52,486 millions d'euros est inscrite au titre des dotations d'amortissement.

RECETTES

Une recette d'ordre d'un montant de 11,519 millions d'euros est inscrite essentiellement au titre des opérations de régularisation des amortissements.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

CHAPITRE 65

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2016 ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2017

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
Dépenses	589,121	593,408	0,73%

PRINCIPALES DEPENSES PROPOSEES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
Missions :			
- Autonomie	209,301	211,937	1,26 %
- Citoyenneté active et sports	12,685	12,278	-3,21 %
- Culture, patrimoine, archives	18,266	18,334	0,38 %
- Développement et attractivité des territoires	5,723	5,417	-5,34 %
- Écologie urbaine	3,123	3,048	-2,40 %
- Éducation et jeunesse	32,873	31,654	-3,71 %
- Enfance et famille	205,175	203,276	-0,93 %
- Réseau routier et mobilité durable	47,337	47,793	0,96 %
- Ressources humaines	2,497	2,218	-11,19 %
- Solidarité, insertion, santé	13,401	13,788	2,89 %

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

CHAPITRE 65

Ce chapitre regroupe les aides à la personne (hors APA et RSA), les frais d'hébergement, les contributions obligatoires, les participations et les subventions versées.

▪ **Mission : Autonomie**

Au budget primitif 2017, les crédits prévus au titre de la mission Autonomie s'établissent à 211,937 millions d'euros, soit une augmentation de 1,26 % par rapport au budget précédent.

Cette augmentation est essentiellement liée aux évolutions de la Prestation de Compensation du Handicap et de l'aide sociale à l'hébergement pour les personnes âgées.

○ Programme : Personnes âgées

L'ensemble des dépenses inscrites à ce chapitre en faveur des personnes âgées s'établit à 41,835 millions d'euros, en augmentation de 2,21% par rapport au budget précédent.

L'accueil des personnes âgées en établissement représente la plus large part des inscriptions, soit 98,16 % des crédits proposés, pour un montant de 41,067 millions d'euros.

La proposition pour la prestation d'aide sociale à l'hébergement connaît une évolution de 2,98 % par rapport à l'exercice 2016, sur le constat du ralentissement de la baisse des bénéficiaires en 2016 et d'une évolution des tarifs contenue en Seine-Saint-Denis (+0,26%) mais plus importante en Ile de France (+1%) et en province (1,55%).

Au titre de l'accompagnement à domicile, les différentes prestations sur la base d'un budget global de 0,267 million d'euros comprennent principalement :

- le financement de l'accueil de jour au profit des personnes souffrant de la maladie d'alzheimer (ADAJA) : 0,165 million d'euros. Cette prévision, qui est en baisse de 47% par rapport au budget précédent, prend en compte le fait que le dispositif sera intégré à l'ADPA au second semestre 2017 conformément à la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement.
- le financement de l'allocation chèque taxi: 0,043 million d'euros,
- des subventions de fonctionnement au titre de l'aide à la vie associative : 0,051 million d'euros.

Enfin, le financement des CLIC s'élève à 0,501 million d'euros intégrant un dispositif expérimental à l'échelle d'un bassin gérontologique pour préfigurer la mise en œuvre d'un système de convergence entre les démarches de coordination et d'intégration (MAIA, filières gériatriques, bassin gérontologique, futur PAERPA...).

○ Programme: Personnes handicapées

Les inscriptions relatives aux actions menées en faveur des personnes handicapées sont proposées à hauteur de 170,102 millions d'euros, en progression de 1,03 % par rapport à l'exercice précédent.

L'enveloppe consacrée à l'accueil des personnes handicapées en établissement est proposée à 99,611 millions d'euros. Elle intègre:

- pour le financement de l'hébergement en établissement un montant de 97,028 millions d'euros, sur la base de la poursuite et de la fin de la montée en charge du paiement différentiel, d'une augmentation de 1,5% du nombre de bénéficiaires et une tarification à moyens constants. La proposition inclut également le transfert de 1,058 million d'euros vers les dispositifs de financement des services d'accompagnement,
- au titre de l'accueil familial et tenant compte du passage de 33 à 39 familles, un montant de 0,517 million d'euros,
- un montant de 2,065 millions d'euros relatifs aux frais de scolarité et d'internat.

L'enveloppe proposée pour l'accompagnement des personnes handicapées à domicile s'établit à 66,268 millions d'euros.

Elle comprend principalement la prestation de compensation du handicap, soit 51,630 millions d'euros (48,910 M€ au BP 2016), en progression de 5,56% par rapport au BP 2016. La prévision 2017 est construite sur les évolutions observées en 2016, soit une augmentation de 30 bénéficiaires par mois et un montant mensuel moyen de 809 euros.

En recettes, la participation de la CNSA au titre de la PCH s'élève à 12,993 millions d'euros.

Outre la PCH, les autres principales dépenses dans le champ de l'accompagnement des personnes handicapées à domicile sont les suivantes :

- 10,566 millions d'euros au titre de l'allocation compensatrice de tierce personne (ACTP), en diminution de 9,71% par rapport au budget précédent. L'estimation se base sur une baisse de 10 versements par mois en moyenne et un montant moyen de l'allocation de 580,31 euros constatés sur l'exercice 2016,
- 3,807 millions d'euros pour le financement des services d'accompagnement contre 2,693 M€ au BP16. Cette augmentation découle d'un transfert de crédits provenant de la prestation d'aide sociale à l'hébergement pour les personnes handicapées,

- 0,096 million d'euros pour l'aide ménagère,
- 0,117 million d'euros, en progression de 20 % par rapport au budget de l'exercice précédent, pour le soutien à la vie associative (soutien aux projets permettant de favoriser l'accès au sport, à la culture ainsi qu'à la vie quotidienne),
- 0,040 million d'euros concernant l'aide complémentaire au titre du fonds de compensation du handicap géré par la MDPH,
- 0,011 million d'euros pour l'allocation cécité.

Par ailleurs, est inscrite à ce chapitre la participation du Département au fonctionnement du groupement d'intérêt public Maison départementale des personnes handicapées MDPH, qui s'établit à 4,224 millions d'euros au budget primitif 2017.

▪ **Mission: Citoyenneté active et Sports**

○ Programme: Sport et loisirs

Les crédits prévus en 2017 s'établissent à 12,278 millions d'euros, ils ont pour vocation de soutenir le développement des pratiques sportives et des activités de loisirs selon diverses modalités d'intervention :

- la participation départementale aux organismes de gestion d'équipements sportifs structurants principalement le Syndicat interdépartemental du parc des sports (SIGPS) pour la gestion des parcs des sports implantés à Bobigny et de Saint-Denis (site de Marville) (1,937 M€), ainsi que l'ASPTT pour la gestion du stade Raoul Montbrant à Pantin (0,180 M€),
- le subventionnement d'actions éducatives de sport et de loisir auxquelles il est prévu de consacrer 1,663 millions d'euros, qu'il s'agisse d'actions produites par les grands partenaires sportifs et éducatifs du Département, notamment dans le cadre des interventions lors des congés scolaires (1,045 M€), ou encore du financement des BAFA au bénéfice des jeunes de Seine-Saint-Denis (0,340 M€). Par ailleurs il est prévu, dans le cadre de la reprise en gestion directe de la base de loisirs de Champs-sur-Marne de lancer un appel à projet auprès du milieu associatif pour développer les animations destinées à l'accueil des enfants et des jeunes sur ce site départemental, pour le financement duquel est proposé une enveloppe de 0,278 million d'euros,
- le subventionnement en faveur du développement des disciplines sportives à hauteur de 7,988 millions d'euros, principalement à des grands partenaires sportifs conventionnés afin qu'ils portent une stratégie structurante de leur discipline à l'échelle du Département (5,533 M€), des clubs sportifs au regard de leurs performances (évolution à un haut niveau, national ou international (1,050 M€), des comités sportifs départementaux pour les aider à structurer l'encadrement sportif et technique de leurs disciplines (1,273 M€), et des associations sportive sportives des collèges (0,092 M€), ainsi qu'un soutien pour aider les associations sportives à la diversification des pratiquants (sport handicap, équipes féminines...) (0,040 M€),

- l'aide à l'organisation de manifestations sportives irriguant le territoire départemental (0,510 M€).

▪ **Mission: Culture, Patrimoine, Archives**

○ Programme: Archives

Les crédits proposés à ce titre en 2017 s'élèvent à 0,050 million d'euros et sont destinés au soutien départemental aux associations mémorielles autour du souvenir de la déportation et de la résistance pendant la seconde guerre mondiale.

○ Programme: Culture

Les crédits affectés à ce programme atteignent en 2017 un montant total de 18,113 millions d'euros et ont pour objet de promouvoir le déploiement et l'enracinement sur tout le territoire départemental des pratiques artistiques dans toutes leurs composantes.

L'intervention départementale en ces domaines revêt plusieurs dimensions:

- le soutien aux acteurs culturels pour leur permettre de développer une offre culturelle diversifiée et du meilleur niveau artistique : 12,210 millions d'euros.

C'est à ce titre que le Département participe au financement de grands partenaires du spectacle vivant tels que la MC93, les Centres dramatiques nationaux (théâtre Gérard Philipe à Saint-Denis, théâtre de la Commune à Aubervilliers et le Nouveau Théâtre de Montreuil), le Centre National des Arts de la Rue et la scène de musique actuelle Le Triton aux Lilas (4,839 M€),

C'est également dans ce cadre que le Département soutient l'organisation de festivals dont notamment le festival Banlieue Bleue dans le domaine du Jazz, le festival de Saint Denis pour la musique classique, le festival Africolor dans le domaine des musiques actuelles ou le festival de danse contemporaine de Bagnolet ont acquis une notoriété dépassant de loin le territoire départemental et offrent à leurs publics le meilleur de chaque discipline (2,466M€),

Cela se traduit aussi par le soutien à un nombre important de lieux d'envergure départementale (lieux dit intermédiaires et théâtres de ville) qui, souvent en coopération avec les grands partenaires, contribuent à irriguer le territoire départemental (1,657 M€),

C'est encore par un soutien direct aux artistes pour leur permettre de réaliser en Seine-Saint-Denis leurs projets que ce soit sous forme de résidence artistique, avec une commune d'accueil, ou sous forme d'aide à la production d'œuvres (par exemple l'aide à la production de courts métrages cinématographiques) (1,840 M€).

- le soutien envers des partenaires porteurs de projets fédérateurs dans leur domaine artistique à hauteur de 3,132 millions d'euros, permettant le développement des publics par des actions principalement orientées vers les jeunes, au nombre desquels on peut citer les associations Citoyenneté Jeunesse en matière d'éducation populaire, Fondation 93 dans le domaine de la culture scientifique, le Centre de promotion du livre de jeunesse (CPLJ) dans le domaine de la lecture publique en direction de l'enfance et de la jeunesse ou encore Chroma en ce qui concerne les musiques amplifiées ;
- le financement d'actions visant au développement des pratiques en amateurs, comme c'est particulièrement le cas avec le développement du dispositif Culture et Art au Collège (1,340 M€), mais aussi le soutien aux établissements d'enseignement artistiques implantés en Seine-Saint-Denis (0,510 M€), ou encore l'aide apportée à des associations d'artistes amateurs, en particulier dans les diverses formes de pratiques musicales (0,185M€) ;
- l'aide à la structuration d'une offre territorialisée en coopération avec les communes qui en expriment le souhait par des Conventions de coopération auxquelles il sera consacré 0,415 million d'euros.

○ Programme: Patrimoine Culturel

Les crédits proposés à ce titre en 2017 s'élèvent au total à 0,172 million d'euros essentiellement destiné au soutien aux associations historiques (Mémorial de la Shoah, Fondation du patrimoine, Amis de la revue archéologique, Association de l'histoire vivante à Montreuil) et aux musées (musée d'art et d'histoire de Saint-Denis, musée de Montreuil, musée de l'immigration de la Porte Dorée à Paris dans le cadre d'un partenariat sur l'histoire de l'immigration qui est un élément important de l'histoire de la Seine-Saint-Denis).

▪ **Mission : Développement et attractivité du territoire**

Les inscriptions budgétaires proposées pour 2017 s'élèvent à 5,417 millions d'euros. Elles se déclinent entre les programmes suivants:

○ Programme : Aménagement

Les crédits prévus s'établissent à 1,015 million d'euros et recouvrent principalement la subvention versée au CAUE pour un montant de 0,941 million d'euros ainsi que les subventions à l'Atelier Parisien Urbanisme (APUR) et à l'Institut Aménagement Urbanisme Ile de France (IAU) pour 0,054 million d'euros.

○ Programme : Développement économique et promotion du territoire

Une enveloppe de 2,045 millions d'euros est affectée aux actions suivantes :

Le développement économique à hauteur de 0,400 million d'euros pour soutenir :

- les projets économiques territoriaux ainsi que le financement et la création de TPE (initiative 93, Réseau d'entreprendre et Plaine commune Initiatives): 0,240 million d'euros. Ces partenariats sont orientés vers l'accès à l'emploi et la qualification des publics prioritaires;
- les organismes consulaires et autres partenaires : 0,100 million d'euros versés notamment à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris – délégation de Seine-Saint-Denis et à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- le pôle média Grand Paris et CGPME 93 pour un montant de 0,060 million d'euros.

La promotion du territoire, soit 1,370 million d'euros destiné :

- au développement touristique : 1,335 million d'euros de subvention au CDT 93 en application du renouvellement de la convention de partenariat,
- au soutien à des manifestations liées à la promotion économique et territoriale : 0,035 million d'euros, dont une partie est affectée au festival Dimension 3.

La recherche et les pôles de compétitivité :

Les crédits s'élèvent à 0,275 million d'euros axés sur l'insertion et l'emploi.

○ Programme : Économie sociale et solidaire, emploi et formation

Pour 2017, la proposition budgétaire s'élève à 1,906 million d'euros et se décline au travers des axes suivants :

L'accès à l'emploi pour lequel les crédits sont proposés à hauteur de 1,053 million d'euros et doivent permettre de mettre en œuvre :

- des actions pour faciliter l'accès à l'emploi: 0,195 million d'euros, démarche partenariale avec des entreprises par la conclusion de chartes « Seine-Saint-Denis Égalité »,
- le soutien à des organismes de formation professionnelle: 0,350 million d'euros attribué à l'École de la Deuxième Chance (E2C) pour son dispositif d'intégration professionnelle des jeunes adultes sans diplôme, ni qualification,
- le développement du dialogue social: 0,488 million d'euros proposé à destination des organisations syndicales départementales et des associations de consommateurs,

- le soutien par le biais de prime de stages aux personnes non indemnisées dans le cadre de stage et engagées dans un parcours de formation via les chartes pour l'emploi: 0,010 million d'euros,
- le soutien à des initiatives territoriales: 0,010 million d'euros.

L'économie sociale et solidaire, soit 0,753 million d'euros destiné :

- au soutien à des emplois associatifs : 0,240 million d'euros. Le Département participe au cofinancement des postes des jeunes non qualifiés pour un premier accès à l'emploi permettant le développement de nouveaux projets associatifs et coopératifs;
- à l'aide à la création et au développement des entreprises : 0,260 million d'euros dans le cadre des appels à projets permettant ainsi de maintenir ou créer des emplois locaux pour les séquano-dyonisiens. Il permet également la structuration des acteurs de l'économie sociale et solidaire sur le territoire par le soutien aux pôles territoriaux de coopération économique ;
- au soutien des associations en difficulté afin de redéfinir leurs projets associatifs et de ce fait maintenir ou développer l'emploi en Seine-Saint-Denis: 0,025 million d'euros;
- au soutien à la mise en œuvre des clauses sociales sur le territoire par une aide apportée aux structures porteuses de postes de facilitateurs qu'elles soient collectivités territoriales (0,120 million d'euros) ou associations (0,105 million d'euros).

Des actions de formation professionnelle : 0,100 million d'euros, notamment au titre de l'expérimentation « libérez votre avenir professionnel » et ses prolongements (semaine des métiers de l'industrie...) et pour le soutien à la structure Altermédia.

○ Programme: Politique de la ville et habitat

Les subventions et participations allouées au titre de ce programme sont proposées à hauteur de 0,451 million d'euros et intègrent:

- un montant de 0,162 million d'euros au titre de l'Habitat, principalement 0,149 million d'euros de subventions versées aux associations (ADIL, CNL, CLVC, GCL, ABC) et 0,013 million d'euros pour la mission locale des copropriétés de Clichy-sous-Bois,
- un montant de 0,289 million d'euros au titre de la Politique de la Ville comprenant les contrats de ville et le soutien à l'association «Profession Banlieue».

▪ **Mission : Écologie urbaine**

Les crédits proposés pour l'exercice 2017 s'établissent à 3,048 millions d'euros se déclinant entre les programmes suivants:

○ Programme: Biodiversité et nature en ville

Les crédits proposés à hauteur de 0,303 million d'euros concernent pour 0,203 million d'euros le soutien aux partenaires associatifs mettant en place des projets sur les parcs départementaux en couplant à la fois l'animation d'un réseau de bénévoles et l'organisation d'activités pour le public. L'objectif est de sensibiliser la découverte de la biodiversité et de la nature en Seine-Saint-Denis.

Auxquels s'ajoute un budget de 0,100 million d'euros au titre de la participation au Syndicat d'études et de gestion de la base de plein Air et de loisirs (BPAL) de la Corniche des Forts, en stricte reconduction par rapport au budget de l'exercice précédent.

○ Programme: Qualité de l'environnement urbain

Une inscription budgétaire de 2,745 millions d'euros doit permettre de répondre à :

- un versement de la contribution du budget principal au budget annexe d'eau et d'assainissement pour un montant de 0,950 million d'euros, en baisse de 5 % par rapport à l'exercice précédent ,
- une participation du Département aux «Grands Lacs de Seine», institution départementale des barrages-réservoirs, à hauteur de 1,725 millions d'euros, en reconduction par rapport à l'exercice précédent,
- une participation à des projets s'inscrivant dans le plan climat énergie territorial à hauteur de 0,070 million d'euros.

▪ **Mission : Éducation et jeunesse**

Pour l'exercice 2017, les crédits proposés s'élèvent à 31,654 millions d'euros et se répartissent entre les programmes suivants:

○ Programme : Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Une enveloppe de 21,190 millions d'euros est proposée, principalement destinée à l'attribution de moyens sous forme de dotations aux établissements et s'inscrivant dans la priorité donnée à la réussite pour tous.

Elle recouvre principalement:

- la dotation de fonctionnement des collèges publics pour un montant de 14,300 millions d'euros tenant compte de la mutualisation des achats et du changement de périmètre avec la gestion de la téléphonie par la Direction des systèmes d'informations (0,700 million d'euros),

- la dotation de fonctionnement des collèges privés pour un montant de 6,460 millions d'euros.

Par ailleurs, 0,350 million d'euros seront versés à la Région pour le paiement des fluides des cités mixtes pour la partie collège.

- Programme: Actions pour la jeunesse

Une enveloppe financière de 0,093 million d'euros est inscrite à ce chapitre:

- 0,035 million d'euros affecté à l'action «Mobilité européenne des jeunes» notamment dans le cadre du Dispositif Plus Citoyen,
- 0,058 million d'euros affecté à l'action «Engagement citoyen des jeunes» dans le cadre de la continuité des projets d'expérimentation à l'international des parcours d'insertion.

- Programme: Projet éducatif départemental

Un budget de 10,371 millions d'euros, en progression de 1,9 % par rapport au budget précédent, est par ailleurs consacré au projet éducatif départemental, se décomposant entre les actions suivantes :

- les crédits destinés à la restauration des collégiens, qui constitue le poste le plus important de ce programme et s'établit à 8,852 millions d'euros tenant compte des nouveaux collèges approvisionnés par les cuisines centrales;
- l'action «Se construire» avec la poursuite des projets relatifs à la prévention de la violence, de l'éducation à l'image, de la prestation temps libre et de la mesure «Initiative Parent co-éducation», soit au total 0,518 million d'euros;
- l'action «Se former» d'un montant de 0,716 million d'euros finance les subventions aux associations, aux Communes et aux structures intercommunales pour la prévention du décrochage scolaire, l'orientation et la formation des collégiens;
- l'action « S'engager » d'un montant de 0,285 million d'euros qui est principalement destiné au financement du partenariat citoyenneté et du conseil des collégiens.

- **Mission : Enfance et famille**

- Programme : Accueil de la petite enfance

Les crédits inscrits au présent chapitre, au titre de l'accueil de la petite enfance, s'établissent à 8,578 millions d'euros, en progression de 1,5 % par rapport à l'exercice précédent. Ils intègrent :

- 1,927 millions d'euros destinés aux subventions en faveur des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE),

- 6,092 millions d'euros au titre de l'allocation départementale accueil jeune enfant Seine-Saint-Denis ADAJE, aide mise en place en 2008 et destinée aux familles ayant choisi un mode d'accueil individuel,
- 0,300 million d'euros dans le cadre du transfert à la Commune de Bondy de l'ancienne crèche « La Régale »,
- 0,216 million d'euros pour des subventions additionnelles dans le cadre du FODDAC,
- 0,043 million d'euros pour le subventionnement d'actions d'éveil auprès des enfants des crèches départementales.

○ Programme : Protection maternelle et infantile, planification familiale

Une enveloppe de 0,959 million d'euros est prévue, en progression de 5,75 % par rapport au budget de l'exercice précédent.

Cette augmentation est directement liée à un soutien de 0,060 million d'euros pour la mise en place d'une plateforme autisme en lien avec l'ARS sur la base d'un financement de 20 % par le Département et 80 % à la charge de l'Etat.

Les autres actions financées sont les suivantes :

- un financement des centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) pour un montant de 0,736 million d'euros,
- un financement du Centre DELTHIL pour le dépistage des handicaps visuels et auditifs à hauteur de 0,147 million d'euros.

○ Programme : Aide sociale à l'enfance

Le budget primitif 2017 relevant du chapitre 65 pour les actions de l'Aide sociale à l'Enfance s'établit à 193,738 millions d'euros.

L'accompagnement , soit 45,034 millions d'euros prévue au budget primitif 2017 :

Les crédits proposés sont en progression de 3% par rapport au budget précédent, évolution liée au transfert de crédit depuis l'action accueil en structures collectives pour la mise en œuvre de solutions nouvelles de suivi et d'accompagnement.

Ce budget se répartit principalement entre les dispositifs suivants :

- les actions éducatives en milieu ouvert (AEMO, qui sont des mesures judiciaires) et les aides éducatives à domicile (AED, qui constituent des mesures administratives) : 11,520 millions d'euros, qui intègre la création d'un service d'AEMO intensive avec possibilité d'hébergement exceptionnel. Le coût de cette mesure nouvelle en année pleine est estimé à 1,7 million d'euros, ces crédits sont transférés de l'action Accueil en structures collectives,

- l'accueil en maisons et centres maternels : 15,025 millions d'euros dont 4,262 millions d'euros pour participer au fonctionnement du pôle mère/enfant du Centre départemental de l'enfance et de la famille CDEF et 0,725 millions d'euros de participations en faveur des structures mères/enfants,
- le financement des interventions des techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) : 3,055 millions d'euros,
- les aides financières : 9,334 millions d'euros, en diminution de 1,7% par rapport au budget précédent tenant compte des réflexions engagées en matière d'hébergement hôtelier,
- les dispositifs d'accompagnement des jeunes et des familles : 5,006 millions d'euros,
- l'allocation d'autonomie jeunes majeurs, instaurée en 2014 : 0,324 million d'euros.

La prévention spécialisée, pour laquelle les crédits s'élèvent à 13,819 millions d'euros, en reconduction par rapport au budget précédent.

L'Accueil en structures collectives :

Les frais d'hébergement en structures collectives constituent le principal poste de dépenses, avec une inscription de 111,663 millions d'euros, en baisse de 4,13 % par rapport au budget précédent.

Cette baisse amorcée depuis 2014, s'appuie sur les nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes majeurs, la poursuite d'une péréquation nationale de l'accueil de mineurs non accompagnés.

L'année 2016 a permis d'amorcer des projets innovants constituant une alternative au placement en référence à la loi du 5 mars 2007. Les places d'accueil libérées dans le département par les jeunes majeurs orientés vers des accompagnements plus souples, ont permis d'amorcer la mise en œuvre de réponses nouvelles de la protection de l'enfance (accueil et accompagnement).

Les inscriptions proposées pour l'exercice 2017 s'établissent sur la volonté d'étendre les dispositifs innovants d'alternatives au placement et d'accompagnement.

L'Accueil familial avec une enveloppe de 23,196 millions d'euros, en hausse de 6,47 % par rapport au budget primitif précédent.

Cette progression est exclusivement imputable au placement familial spécialisé, budget à hauteur de 19,169 millions d'euros, en progression de 7,72% intégrant l'extension du placement familial de l'association Jean Coxtet de 20 places d'accueil d'urgence à partir de septembre 2016 (budget prévu à 0,309M€, estimé à 1,2M€ en année pleine). En contre-partie, une baisse de 1 million d'euros est prise en compte sur les autres frais d'hébergement en considérant que ce dispositif contribuera à la baisse des prises en charge en pouponnière.

Les autres principales dépenses se ventilent de la façon suivante :

- le remboursement de frais engagés par d'autres Départements proposé en reconduction à hauteur de 1,600 million d'euros,
- les indemnités versées aux Tiers dignes de confiance (TDC), soit 1,369 million d'euros,
- l'allocation d'habillement, dépense reconduite à hauteur de 1,050 million d'euros.

▪ **Mission : Europe et solidarité internationale**

- Programme : Solidarité, coopération internationales

Il est proposé d'inscrire pour ce programme une enveloppe de 0,188 million d'euros en 2017.

Ces dépenses sont essentiellement constituées de subventions versées à des associations avec lesquelles le Département noue des partenariats à l'occasion d'actions de coopérations décentralisées (chantiers de jeunes, chantiers d'insertion etc.: 0,041M€), des associations de promotion de la culture de la paix (0,015 M€), ainsi que des associations intervenant au titre du soutien au développement durable, au commerce équitable au niveau international en coopération avec Via le Monde (0,128 M€).

▪ **Mission : Orientation des politiques départementales**

- Programme : Assemblée départementale

Les crédits proposés au titre de 2017 s'élèvent à 2,502 millions d'euros et correspondent aux indemnités versées aux élus départementaux au titre de l'exercice de leur mandat électif et des cotisations sociales qui y sont associées

▪ **Mission : Réseau Routier et mobilité durable**

Il est proposé d'inscrire à ce chapitre en 2017, une enveloppe budgétaire de 47,793 millions d'euros.

- Programme : Mobilité durable

Au titre de la mobilité durable, les inscriptions budgétaires s'établissent à 47,688 millions d'euros :

- au remboursement de la carte Imagine'R, en reconduction par rapport aux crédits inscrits à l'exercice précédent, soit 0,593 million d'euros auxquels s'ajoutent 0,303 million d'euros inscrits au chapitre 011

- à la participation de la contribution du Département au Syndicat des Transports d'Île-de-France, à hauteur de 47,095 millions d'euros (la reconduction de la notification 2016).

○ Programme : Réseau routier

Les crédits proposés s'élèvent à 0,105 million d'euros et sont destinés au versement d'une subvention à la Prévention Routière et au Centre d'information et de la documentation du bruit.

▪ **Mission : Ressources humaines**

Il est proposé d'inscrire à ce chapitre en 2017 une enveloppe budgétaire de 2,218 millions d'euros. Ces crédits sont notamment destinés :

- au financement des subventions versées aux associations du personnel que sont le Comité départemental des œuvres sociales (CDOS : 1,312 M€ et 0,290 M€ lié à la convention de mise à disposition du personnel), et l'Association sportive des personnels départementaux (APSAD : 0,078 M€);
- au financement des programmes de pré-recrutement représentés par les bourses permettant d'anticiper les besoins de personnel notamment dans la filière médico-sociale (0,042 M€);
- à la contribution départementale au Fonds national de prévention dans le domaine de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (0,325 M€).

▪ **Mission : Solidarité, insertion, santé**

○ Programme : Accompagnement social

Les crédits proposés au présent chapitre s'élèvent à 11,305 millions d'euros recouvrant :

- 9,590 millions d'euros relatifs aux fonds sociaux, le Fonds de solidarité logement FSL (7,610 M€ auxquels s'ajoutent 0,510 M€ inscrits au chapitre 011) et le Fonds de solidarité Energie (1,980 M€);

Une recette issue de la contribution des bailleurs sociaux au dispositif FSL, est inscrite au chapitre 75, sur la base d'une reconduction de 0,903 million d'euros. La contribution des fournisseurs d'énergie est attendue quant à elle à hauteur de 1,525 million d'euros;

- 1,225 million d'euros au titre des secours exceptionnels, intégrant une bascule des crédits relatifs au fonds d'aides aux jeunes (0,225 millions d'euros) précédemment portés dans le programme Insertion;
- 0,490 million d'euros de subventions aux associations intervenant dans le domaine de la prévention et de l'action sociale, en augmentation de 9,08 % compte tenu d'un transfert de crédit depuis le chapitre 017 de 0,058 millions d'euros.

○ Programme : Insertion

Les crédits prévus au présent chapitre s'élèvent à 0,974 million d'euros destinés à l'insertion sociale et à l'accompagnement des parcours. Il s'agit du financement des dispositifs suivants :

- le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) pour 0,832 million d'euros,
- les aides aux permis de conduire pour 0,142 million d'euros.

○ Programme : Prévention et promotion de la santé

Les crédits de subventions et de participations affectés à la santé publique s'établissent au budget primitif 2017 à 1,189 million d'euros, en augmentation de 84,31 % par rapport à l'exercice 2016. Cette évolution est essentiellement liée au regroupement de tous les crédits d'intervention en matière de santé à compter de 2017 sur ce programme.

Les inscriptions comprennent :

- 0,450 million d'euros au titre de la prévention des cancers (GIP CDC 93 et GISCOP), en reconduction par rapport au budget précédent,
- 0,654 million d'euros au titre de la lutte contre les maladies infectieuses,
- 0,045 million d'euros au titre de la promotion de la santé, de la veille et de l'analyse en matière de santé publique.

○ Programme : Prévention des conduites à risques

Il est proposé en 2016 une enveloppe budgétaire de 0,102 million d'euros. Ces crédits ont pour objet d'apporter le soutien du Département à quatre associations implantées en Seine-Saint-Denis qui interviennent dans le domaine de la prévention des conduites addictives, soit par l'accueil direct, soit par le biais de formations destinées aux professionnels ; ces organismes sont les associations FIRST, PROSE, SOS drogue international et AURORE (0,080 M€). A ce soutien, s'ajoute la participation du Département à l'organisation avec l'Université Paris VIII du DESU destinés aux futurs professionnels de santé jeunesse sur la gestion des conduites à risques (0,022M€).

○ Programme : Prévention des droits fondamentaux

Les subventions aux associations intervenant dans le domaine des droits fondamentaux sont reconduits à hauteur de 0,169 million d'euros.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS**CHAPITRE 6586****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2016
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2017**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
Dépenses	0,526	0,532	1,21 %

PRINCIPALES DEPENSES PROPOSEES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
Mission :			
- Conduite des politiques départementales	0,526	0,532	1,21 %

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS

CHAPITRE 6586

Les crédits proposés au BP 2017 au titre des frais de fonctionnement des groupes d'élus s'élèvent à 0,532 million d'euros. Ils se composent principalement des rémunérations et charges des personnels affectés aux groupes d'élus.

CHARGES FINANCIERES**CHAPITRE 66****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2016
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2017**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
Dépenses	51,220	46,071	-10,05 %

PRINCIPALES DEPENSES PROPOSEES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
Missions :			
- Finances	42,700	37,861	-11,33 %
- Education et jeunesse	8,520	8,210	-3,64 %

CHARGES FINANCIERES

CHAPITRE 66

▪ **Mission : Education et jeunesse**

Les charges financières s'établissent à 8,210 millions d'euros pour l'exercice 2017, elles correspondent au versement des frais financiers des loyers dans le cadre des contrats de partenariat.

▪ **Mission : Finances**

Les charges financières inscrites au budget 2017 s'élèvent à 37,880 millions d'euros. Elles sont en baisse par rapport à 2016 en raison de la diminution de l'encours de la dette et du niveau toujours bas des taux d'intérêt.

Elles se décomposent comme suit :

- 37,800 millions d'euros d'intérêts des emprunts,
- 0,040 million d'euros pour frais financiers et services bancaires,
- 0,040 million d'euros pour la gestion de la trésorerie.

CHARGES EXCEPTIONNELLES**CHAPITRE 67****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2016
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2017**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
Dépenses	4,111	1,071	-73,94%

PRINCIPALES DEPENSES PROPOSEES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
Missions :			
- Autonomie	0,739	0,779	5,39 %
- Enfance et famille	0,061	0,056	-7,44 %
- Finances	0,225	0,225	
- Supports internes	3,075		

CHARGES EXCEPTIONNELLES

CHAPITRE 67

L'inscription budgétaire 2017 sur ce chapitre pour un montant de 1,071 million d'euros est principalement destinée aux annulations de titres émis les années précédentes.

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS**CHAPITRE 68****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2016
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2017**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
Dépenses	6,827	2,241	-67,18%

PRINCIPALES DEPENSES PROPOSEES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
Mission :			
- Finances	6,827	2,241	-67,18%

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

CHAPITRE 68

L'inscription budgétaire 2017 recouvre une provision de 2,241millions d'euros sur les opérations d'échange de taux structurés, en baisse par rapport à 2016 en raison du réaménagement de l'essentiel des emprunts structurés et du niveau historiquement bas des taux d'intérêt.

PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES**CHAPITRE 70****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2016
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2017**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
Recettes	11,149	11,400	2,25 %

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION PREVUES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
Missions :			
- Education et jeunesse	9,379	9,909	5,65 %
- Réseau routier et mobilité durable	1,288	1,125	-12,64 %
- Supports internes	0,296	0,309	4,38 %

PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES

CHAPITRE 70

- **Mission : Education et jeunesse**

Les recettes prévues à hauteur de 9,909 millions d'euros sont liées à la restauration scolaire.

- **Mission : Réseau Routier et mobilité durable**

Dans le domaine du réseau routier, les inscriptions budgétaires effectuées sur ce chapitre s'élèvent à 1,125 million d'euros au titre de redevances liées à l'occupation du domaine public.

- **Mission : Supports internes**

Le montant des recettes attendues en 2017 d'un montant de 0,309 million d'euros correspondent au produit de la location de terrains départementaux ainsi qu'à la perception de droits de voirie et de place.

IMPOTS ET TAXES

CHAPITRE 73

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2016 ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2017

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/ 2017</i>
Recettes	681,278	691,367	+ 1,48 %

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION PREVUES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/ 2017</i>
Mission :			
- Finances	681,278	691,367	+ 1,48 %

IMPOTS ET TAXES

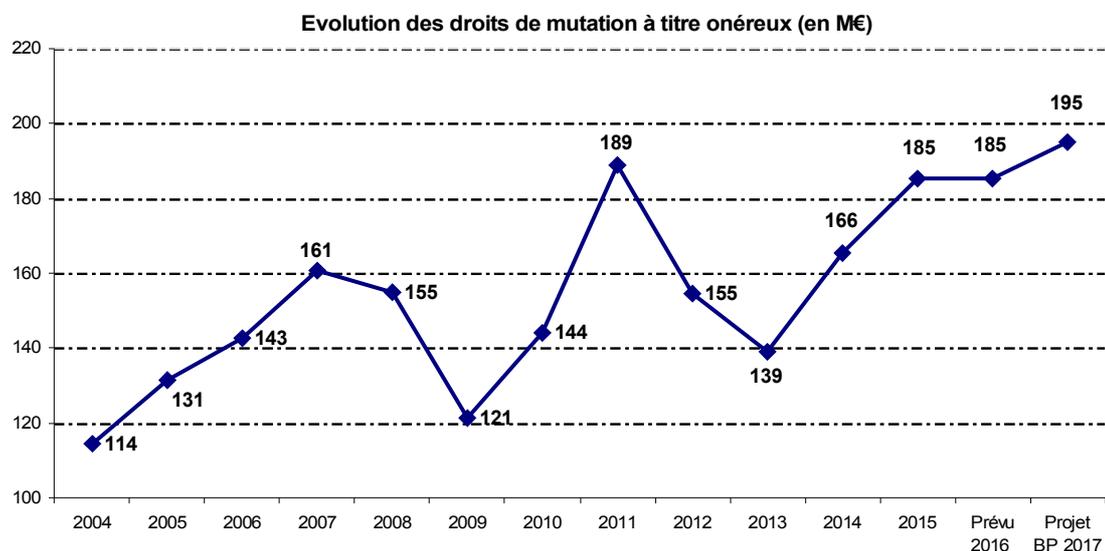
CHAPITRE 73 (hors 731)

▪ Mission : Finances

Les principales évolutions sont les suivantes :

Un volume de droits de mutation qui progresse

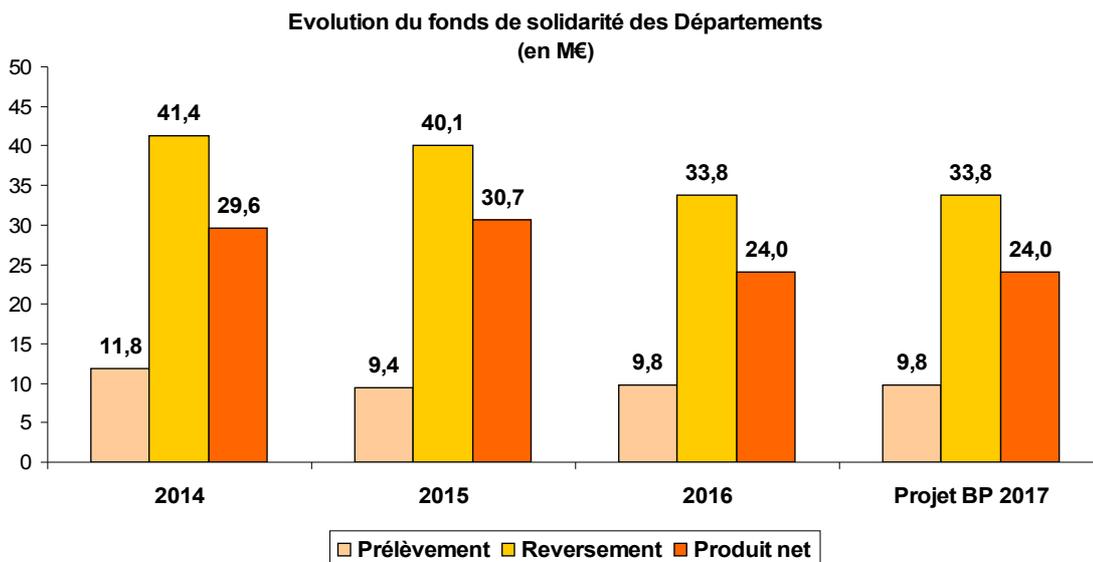
Le scénario budgétaire pour 2017 prévoit une progression de 10 millions d'euros (195 millions d'euros) par rapport au produit prévu en 2016. Cette proposition s'appuie sur une extrapolation du produit qui sera perçu en 2016, qui devrait dépasser d'environ 10 millions d'euros la prévision.



La baisse du produit net du Fonds de solidarité des Départements

Ce fonds repose sur un prélèvement de 0,35 % du montant de l'assiette des DMTO perçus par les Départements. Les ressources ainsi obtenues sont ensuite reversées aux Départements en fonction du reste à charge de chacun au titre des 3 allocations de solidarité, corrigé des nouvelles recettes obtenues dans le cadre de la loi de finances pour 2014.

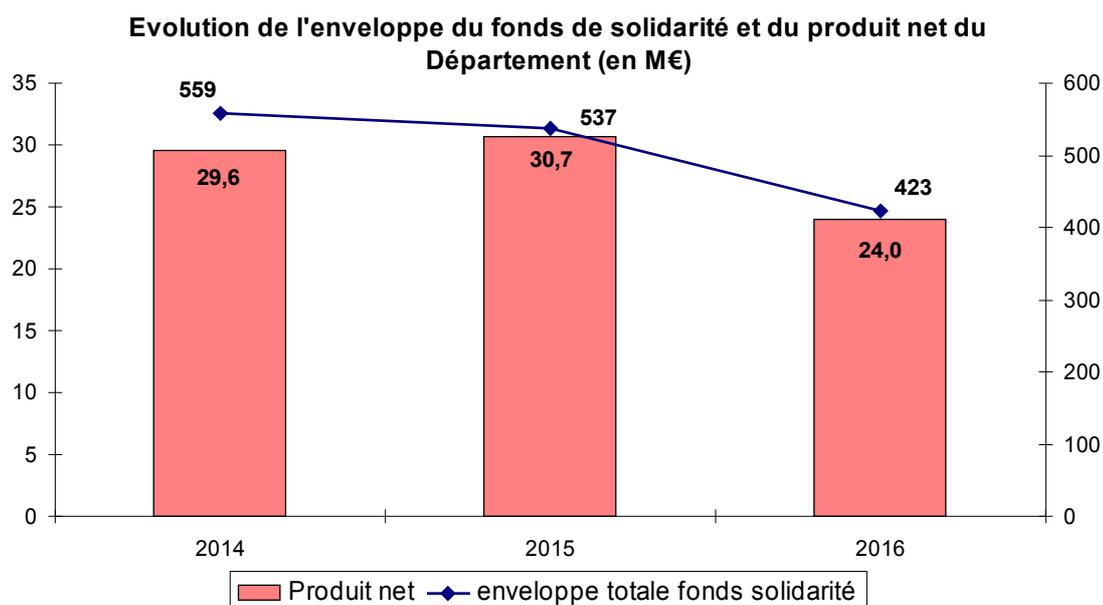
Le Département de la Seine-Saint-Denis a perçu à ce titre 33,795 millions d'euros de recette en 2016, contre 40,131 millions d'euros en 2015.



Cette baisse s'explique par la forte corrélation entre les deux dispositifs nationaux de péréquation auxquels est soumis le Département. Le plafonnement conjoint qui en découle (à hauteur de 12 % du produit des DMTO perçus par chaque Département l'année précédente) a limité l'enveloppe globale du fonds de solidarité à 423 millions d'euros en 2016, contre 537 millions d'euros en 2015, réduisant mécaniquement le versement attribué à la Seine-Saint-Denis.

Ce sont ainsi 44 Départements (y compris le nôtre) qui ont été plafonnés en 2016 au titre des deux dispositifs nationaux de péréquation fondés sur les DMTO, contre 17 en 2015.

Le prélèvement du fonds de solidarité des Départements, comptabilisé en dépense, s'est élevé en 2016 à 9,793 millions d'euros, soit une ressource nette de 24,002 millions d'euros pour la Seine-Saint-Denis, contre 30,719 millions d'euros en 2015.



Les montants notifiés en 2016 ont été reconduits au BP 2017.

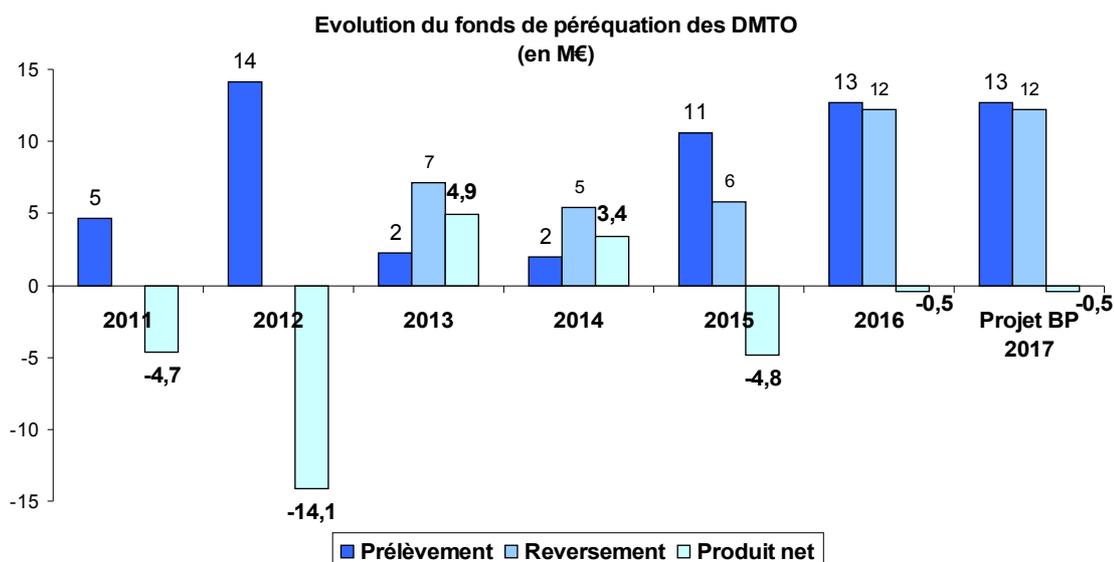
Le fonds de péréquation sur les DMTO

En 2015, la Seine-Saint-Denis est redevenue contributrice nette au fonds de péréquation des DMTO. Elle a ainsi été prélevée de 10,601 millions d'euros, pour un versement de 5,790 millions, soit une contribution nette de 4,811 millions d'euros. Ces montants ont été reconduits au BP 2016.

En 2016, le prélèvement du Département s'est élevé à 12,665 millions d'euros, pour un versement de 12,214 millions d'euros. Ces montants sont reconduits au BP 2017.

Le Département reste donc contributeur net à ce fonds puisque sa charge nette a été de 0,451 million d'euros.

La progression du montant reversé à la Seine-Saint-Denis s'explique par la hausse du produit national des DMTO en 2015 (+ 16 %), qui a mécaniquement entraîné la croissance de l'enveloppe de ce fonds (de 279 millions d'euros en 2015 à 575 millions d'euros en 2016, soit + 106 %).

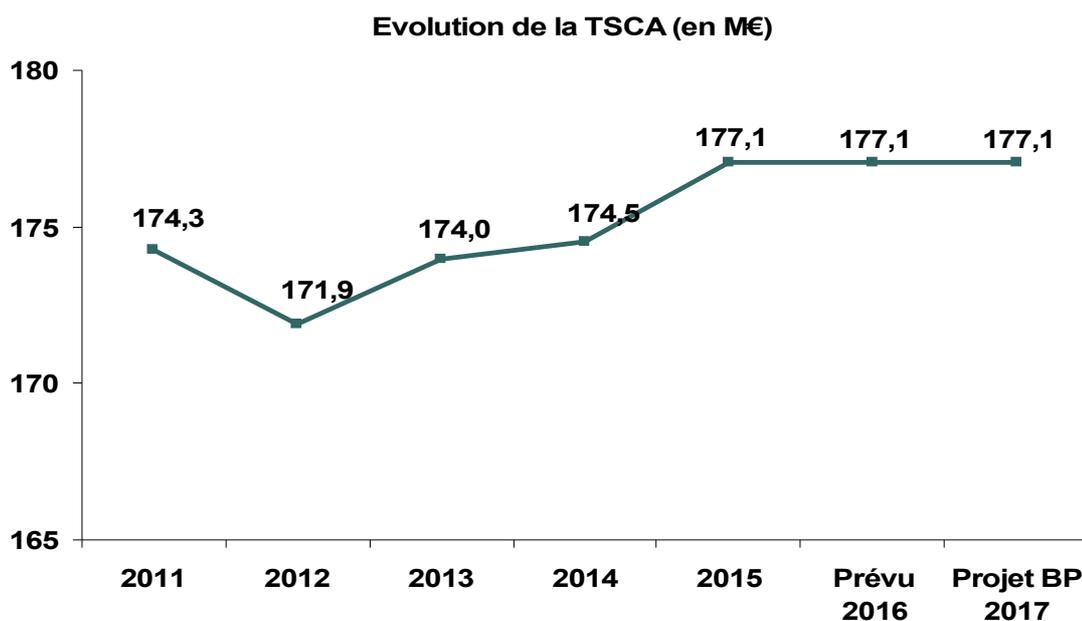


Les autres recettes sont reconduites au niveau du prévu 2016

La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)

Le versement d'une part de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance est la ressource principale relative à la compensation de l'Etat en matière de transfert de compétences et dans le cadre de la compensation des pertes entraînées par la réforme de la fiscalité.

La prévision 2017 s'établit à 177,058 millions d'euros, en reconduction du produit perçu en 2015 et prévu en 2016.



Trois quotes-parts de cette taxe sont versées au Département pour trois objets différents :

1. Les transferts de charges de 2005 à 2012 :

Il s'agit essentiellement de la compensation des transferts des personnels ouvriers et techniciens des collèges et des transferts en matière de voirie nationale. Le droit à compensation est maintenant figé.

Pour 2017, la prévision s'établit à 48,350 millions d'euros.

2. La participation au financement de la Brigade des Sapeurs pompiers de Paris :

A ce titre, nous percevons une quote-part de la TSCA qui avait été fixée en 2005 à un montant de 16,5 millions d'euros.

En contrepartie, le même montant avait été déduit de notre DGF.

Pour 2017, il est proposé d'aligner la recette sur le montant prévu en 2016, soit 18,817 millions d'euros.

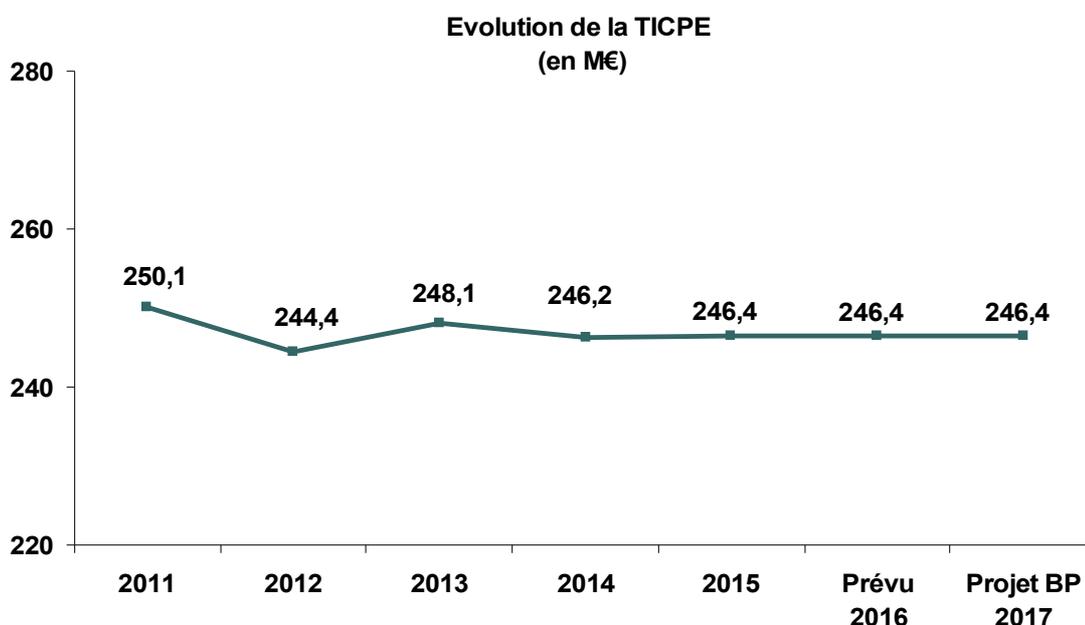
3. La participation à la compensation de la perte de ressources fiscales entraînée par la réforme de la fiscalité locale :

Le versement par l'Etat à ce titre est prévu en 2017 à hauteur du CA 2015 et du prévu 2016, c'est-à-dire 109,891 millions d'euros.

La taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE)

Le produit de cette taxe, prévu en 2017 à hauteur de 246,366 millions d'euros, est destiné à la compensation de différents transferts de dépenses mises à la charge du Département :

- au titre de la compensation du RSA, il est attribué au Département de la Seine-Saint-Denis un montant de 198,626 millions d'euros. Il s'agit de la stricte reconduction de notre « droit à compensation », qui résulte du transfert du RMI en 2004 ;
- l'ex-API (allocation de parents isolés). A ce titre, une compensation est versée au Département. Celle-ci est définitivement figée pour un montant annuel de 35,034 millions d'euros ;
- enfin, une part de TICPE est destinée à compenser le coût des autres transferts de charges, le produit de TSCA transféré étant insuffisant. Le montant prévu à ce titre en 2017, s'élève à 12,706 millions d'euros, en reconduction du produit perçu en 2015 et prévu en 2016.



La taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement a été mise en place par l'Assemblée départementale le 13 octobre 2011, dans le cadre de la réforme du droit de l'urbanisme. Elle a remplacé la taxe sur les espaces naturels sensibles et la taxe sur les CAUE pour les permis de construire délivrés à partir du 1^{er} mars 2012.

Le produit attendu pour cette taxe s'élève à 13,582 millions d'euros en 2017, soit le montant perçu en 2015 et prévu en 2016.

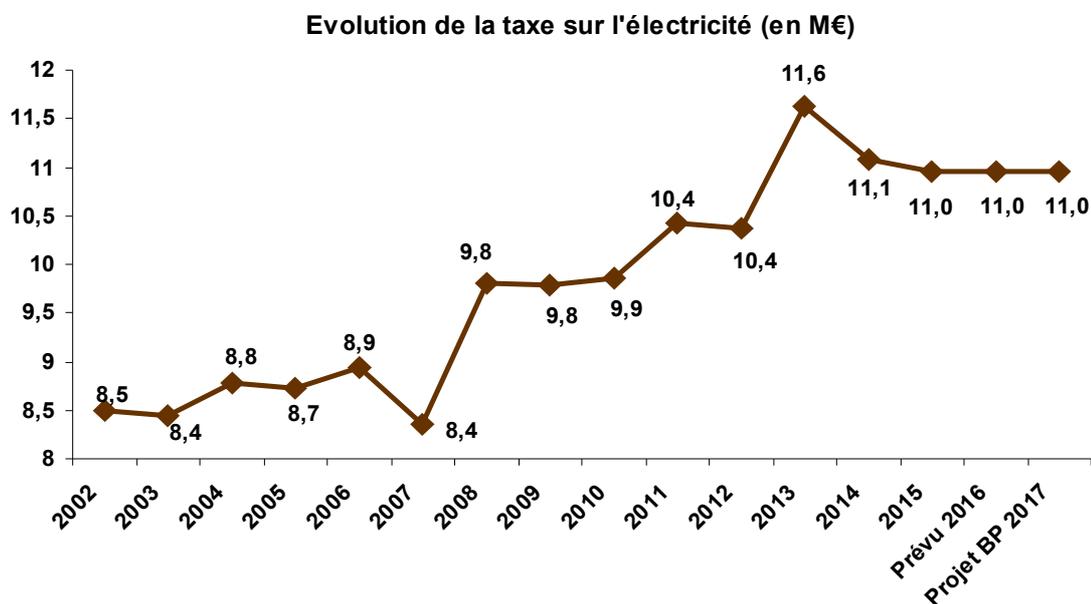
La taxe sur l'électricité

Cette ressource a fait l'objet d'une réforme en 2011 : l'assiette de cette taxe, qui reposait antérieurement sur le montant de la facture, est désormais fonction de la quantité d'électricité consommée, exprimée en mégawattheures.

Pour le calcul de la taxe, des tarifs au mégawattheure sont prévus par la réglementation, lesquels sont multipliés par un coefficient pour obtenir le produit de la taxe sur l'électricité. La loi de finances rectificative pour 2014 a de nouveau fait évoluer la réglementation :

- jusqu'en 2015, la loi prévoyait que la limite supérieure du coefficient multiplicateur soit actualisée chaque année en fonction de l'évolution de l'inflation;
- à compter de l'exercice 2016, ce ne seront plus les coefficients multiplicateurs qui seront revalorisés chaque année mais le tarif de la taxe, toujours sur la base de l'inflation.

A compter de 2015, le coefficient multiplicateur de la taxe sur l'électricité a été figé à 4,25 par le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis. En raison de la stabilité attendue des tarifs et à coefficient inchangé, le montant inscrit pour la taxe sur l'électricité en 2017 s'élève à 10,958 millions d'euros, soit le montant perçu en 2015 et prévu en 2016.



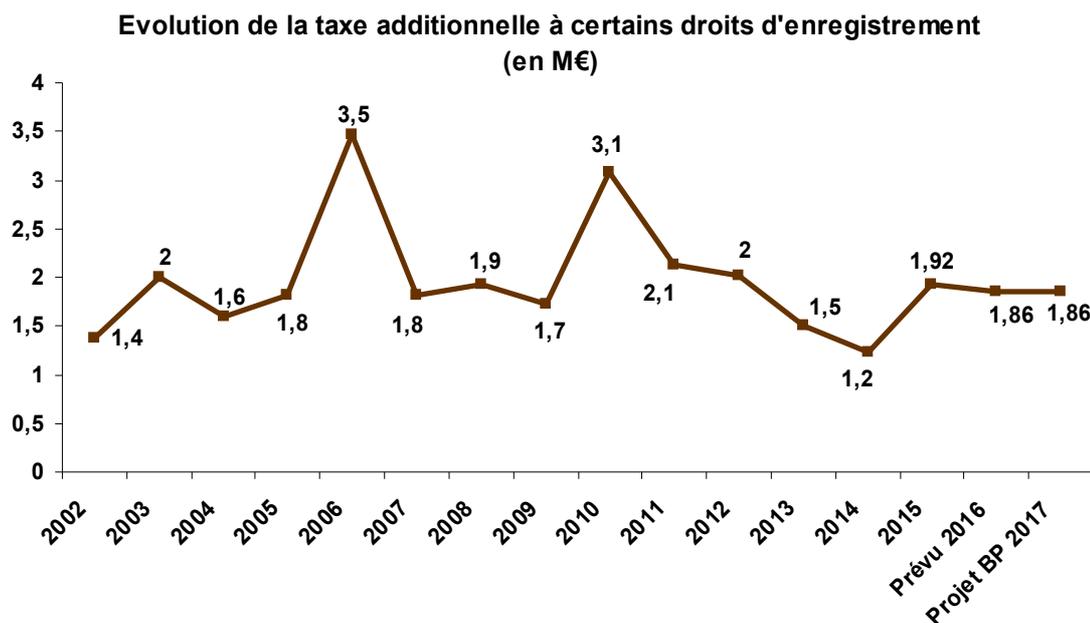
La taxe additionnelle à certains droits d'enregistrement (TADE)

La plupart des mutations, notamment en matière d'immeubles d'habitation, sont soumises au droit départemental d'enregistrement et à la taxe départementale de publicité foncière, produits qui reviennent au Département et que nous appelons communément « droits de mutation ».

Mais les cessions de certains biens et immeubles n'y sont pas soumises. Il s'agit notamment des cessions d'offices ministériels, de fonds de commerce sous certaines conditions, de droit au bail et de biens meubles vendus publiquement.

Le taux de cette taxe est unique, fixé uniformément pour la France entière à 1,60 %, avec application de taux réduits sur certaines ventes ou certaines cessions.

Il est attendu une recette de 1,861 million d'euros au titre de la TADE en 2017, soit le montant prévu en 2016.



La taxe additionnelle de séjour

La Collectivité a décidé, par délibération du 21 juin 2012, la mise en place d'une taxe additionnelle à la taxe de séjour au taux de 10 %. Cette taxe additionnelle ne s'applique que dans les communes et intercommunalités qui perçoivent une taxe de séjour.

Compte tenu des délais liés à l'information de l'ensemble des logeurs concernés, le rendement de cette taxe est progressive.

Le montant attendu en 2017 est de 0,331 million d'euros, soit le produit perçu en 2015 et attendu en 2016.

IMPOSITIONS DIRECTES

CHAPITRE 731

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2016 ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2017

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
Recettes	719,808	726,134	+ 0,88 %

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION PREVUES DANS LE CHAPITRE

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/ 2017</i>
Mission : Finances			
- Ressources fiscales avec et sans pouvoir de taux	719,808	726,134	+ 0,88 %
Dont :			
Taxe foncière sur les propriétés bâties	403,468	399,520	- 0,98 %
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	218,881	227,767	+ 4,06 %
Fonds de solidarité des Départements d'Île-de-France	28,577	27,852	- 2,54 %
Frais de gestion de la taxe foncière sur le bâti	25,115	27,143	+ 8,08 %
Reversement du Fonds de péréquation CVAE	5,126	5,124	- 0,04 %
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	1,174	1,259	+ 7,24 %

IMPOSITIONS DIRECTES

CHAPITRE 731

Ce chapitre présente le produit de ressources fiscales avec et sans pouvoir de taux.

Les principales caractéristiques des recettes de ce chapitre sont les suivantes :

Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties

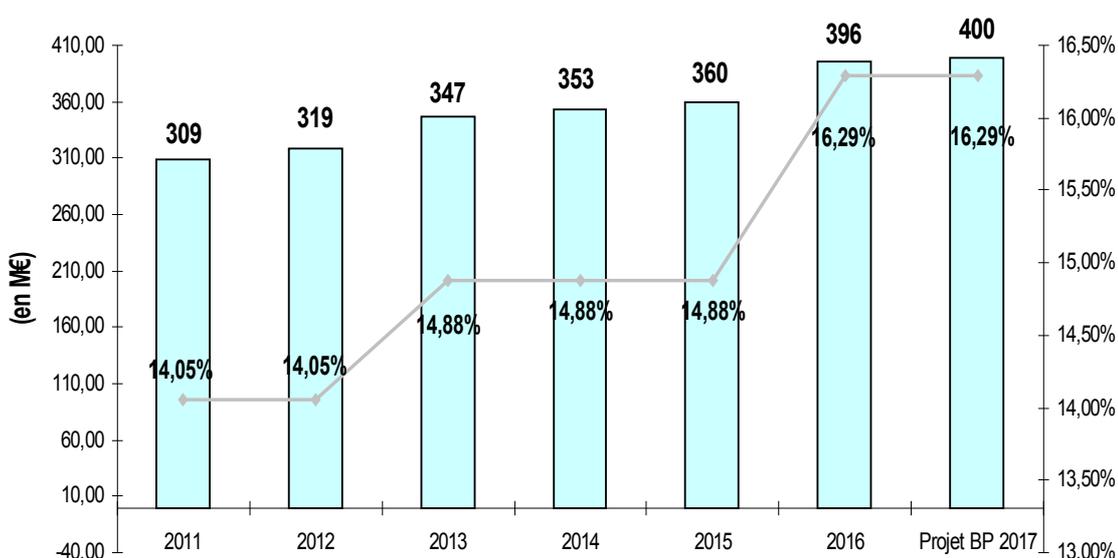
Depuis la réforme de la fiscalité locale, la taxe foncière sur le foncier bâti constitue le seul levier fiscal dont disposent les Départements.

La part des recettes sur lesquelles l'Assemblée départementale dispose du pouvoir de décision s'élèverait en 2017 à 21 % des recettes réelles de fonctionnement, contre 37 % avant la réforme.

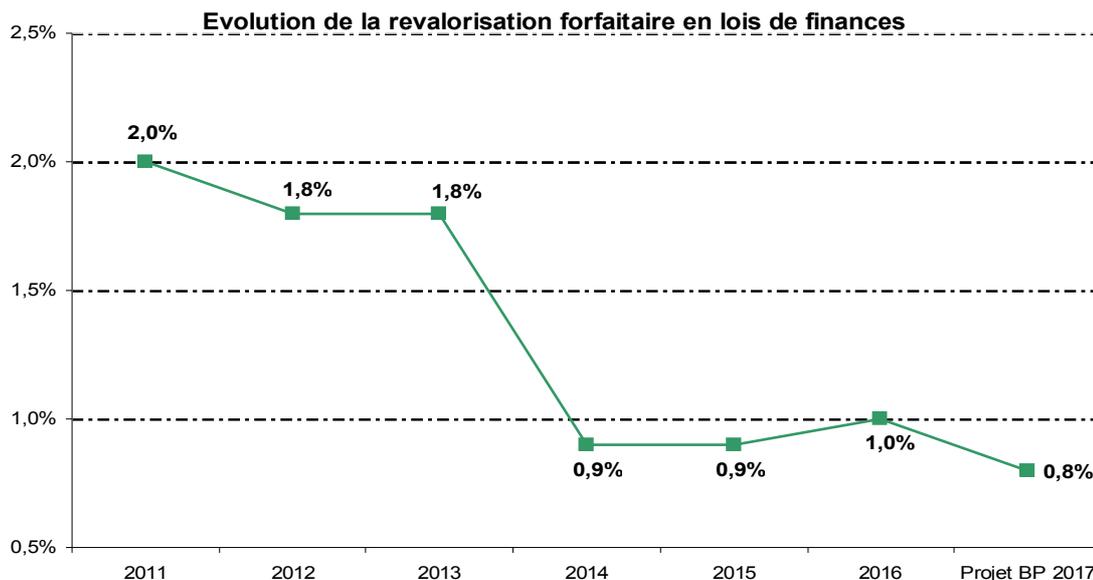
L'autonomie financière des Départements continue donc à se contracter année après année.

Dans l'attente de la notification par les services fiscaux des bases prévisionnelles pour 2017, cette recette est estimée à 399,520 millions d'euros.

Evolution du produit du foncier bâti et de son taux



Elle s'appuie sur la seule revalorisation forfaitaire prochainement votée en loi de Finances pour 2017 et estimée à 0,8 %.



Le produit de la CVAE

Le produit de la CVAE attendu en 2017 s'élève à 227,767 millions d'euros. Il repose sur une hypothèse de croissance de 1,5 % par rapport au montant notifié en 2016.

Le projet de loi de finances de finances 2017 (PLF) confirme, dans son article 62, le transfert de 25 points de la CVAE départementale à la Région, y compris pour les Départements franciliens. Il précise aussi que l'attribution de compensation versée par la Région à compter de l'année 2017 est calculée sur la base du produit de CVAE perçu par les Départements en 2016.

Ainsi, sur la base de la notification 2016, la Région devrait donc nous verser à compter de 2017 une attribution de compensation d'un montant de 115,7 M€. C'est elle qui bénéficiera désormais du dynamisme de cette ressource.

Le Département s'est fortement mobilisé pour conserver l'intégralité de sa part de CVAE, à travers l'envoi d'un courrier au Premier ministre et le dépôt d'un amendement.

Le produit du fonds de péréquation de la CVAE

Depuis 2013, la Seine-Saint-Denis, est bénéficiaire du fonds de péréquation de la CVAE, grâce à l'orientation des critères d'éligibilité à ce fonds, en faveur des caractéristiques socio-économiques des territoires plutôt qu'à travers le potentiel financier.

Pour 2017, le produit prévu s'élève à 5,124 millions d'euros, soit le montant notifié en 2016. Il est stable par rapport au BP 2016 (5,126 M€).

Le Fonds de solidarité des Départements d'Île-de-France, créé en 2014 et destiné à répondre aux déséquilibres entre les Départements franciliens

Ce fonds de solidarité francilien a été adopté par l'Assemblée nationale, qui a prévu le montant du fonds et les modalités de prélèvement et de reversement. Il est doté de 60 millions d'euros et repose sur un indice synthétique qui se décompose comme suit :

- 50 % tenant compte du potentiel financier par habitant,
- 25 % tenant compte du revenu moyen par habitant,
- 15 % tenant compte de la proportion d'allocataires du RSA,
- 10 % tenant compte de la proportion de bénéficiaires d'aides au logement.

En application de cet indice synthétique, le Département de la Seine-Saint-Denis a perçu 27,852 millions d'euros en 2016 au titre de ce fonds. Cette recette, qui est en baisse de 2,5 % par rapport au montant perçu en 2015 et inscrit au BP 2016, est reconduite en 2017.

Le transfert définitif des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties dédiés au financement pérenne des allocations de solidarité

L'Assemblée Nationale a voté, dans la loi de finances pour 2014, le transfert aux Départements de la totalité de la ressource fiscale que l'État perçoit au titre des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

La répartition de ce fonds entre les Départements est effectuée de la façon suivante:

* 70 % du fonds est réparti en fonction du reste à charge global au titre des trois allocations de solidarité;

* 30 % selon un indice synthétique qui se décompose comme suit:

- 30 % tenant compte du nombre de bénéficiaires de l'APA,
- 20 % tenant compte du nombre de bénéficiaires du RSA,
- 20 % tenant compte du nombre de bénéficiaires de la PCH,
- 30 % tenant compte du revenu par habitant.

Le résultat obtenu sur les deux parts est ensuite pondéré par le revenu par habitant.

Pour 2016, la Seine-Saint-Denis a perçu 27,143 millions d'euros à ce titre, montant reconduit en 2017.

Les autres ressources imputées à ce chapitre:

Les rôles supplémentaires sont fixés à 0,2 million d'euros en 2017, soit le montant prévu en 2016.

Le produit des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER), qui s'élèverait à 1,259 million d'euros, soit le montant notifié en 2016.

Le produit du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) est situé dans le chapitre des ressources fiscales par les règles de la comptabilité publique, alors que cette recette s'apparente à une dotation versée par l'État, à

l'occasion de la réforme de la fiscalité locale. Il s'élève à 37,268 millions d'euros en 2017, comme en 2016.

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

CHAPITRE 74

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2016 ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2017

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
Recettes à périmètre constant	370,964	374,382	+ 0,9 %

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION PREVUES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
Missions :			
- Autonomie	15,371	15,447	0,49 %
- Ecologie urbaine	0,450	0,450	
- Enfance et famille	26,170	24,926	-4,75%
- Finances à périmètre constant	320,477	324,403	+ 1,2 %
- Ressources humaines	2,676	2,140	-20,04 %
- Solidarité, insertion, santé	3,898	4,898	25,64 %
- Supports internes	1,680	1,745	3,87 %

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

CHAPITRE 74

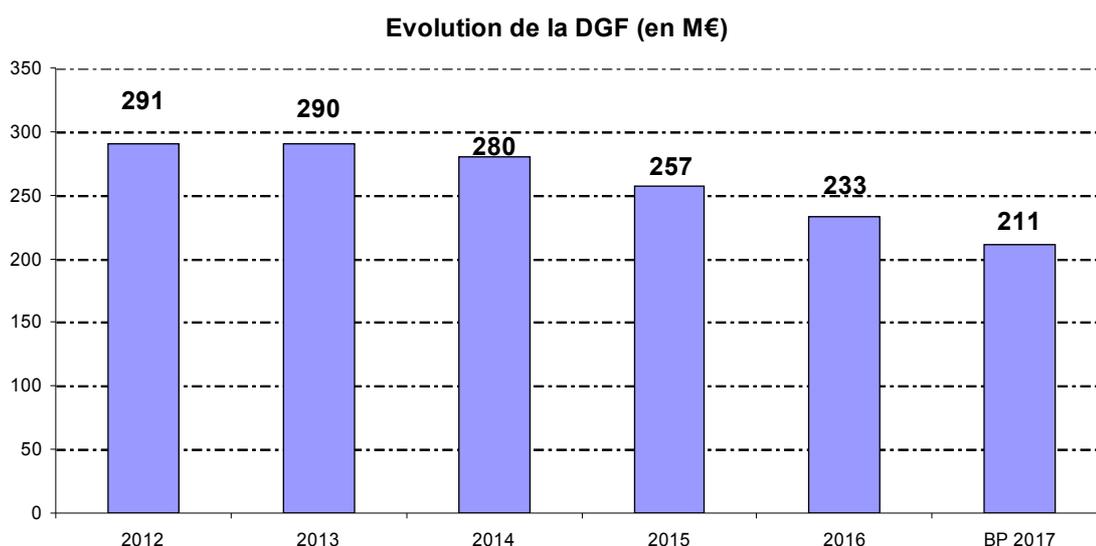
▪ Mission : Finances

En 2017, les principales caractéristiques des recettes de ce chapitre sont les suivantes :

La nouvelle contribution à la réduction du déficit public

Les premiers éléments du PLF 2017 confirme la baisse de la DGF des Départements à hauteur de 1,148 milliard d'euros. Le prélèvement de la Seine-Saint-Denis devrait donc à nouveau s'établir à 22,3 millions d'euros.

La DGF du Département s'élèverait à 211,152 millions d'euros en 2017, contre 233,455 millions d'euros notifiés en 2016.



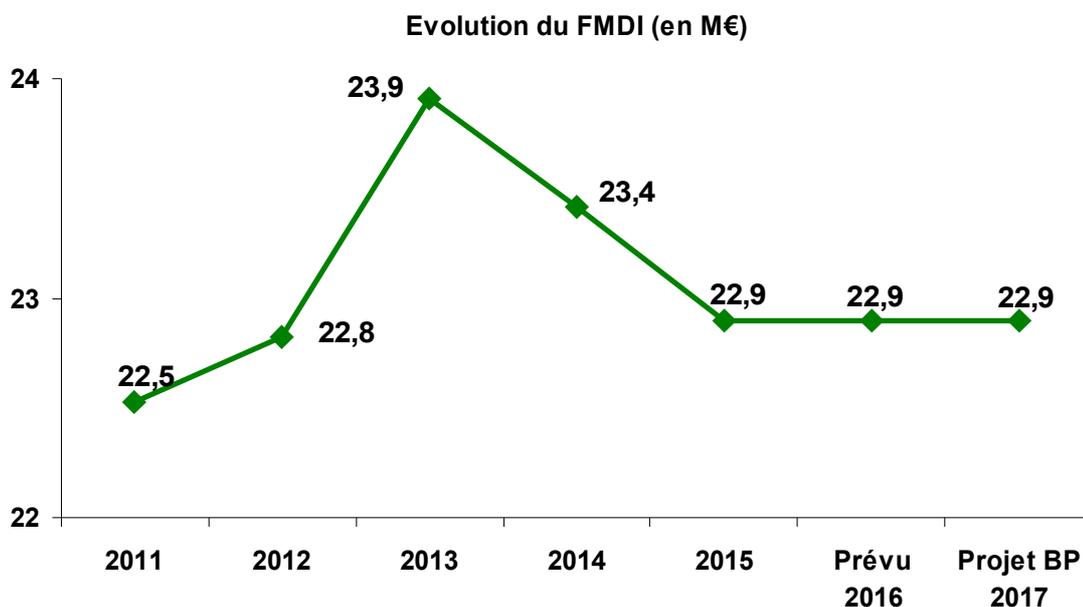
Entre 2013 et 2017, la participation du Département s'élève à 80 millions d'euros.

Le fonds de soutien exceptionnel

La Loi de finances rectificative (LFR) 2015 a créé un Fonds d'urgence pour les Départements les plus en difficulté. Celui-ci a bénéficié à la Seine-Saint-Denis à hauteur de 5,5 millions d'euros en 2016. Le Gouvernement envisage de renforcer l'enveloppe allouée à ce fonds à hauteur de 200 millions d'euros en LFR 2016. La Seine-Saint-Denis devrait à nouveau en bénéficier, à hauteur de 20 millions d'euros.

Le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI).

La prévision 2017 est identique au niveau notifié en 2015 et attendu en 2016, soit 22,934 millions d'euros.



Les autres dotations

La dotation générale de décentralisation dont le taux de croissance est figé depuis 2009, s'élève à 6,784 millions d'euros.

Les dotations de compensation d'allègement de fiscalité directe

Ces dotations représentent la variable d'ajustement, qui permet à l'enveloppe des dotations d'État de ne pas progresser globalement dans la loi de Finances.

Le montant prévu en 2017 s'élève ainsi, dans l'attente de la notification par les services fiscaux, à 13,979 millions d'euros. Il est en progression par rapport au BP 2016 (9,343 millions d'euros) et se décompose de la façon suivante :

- la dotation pour les exonérations sur le foncier bâti, qui s'élève à 4,486 millions d'euros, contre 0,882 million d'euros au BP 2016. Celle-ci a progressé en 2016 pour compenser (partiellement) les exonérations décidées dans la LFI 2016 par le Gouvernement, notamment celle destinée aux bailleurs sociaux situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- la dotation correspondant aux exonérations relatives à la Contribution Économique Territoriale, qui s'élèverait à 0,050 million d'euros, soit le montant notifié en 2016 ;
- une enveloppe qui correspondait lors de sa création en 2011, aux montants atteints en 2010 par les dotations de compensation versées en matière de taxe d'habitation, de foncier non bâti et de taxe professionnelle. Cette ressource est

prévue à hauteur de 9,443 millions d'euros, soit le montant notifié en 2016 (8,305 millions d'euros au BP 2016).

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), issue de la réforme de la fiscalité locale en 2010, est figée à 48,054 millions d'euros.

Cependant, le projet de loi de finances pour 2017 intègre pour la première fois cette dotation dans la liste des variables d'ajustement de " l'enveloppe normée ". La Seine-Saint-Denis s'est mobilisée contre cette situation à travers la proposition d'un amendement.

En première lecture, l'Assemblée nationale a réduit la participation demandée initialement aux Départements au titre de la DCRTP, mais un risque subsiste sur cette ressource en 2017.

Une nouvelle recette : le FCTVA en fonctionnement

La Loi de Finances Initiale pour 2016 a entériné l'élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien et de réparation des bâtiments publics, inscrites en section de fonctionnement. Le montant de ces dépenses prévu en 2016 est de 11 millions d'euros, ce qui pourrait apporter 1,5 million d'euros de recettes supplémentaires au Département en 2017.

▪ **Mission: Autonomie**

○ Programme: Personnes âgées

Les recettes d'un montant de 0,391 million d'euros correspondent à la participation du STIF au titre du forfait améthyste pour les anciens combattants.

○ Programme: Personnes handicapées

Les recettes inscrites à hauteur de 15,056 millions d'euros recouvrent :

- 12,993 millions d'euros de la CNSA au titre de la prestation du handicap (PCH);
- 2,063 millions d'euros attendus de la Région et du STIF dans le cadre du dispositif de transports spécialisés PAM93. Le niveau de recette reste stabilisé à 2/3 de la dépense (marché d'exploitation et marché de contrôle).

▪ **Mission: Ecologie Urbaine**

A ce stade, et en l'absence de visibilité sur le devenir du parc de la Poudrerie, une enveloppe de 0,450 million d'euros est reconduite au titre du recouvrement auprès de la Région de 50 % du coût global de gestion du site.

▪ **Mission: Education et jeunesse**

Les recettes inscrites à ce chapitre à hauteur de 0,177 million d'euros comprennent :

- 0,117 million d'euros de remboursement par l'Etat des frais engagés au titre de la gestion des CIO;
- 0,060 million d'euros provenant de la Caisse d'allocations familiales et partenaire de l'opération « projet des jeunes ».

▪ **Mission: Enfance et famille**

○ Programme: Accueil de la petite enfance

Les recettes attendues de la CAF au titre de sa participation au financement de l'accueil dans les crèches départementales s'établissent à 17,182 millions d'euros.

○ Programme: Protection maternelle et infantile, planification familiale

La prévision de recettes pour 2017 s'établissent à 7,744 millions d'euros, en baisse de 14,37 % par rapport au BP 2016.

Cette baisse tient compte:

- de la perte de recette de la CPAM au titre des centres de PMI hospitaliers et de la convention type (perte compensée par une baisse des dépenses);
- du versement d'une compensation de 0,500 million d'euros par la CPAM introduite dans la nouvelle convention signée avec le Département en 2015;
- du maintien du niveau d'activités des centres de protection maternelle infantile et de planification.

▪ **Mission: Ressources humaines**

Les recettes attendues à ce chapitre pour 2017 s'élèvent à 2,140 million d'euros, elles concernent pour l'essentiel (1,694 M€) les compensations attachées aux contrats d'avenir et aux contrats d'accompagnement dans l'emploi versées par l'Etat et par les Départements pour les bénéficiaires de ces contrats qui étaient allocataires du RSA.

Les autres recettes proviennent des remboursements de rémunérations d'agents départementaux mis à disposition d'autres organismes tels que le CDOS, le TGI de Bobigny (0,405 M€), des primes d'apprentissage perçues au titre des apprentis accueillis au sein de l'administration départementale (0,040 M€).

▪ **Mission: Solidarité, insertion, santé**

○ Programme: Accompagnement social

Au titre de l'accompagnement social, la contribution des fournisseurs d'énergie s'établit à 1,525 million d'euros.

○ Programme : Prévention des conduites à risques

La prévision de recettes pour 2017 s'établit à 0,421 million d'euros regroupant :

- la participation de la Région Ile-de-France au titre de la prévention des risques
- (0,220 M€),
- la participation du Département de Paris au fonctionnement de la Mission Métropolitaine (0,100 M€),
- la participation de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France (0,045 M€),
- ainsi que des subventions de l'Etat pour les activités de centre de ressources et de formation des professionnels déployées par la Mission (0,026 M€), ainsi qu'aux activités de « Tête à Tête » (0,030 M€).

○ Programme: Prévention et promotion de la santé

La prévision de recettes pour 2017 s'établit à 2,952 millions d'euros. Elle est directement reliée au niveau de dépense et donc des stratégies de mise à disposition des vaccins :

- 1,099 million d'euros dans le cadre de la convention PMI/CPAM (entrée en vigueur en juin 2015). La signature de la convention a ouvert des droits au remboursement des vaccins mis à disposition par le Département à hauteur de 100 % pour tous ceux dont le prix négocié est inférieur à 65 % du prix public,
- 0,144 million d'euros dans le cadre de la convention SPAS/CPAM (entrée en vigueur en janvier 2016) permettant un remboursement des vaccins réalisés en séances publiques pour les assurés sociaux,
- 1,709 million d'euros de l'ARS à l'issue de la négociation aboutie fin 2015 sur la compensation pour le financement des actions de santé recentralisées (ASR);
- En effet la négociation avec l'Agence Régionale de Santé sur la poursuite des actions de santé recentralisées a permis d'obtenir un financement pluriannuel sur trois ans pour le CeGIDD et une compensation complémentaire.

▪ **Mission: Supports internes**

Les recettes attendues en 2017 à hauteur de 1,745 million d'euros correspondent à la participation financière de l'Etat conformément à la convention régissant les rapports d'occupation des cités administratives.

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES

CHAPITRE 75

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2016 ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2017

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
Recettes	33,505	32,454	-3,14 %

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION PREVUES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
Missions :			
-Autonomie	14,470	13,214	-8,68 %
-Enfance et famille	9,567	9,008	-5,84 %
-Ressources humaines	6,717	6,748	0,45 %
-Supports internes	1,461	1,559	6,70 %

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES

CHAPITRE 75

▪ Mission : Autonomie

Comme évoqué dans le chapitre 65, les inscriptions liées aux prestations d'hébergement pour les secteurs des personnes âgées et des personnes handicapées, sont fortement impactées en dépenses et en recettes par l'extension de la mise en place du paiement différentiel.

○ Programme : Personnes âgées

Le total des recettes inscrites à ce chapitre s'établit à 11,342 millions d'euros, en baisse de plus de 6,26% par rapport au budget précédent.

Elles recouvrent :

Dans le cadre de l'accueil des personnes âgées en établissement

- 2,000 millions d'euros de participations des personnes âgées à leur frais d'hébergement,
- 2,700 millions d'euros de participations des obligés alimentaires, en reconduction par rapport au budget précédent,
- 5,000 millions d'euros de recettes issues d'hypothèques et de recouvrements sur successions, également en reconduction.

Dans le cadre de l'accompagnement des personnes âgées à domicile

- 2,042 millions d'euros de recettes attendues au titre du forfait améthyste.

○ Programme : Personnes Handicapées

Les recettes proposées au budget primitif s'élèvent à 1,872 millions d'euros, en diminution de 21 % par rapport au budget précédent.

Elles se ventilent entre les prestations suivantes :

Dans le cadre de l'accueil des personnes handicapées en établissement

- 0,536 million d'euros de recouvrements sur bénéficiaires,

Dans le cadre de l'accompagnement des personnes handicapées à domicile

- 0,300 million d'euros de recouvrements d'indus relatifs à la prestation de compensation du handicap PCH découlant du contrôle d'effectivité,
- 0,058 million d'euros au titre de l'allocation compensatrice tierce personne,
- 0,498 million d'euros au titre du dispositif de transports spécialisés PAM 93. Le Département perçoit les recettes qui sont gérées via une régie confiée au prestataire du marché.

Est également inscrit à ce chapitre, le remboursement par le GIP MDPH de la mise à disposition du bâtiment Erik Satie à Bobigny (0,479 M€).

▪ **Mission : Enfance et famille**

○ Programme : Accueil de la petite enfance

Les recettes attendues s'élèvent à 5,880 millions d'euros. Elles proviennent de la participation des familles aux frais d'accueil de leurs enfants dans les crèches départementales.

○ Programme : Aide sociale à l'enfance

Les recettes à hauteur de 3,117 millions d'euros sont principalement issues de recouvrements auprès d'autres Départements suite aux procédures de dessaisissement.

○ Programme : Protection maternelle et infantile, planification familiale

Une enveloppe de 0,011 million d'euros est prévue au BP 2017. Elle correspond à la récupération de sommes indûment versées auprès des gestionnaires de centres de PMI et de planification familiale.

▪ **Mission: Ressources humaines**

Les recettes inscrites à ce titre s'élèvent à 6,748 millions d'euros et proviennent pour la plus large part du remboursement par la MDPH des rémunérations des agents départementaux mis à sa disposition (6,367 M€), et également du remboursement par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour l'accueil d'agents départementaux handicapés (0,380 M€).

▪ **Mission: Solidarité, insertion, santé**

○ Programme: Accompagnement social

La prévision de recettes à hauteur de 0,903 million d'euros correspond à la participation des bailleurs sociaux au titre du Fonds de solidarité logement FSL.

▪ **Mission: Supports internes**

- Programme: Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

Les recettes à percevoir à ce titre en 2017 sont prévues à hauteur de 1,204 million d'euros et sont essentiellement constituées du produit des locations de propriétés immobilières bâties appartenant au Département (1,124 M€).

PRODUITS FINANCIERS

CHAPITRE 76

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2016 ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2017

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
Recettes	3,159	3,203	1,40 %

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION PREVUES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
Mission : <i>- Finances</i>	3,158	3,202	1,40 %

PRODUITS FINANCIERS

CHAPITRE 76

Les produits financiers attendus en 2017 à hauteur de 3,208 millions d'euros recouvrent principalement les opérations d'échange de taux, les revenus des valeurs mobilières de placement et le fonds de soutien aux collectivités ayant souscrit des emprunts toxiques.

En légère hausse par rapport à 2016, ils se décomposent comme suit :

- 1,650 million d'euros de revenu des valeurs mobilières,
- 1,499 million d'euros provenant du Fonds de soutien,
- 0,054 million d'euros pour les contrats d'échange de taux d'intérêt.

PRODUITS EXCEPTIONNELS

CHAPITRE 77

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2016 ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2017

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
Recettes	6,045	1,737	-71,27 %

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION PREVUES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
Missions :			
-Enfance et famille	1,531	1,564	2,09 %
- Solidarité, insertion, santé	1,444	0,082	-94,32 %
-Finances (<i>cession titres SOGARIS en 2016</i>)	2,800		

PRODUITS EXCEPTIONNELS

CHAPITRE 77

▪ **Mission : Enfance et famille**

○ Programme : Aide sociale à l'enfance

Les recettes inscrites à ce chapitre dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance s'élèvent à 1,563 millions d'euros. Elles intègrent principalement une recette attendue de l'Etat de 1,302 million d'euros au titre de l'évaluation des mineurs isolés étrangers.

▪ **Mission : Solidarité, insertion, santé**

○ Programme : Prévention et promotion de la santé

Les recettes imputées sur ce chapitre s'établissent à 0,82 million d'euros. Elles recouvrent 0,079 million d'euros au titre du programme bucco dentaire dont 0,064 million d'euros de l'ARS et 0,015 million d'euros dans le cadre du projet d'actions en faveur des personnes âgées via la convention des financeurs.

REPRISE SUR AMORTISSEMENT ET PROVISION**CHAPITRE 78****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2016
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2017**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
Recettes	48,870	28,413	- 41,86 %

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION PREVUES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
Mission :			
- Finances	48,870	28,413	- 41,86 %

REPRISE SUR AMORTISSEMENT ET PROVISION

CHAPITRE 78

Les recettes prévues à ce chapitre sont liées à la reprise de provisions constituées en 2016 à hauteur de 28,413 millions d'euros :

- reprise de provision à hauteur de 15,385 millions d'euros, destinée à pallier la baisse anticipée des financements régionaux en faveur des plans d'investissement à venir;
- reprise de provision à hauteur de 3,973 millions d'euros pour risques contentieux,
- reprise de provision constituée au titre des contentieux bancaires à hauteur de 9,054 millions d'euros.

PRESENTATION

DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT**Investissement**

en millions d'euros

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	50,019	60,920

PRINCIPALES ACTIONS PROPOSEES AU SEIN DU CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>
- Développement du patrimoine d'assainissement	13,790	14,750
- Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	27,446	37,179
- Bâtiments, équipements, moyens généraux	1,923	1,443
- Finances assainissement <i>dont</i> :	6,860	7,548
. <i>Remboursement d'emprunt</i>	2,800	2,498
. <i>Quote-part de subvention d'investissement</i>	4,060	4,250
. <i>Intégration des frais d'études</i>		0,800

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Investissement

en millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	50,019	60,920

PRINCIPAUX ELEMENT DE FINANCEMENT DES ACTIONS PROPOSEES AU SEIN DU CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>
- Développement du patrimoine d'assainissement <i>dont</i> :	8,053	6,794
<i>.Bassins</i>	6,653	5,794
<i>.Remboursement de frais de raccordement à l'égout</i>	1,400	1,000
- Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	10,469	18,600
- Finances assainissement <i>dont</i> :	31,196	35,526
<i>. Prélèvement de la section de fonctionnement</i>	8,853	10,194
<i>. Amortissements techniques</i>	18,520	19,000
<i>.Intégration des frais d'études</i>		0,800
<i>. Prêt AESN</i>	2,018	2,018
<i>. Autres emprunts</i>	1,805	3,513

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Investissement

I. Les crédits proposés au budget primitif 2017 s'élèvent à 60,920 millions d'euros, en progression de 21,79% par rapport à l'exercice précédent liée à la construction de bassin et aux travaux pour les projets de transports en commun.

Ces crédits se répartissent comme suit:

A. Le financement des opérations passées : 2,498 millions d'euros au titre du remboursement en capital.

B. Les propositions d'activités 2017 : un budget de 58,422 millions d'euros est proposé. En grandes masses, les propositions dans les différents secteurs d'interventions, se déclinent de la façon suivante :

1. Action : **Développement du patrimoine d'assainissement** : 14,750 millions d'euros pour

- Les bassins prioritaires : 10,600 millions d'euros, en augmentation de 7,3 % par rapport aux inscriptions de l'année précédente (9,876 millions d'euros en 2016) permettant de lancer la troisième tranche du bassin du Rouailler (7,8 millions d'euros) et la première tranche du bassin de la Fontaine des Hanots à Montreuil (2,5 millions d'euros).
- La construction du réseau : 4,150 millions d'euros, incluant la création de branchement (3 M€), ainsi que les travaux d'amélioration hydraulique (0,800 M€) dont notamment la poursuite des travaux de dévoiement de nos réseaux (0,500 M€) lié au projet de modification des sorties de sécurité engagé par l'État sous le tunnel de l'A86.

2. Action : **Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements** : 37,179 millions d'euros en faveur du maintien en état du patrimoine d'assainissement et de la bonne gestion du réseau. Les crédits alloués connaissent une hausse importante de 37 % par rapport à l'exercice précédent, ils concernent principalement:

- les études générales: 0,200 million d'euros consacrés à de nouvelles études portant sur des technologies innovantes d'investigation;
- la réhabilitation et l'adaptation des collecteurs anciens: 34,863 millions d'euros pour permettre de poursuivre l'effort en faveur des réhabilitations.

Ils intègrent pour une large part des projets liés au développement des réseaux de transports, qui sont proposés à hauteur de 23,840 millions d'euros et concernent

plusieurs lignes comme le Tzen 3, les lignes 11 et 16 ainsi que la poursuite des travaux déjà engagés pour le T1 Noisy-le-Sec / Val de fontenay.

Les autres opérations proposées concernent des réparations sur réseaux visitables (7,060 millions d'euros), et sur les canalisations (3,245 millions d'euros) mais aussi des missions liées à la connaissance du réseau (0,640 million d'euros).

- les travaux de sécurité sur le réseau: 0,197 million d'euros ;
- la gestion automatisée du réseau d'assainissement: 1,723 millions d'euros ;
- la fibre optique: 0,070 million d'euros dans le cadre de conventionnement avec les opérateurs ;
- l'hydrologie: 0,076 million d'euros.

3. Action: **Bâtiments, équipements et moyens généraux** : 1,443 million d'euros pour couvrir notamment les frais liés au remplacement d'une hydrocureuse et les dépenses de mise en accessibilité des bâtiments.

C. Les mouvements d'ordre

Un budget de 5,050 millions d'euros est également inscrit et correspond d'une part, aux subventions d'investissement virés au compte de résultat, neutralisé par une recette de même montant en section de fonctionnement et d'autre part aux opérations comptables d'intégration des frais d'études.

En parallèle, les recettes également à hauteur de 60,920 millions d'euros se ventilent de la façon suivante:

A. Les recettes liées à l'activité du budget annexe

1.Action : **Développement du patrimoine et assainissement** : 6,794 millions d'euros provenant notamment de subventions de l'AESN, de la Région permettant d'alléger la charge nette des opérations de construction de bassin et d'un remboursement par la Communauté d'Agglomération Est Ensemble (CAEE) concernant la construction du bassin des hauts de Montreuil. La part de branchements neufs remboursés au Département par les particuliers ou aménageurs se raccordant à l'égout est estimée à 1,000 million d'euros.

2.Action : **Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements**: 18,600 millions d'euros affectés principalement aux prestations suivantes:

- le remboursement lié aux opérations de transport à hauteur de 15,3 millions d'euros;
- la conception du réseau : 0,500 million d'euros au titre notamment des subventions versées par l'AESN et de remboursement de frais de maîtrise d'œuvre par le SIAAP ;
- la réhabilitation des collecteurs : 2,800 millions d'euros.

B. Les recettes correspondantes aux mouvements d'ordre

D'un montant de 29,994 millions d'euros se répartissent d'une part, pour un montant de 10,194 millions d'euros au prélèvement de la section de fonctionnement et, d'autre part, pour un montant de 19,000 millions d'euros aux dotations aux amortissements et pour un montant de 0,800 million d'euros aux opérations d'intégration des frais d'études.

C. Le niveau prévisionnel de l'emprunt s'élève à 5,531 millions d'euros dont 2,018 millions d'euros contractés auprès de l'AESN à taux 0.

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Fonctionnement

**COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2016
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2017**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
Dépenses	54,813	56,069	2,29%
Recettes	54,813	56,069	2,29%
CHARGE NETTE	0,000	0,000	0

PRINCIPALES DEPENSES PROPOSEES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP2016</i>	<i>BP2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
- Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	10,466	10,312	-1,48 %
- Bâtiments, équipements, moyens généraux	2,082	2,117	+1,68 %
- Frais de personnel	13,436	13,111	-2,42 %
- Finances assainissement <i>dont</i> :	28,728	30,428	+5,92 %
. <i>Amortissement</i>	18,520	19,000	+2,59 %
. <i>Prélèvement de la section de fonctionnement</i>	8,853	10,194	+15,15%
. <i>Intérêts de la dette</i>	0,330	0,169	-48,79%

**PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION PREVUES DANS LE
CHAPITRE**

<i>Libellés</i>	<i>BP2016</i>	<i>BP2017</i>	<i>Variation BP 2016/2017</i>
- Participation du budget principal	0,948	0,900	-5,00%
- Redevance d'assainissement	44,280	45,100	+1,85%

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Fonctionnement

A) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement proposées au budget primitif 2017 s'élèvent à 56,069 millions d'euros, en augmentation de 2,29 % par rapport au volume de dépenses de l'exercice précédent.

Les dépenses de fonctionnement se ventilent de la manière suivante:

1. **Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements:** 10,312 millions d'euros avec une priorité donnée sur les postes relatifs aux travaux de maçonnerie et de curage :

La préservation et l'entretien du patrimoine : 6,791 millions d'euros dont:

- 3,775 millions d'euros pour le curage des réseaux;
- 2,000 million d'euros pour les travaux de maçonnerie;
- 0,306 million d'euros pour les espaces verts;
- 0,550 million d'euros pour la remise en état des branchements;
- 0,160 million d'euros de subventions, dans le cadre de l'action faisant suite au contrat expérimental passé avec l'AESN pour accélérer la mise en conformité des branchements.

L'entretien des réseaux du SIAAP et des Communes: 1,458 million d'euros;

La gestion automatisée du réseau: 1,046 million d'euros;

Les études générales: 0,040 million d'euros;

L'hydrologie: 0,794 million d'euros ;

La radio : 0,183 million d'euros.

2. **Coopération décentralisée:** 0,100 million d'euros;
3. **Bâtiments, équipements et moyens généraux :** 2,117 millions d'euros, en légère augmentation par rapport à l'enveloppe de l'exercice précédent notamment en matière de bâtiments et d'équipements informatiques;
4. **Ressources humaines :** 13,111 millions d'euros tenant compte du niveau de réalisation 2015;
5. **Finances et assainissement :** 30,428 millions d'euros se décomposant entre les recettes d'ordres et les recettes réelles.

Concernant les mouvements d'ordre: 29,194 millions d'euros dont :

- 10,194 millions d'euros au titre de l'autofinancement complémentaire, en augmentation par rapport au budget précédent (8,853 M€ au BP 2016);
- 19,000 millions d'euros au titre des dotations aux amortissements.

Concernant les mouvements réels: 1,234 million recouvrant principalement :

- les intérêts de la dette : 0,169 million d'euros ;
- la contribution du budget annexe au budget principal à hauteur de 0,360 million d'euros correspondant à la refacturation des fonctions supports exercées par le budget principal pour le budget annexe ;
- la rémunération des concessionnaires d'eau prévue à hauteur de 0,500 million d'euros.

B) Les recettes

Le financement des dépenses est principalement assuré par:

1. La contribution du Département pour le financement des eaux pluviales: 0,900 million d'euros;
2. la redevance d'assainissement : 45,100 millions d'euros, soit une augmentation de 0,820 million d'euros par rapport au budget de l'exercice précédent s'appuyant sur une augmentation du tarif de 1 centime, soit 55 centimes d'euros par m³ d'eau consommée et une hypothèse d'eau consommée de 82M m³, moyenne des quatre dernières années;
3. le remboursement par le SIAAP et les Communes des travaux effectués pour leur compte : 3,020millions d'euros;
4. les mouvements d'ordre : 4,250 millions d'euros correspondant à la quote part de subvention d'investissement qui figure également en dépenses d'investissement.